

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(59^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 6 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5519).

CULTURE ET COMMUNICATION *(suite)*

Communication

MM. François Léotard, ministre de la culture et de la communication ; le président.

Rappels au règlement (p. 5526)

MM. Guy Ducoloné, Jean-Jack Queyranne, Pierre Descaves, le président, le ministre.

MM. Guy Ducoloné, Jean-Jacques Queyranne, Michel Pelchat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la communication et la radiotélévision ; le président.

Reprise de la discussion (p. 5529)

MM. Jean de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la communication et la radiotélévision ; Bernard Schreiner.

Rappels au règlement (p. 5531)

MM. Bernard Schreiner, Charles Metzinger, le président, le rapporteur spécial.

Reprise de la discussion (p. 5532)

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la culture et la communication.

MM. Roland Leroy,
François d'Aubert,
Bernard Schreiner,
Gabriel Domenech.

M. le président.

Mme Christine Boutin,

M. Jean-Jack Queyranne.

M. le rapporteur pour avis.

MM. Georges-Paul Wagner,
Jacques Barrot,
Michel Péricard,
Jacques Baumel.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour (p. 5552).**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

CULTURE ET COMMUNICATION (suite)

COMMUNICATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la communication et les dispositions concernant la redevance pour la télévision et la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. François Létard, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, André Santini et moi-même avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui le projet de budget pour 1988 des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle.

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication a opéré une profonde réforme du cadre juridique et institutionnel dans lequel s'inscrit le secteur audiovisuel. Le budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous traduit cette réforme en termes financiers et budgétaires.

Celle-ci était nécessaire.

Je rappelle en effet que le secteur audiovisuel connaissait depuis quelques années une crise profonde, ainsi que le font apparaître quelques chiffres que je vous livre. De 1981 à 1986, la part de la création audiovisuelle française a diminué de 20 p. 100 alors que, simultanément, les productions étrangères diffusées en France augmentaient de 70 p. 100. Pendant la même période, les recettes de redevance ont augmenté de 94 p. 100, les recettes de publicité de marque de 100 p. 100 et les effectifs permanents du secteur public d'environ 20 p. 100 tandis que les charges de fonctionnement connaissaient une inquiétante et rapide dérive.

La signification de ces chiffres est claire : la capacité créatrice du secteur public s'est profondément affaiblie de 1981 à 1986 en dépit d'un accroissement considérable de ses moyens humains et financiers.

Le Gouvernement a estimé, au vu de ces éléments, que le système audiovisuel français, fondé sur une logique de monopoles publics, même si une ouverture au secteur privé avait été amorcée, n'était plus adapté aux besoins nouveaux qui se dessinaient autour de nous.

Quatre objectifs ont donc été fixés lors de l'élaboration de la réforme : désengager l'Etat ; trouver un équilibre entre le secteur public et le secteur privé ; relancer la création audiovisuelle ; favoriser l'insertion du secteur audiovisuel français dans le paysage audiovisuel international, qui faisait très forte pression à nos frontières.

Les organismes publics sont confortés dans leur mission et le Gouvernement a entendu s'appuyer sur le cadre juridique défini par la loi du 30 septembre 1986 afin d'établir avec eux un nouveau type de relations, fondé sur la souplesse et sur le réalisme.

Il revient au budget du secteur public audiovisuel de traduire en termes financiers les orientations ainsi tracées, en lui donnant les moyens d'accomplir efficacement les missions qui lui sont imparties et d'affronter avec succès la concurrence, inévitable et forte, du secteur privé.

Le budget de 1987 a clairement et pleinement répondu à cette attente. Les chaînes du secteur public ainsi que toutes les autres sociétés publiques devraient terminer l'année avec un résultat bénéficiaire, ce qui n'a pas toujours été le cas dans un passé récent. Elles démontrent chaque jour leur capacité à défendre leur audience face aux sociétés de programme privées, grâce à des innovations constantes.

Je présenterai ce projet de budget en trois temps : les ressources dont bénéficiera le secteur audiovisuel en 1988 ; les orientations que le Gouvernement a retenues et qui prolongent celles de 1987 ; les enjeux de demain.

Le secteur public se caractérise actuellement par une situation financière saine, par une maîtrise de l'évolution des effectifs, par une diminution des prélèvements publics pour la deuxième année consécutive et par un équilibre entre ses ressources, celles-ci augmentant au demeurant grâce aux excédents de la redevance.

Contrairement à ce qui s'est passé pour certains organismes entre 1981 et 1985, la situation financière du secteur public est saine. Tous les organismes du secteur public, à l'exception de la S.F.P., ont été bénéficiaires en 1986 et devraient l'être à nouveau en 1987. La situation de trésorerie de chacun d'eux est excellente. Je veux le souligner devant le Parlement car cela montre, mieux que tout autre chiffre, l'erreur, ou le mensonge soigneusement orchestré, que font ceux qui parlent d'« asphyxie financière ». A la fin du mois de septembre 1987, le solde de trésorerie était de 120 millions de francs pour l'I.N.A., 270 millions pour T.D.F., 340 millions pour A.2, 230 millions pour F.R.3, 350 millions pour la S.E.P.T., 150 millions pour R.F.O. et 300 millions pour Radio France.

J'insiste en second lieu sur la maîtrise de l'évolution des effectifs. Conformément aux orientations générales définies pour l'ensemble du secteur public, une réduction de 1,5 p. 100 des effectifs conduit à réduire de 212 le nombre d'emplois permanents autorisés mais, si l'on inclut les créations d'emplois de la S.E.P.T., cette diminution est ramenée à 157 emplois. L'application de cette mesure est d'ores et déjà facilitée par le succès du dispositif de départ en préretraite institué conformément à l'article 69 de la loi du 30 septembre 1986.

Quelques chiffres attestent ce succès : 806 départs au total, dont 552 pour les seuls organismes figurant dans l'annexe budgétaire à la loi de finances. Je peux donc officiellement vous annoncer que, contrairement à ce qui a été écrit ici ou là - mais j'ai malheureusement l'habitude que l'on écrive à la légère - ...

M. Bernard Schreiner. Vous pouvez parler !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... il n'y aura pas de licenciements dans le secteur public de l'audiovisuel.

Troisièmement, les prélèvements publics sont moins importants. Dans les deux budgets de la culture et de la communication que j'ai eu l'honneur de présenter au Parlement, un effort considérable de réduction des prélèvements publics a été effectué. La suppression de la redevance magnétoscope - mais ce qui est mangé n'a plus de goût - a permis de relancer l'industrie de la vidéo, injustement touchée par les mesures prises par le gouvernement socialiste.

M. Bernard Schreiner. Il nous cherche !

M. le ministre de la culture et de la communication.
Cette suppression, qui a coûté un milliard de francs, va permettre le doublement du parc de magnétoscopes entre 1986 et 1988. Voilà l'illustration d'une politique clairement définie et clairement annoncée.

M. Willy Dimégillo. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication.
Quant à la redevance, elle connaîtra pour la seconde année consécutive de son histoire une baisse. Maintenu à 506 francs pour un poste couleur et 333 francs pour un poste noir et blanc, sa diminution en francs constants sera d'un montant équivalent à l'inflation, soit environ 2,5 p. 100. Au total, en deux ans, la redevance aura baissé de 12 à 13 p. 100 ; je rappelle qu'entre 1981 et 1986 elle avait augmenté de plus de 50 p. 100.

Quatrièmement, on constate un équilibre entre les ressources du secteur public, qui va bénéficier de quatre types de ressources : la redevance, la publicité, les concours de l'Etat et les recettes commerciales.

La redevance sera maintenue à son taux actuel. Elle devait, dans le projet de budget initial, rapporter 6,2 milliards de francs hors taxes. Cependant, plusieurs facteurs me conduisent à réviser ce montant à la hausse. En effet, tant du fait de la campagne de publicité pour la redevance que de la qualité du travail du service de la redevance - je tiens à la saluer devant vous - et de l'accroissement du parc de téléviseurs, d'importants excédents de redevance ont été constatés.

Sur ces sommes, il est apparu au Gouvernement que 250 millions de francs au minimum seraient constatés à la fin de l'année.

C'est pourquoi, à la demande de vos rapporteurs, j'ai le plaisir d'annoncer à la représentation nationale que cette somme, qui est un minimum, sera répartie de la manière suivante par le collectif de décembre : 90 millions de francs iront à Antenne 2 et seront exclusivement réservés à la création, 60 millions de francs bénéficieront à FR3, eux aussi exclusivement réservés à la création, et 100 millions seront attribués à TDF afin d'améliorer l'effort de recherche et le réseau de diffusion dans les zones rurales.

Cet excédent constaté en 1987 permet de la même manière d'améliorer les chiffres attendus de recouvrement de la redevance en 1988 : ces chiffres seront donc augmentés mais, par prudence, uniquement de 100 millions de francs.

Ces montants seront affectés dans les jours qui viennent : à R.F.O. pour financer les actions récemment annoncées par le Gouvernement ; à Radio-France, afin de récompenser les efforts faits par cette société ; à l'I.N.A. - il s'agira d'une dizaine de millions de francs - afin, notamment, d'améliorer les techniques de conservation des archives ; enfin, bien entendu, à Radio France Internationale.

Deuxième ressource : la publicité. Conformément à la volonté du Parlement, la publicité de marque est plafonnée en francs constants. Elle rapportera en 1988 au secteur public 2 milliards de francs : 1,5 milliard à Antenne 2, 375 millions à FR 3 et 36 millions à R.F.O.

La publicité de marque ne représente donc qu'environ 32 p. 100 des ressources des chaînes publiques de télévision, 20 p. 100 des ressources budgétées du secteur public de l'audiovisuel et seulement 8 p. 100 du total des ressources publicitaires grands médias.

La ponction du secteur public va donc mécaniquement en diminuant puisque la publicité sur les chaînes privées augmente. De plus, les premières données obtenues pour 1987 montrent que la presse écrite n'a pas à souffrir - que n'avait-on entendu sur ce sujet ! - de cette augmentation de la publicité puisqu'elle-même devrait voir ses ressources publicitaires augmenter de 13 p. 100.

Troisième ressource : les concours et subventions de l'Etat « budgétés » se montent à 34,9 millions de francs destinés à R.F.O., l'agence internationale d'images, et à R.F.I. pour l'extension des moyens de diffusion de son agence internationale.

Quatrième ressource, enfin : les recettes commerciales. Elles augmentent sensiblement, ce qui traduit les efforts déployés par ces organismes. Elles passent de 1,2 à 1,45 milliard de francs, en augmentation de plus de 19 p. 100.

Au total, et si l'on raisonne sur des bases comparables, ce qui exclut de prendre en compte les flux internes entre organismes, les amortissements, l'accroissement de la valeur des stocks et les emprunts, les ressources dont disposent les organismes du secteur public étaient de 9,837 milliards de francs en 1987 et seront de 10,740 milliards en 1988 si l'on inclut les 250 millions de francs d'excédent de redevance qui seront dépensés en 1988, les 100 millions de francs supplémentaires de redevance en 1988, 180 des 450 millions venant du produit de la vente de TF 1, qui seront affectés en 1988 aux organismes publics et les 25 millions de dotation exceptionnelle à R.F.I.

Ce sont donc 903 millions de ressources supplémentaires que le secteur public pourra utiliser en 1988, en augmentation de plus de 9 p. 100 par rapport à 1987.

M. Jean-Jack Queyranne. Pas du tout ! Le secteur public est asphyxié !

M. le ministre de la culture et de la communication.
Les orientations qu'a retenues le Gouvernement sont, vous le constatez, très semblables à celles que j'avais eu l'honneur de vous présenter pour 1987. Nous, nous ne changeons pas.

M. Bernard Schreiner. Malheureusement !

M. le ministre de la culture et de la communication.
Ces orientations sont au nombre de quatre : des chaînes publiques de qualité... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. Demandez aux rapporteurs !

M. Georges Hage. Toujours moins de service public !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... un rayonnement accru de l'audiovisuel public...

M. Georges Hage. Toujours plus de radio-fric !

M. le président. Mes chers collègues, avec le ministre, il y a deux façons normales d'exprimer un désaccord : soit on lui demande l'autorisation de l'interrompre, et il décide s'il estime pouvoir accepter cette interruption et y répondre ; soit l'on attend son tour de parole.

Il y en a d'autres mais elles ne relèvent pas des mœurs parlementaires les plus raffinées, vous me l'accorderez.

M. Georges Hage. Il ne faut pas provoquer ! Il y a des mœurs ministérielles qui ne le sont pas non plus !

M. le président. C'est possible mais ce n'est pas à moi d'en juger !

M. le ministre de la culture et de la communication.
Monsieur Hage, vous êtes pourtant un spécialiste de ce que vous appelez la provocation.

M. Guy Ducloné. Laissez M. Hage !

M. le ministre de la culture et de la communication.
Je disais donc que nos orientations sont au nombre de quatre : des chaînes publiques de qualité, un rayonnement accru de l'audiovisuel public, le développement du patrimoine audiovisuel et de la diffusion et, enfin, le développement - auquel le Gouvernement est très attaché - de la presse écrite.

Nous voulons des chaînes publiques de qualité. La toute première priorité de l'action du Gouvernement en matière audiovisuelle est de doter les chaînes publiques des moyens de faire face à la concurrence des chaînes privées.

M. Jean-Jack Queyranne. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la culture et de la communication.
Les Français, avec raison d'ailleurs, sont attachés au secteur public, garant d'une certaine forme de qualité. Contrairement aux catastrophes que, très régulièrement, on nous annonçait ici ou là l'année dernière...

M. Jean-Jack Queyranne. Eh oui !

M. le ministre de la culture et de la communication.
...avec une consternante régularité, le secteur public se porte bien.

M. Jean-Jack Queyranne. On le voit aujourd'hui !

M. Bernard Schreiner. C'est la méthode Coué !

M. Guy Ducloné. C'est pourquoi vous en avez privatisé une partie !

M. le ministre de la culture et de la communication. Antenne 2 a remporté à elle seule plus de la moitié des Sept d'or, et ce n'est pas moi qui le lui attribue !

M. Charles Metzinger. Il ne manquerait plus que ça !

M. Alain Billon. Vous vous contentez de peu, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture et de la communication. Elle s'est vu en effet attribuer quatorze Sept d'or sur vingt-sept : meilleure émission de variétés, meilleur animateur de variétés, meilleur magazine culturel, meilleur jeu télévisé, meilleure émission musicale, meilleur téléfilm, etc...

M. Alain Billon. Grâce à notre gestion passée !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dans tous les sondages, Antenne 2 est de loin la chaîne préférée des Français. Certes, son audience a légèrement diminué, et c'est normal.

Nul n'a donné comme objectif à Antenne 2 la recherche systématique de l'audience : il est normal que, face à l'existence de nouvelles chaînes privées, son audience diminue un peu. Son objectif d'ailleurs, en termes d'audience, doit être de rester au-dessus de 30 p. 100 de parts de marché, ce qu'elle fait facilement étant donné sa politique de programme qui se traduit par deux éléments : la place prépondérante de la fiction française aux heures de grande écoute, la programmation de soirées exceptionnelles, composées d'émissions de très grande qualité consacrées à la culture et à l'information.

Pour mener à bien cette politique fondée sur la création, Antenne 2 a besoin de moyens budgétaires. En 1988, ils seront considérablement augmentés du fait de trois éléments : premièrement, une dotation de 105 millions de francs en mesures nouvelles dont une majeure partie ira à la création ; deuxièmement, une dotation de 80 millions de francs sur les excédents de redevance, exclusivement réservée à la création ; enfin, une dotation de 200 millions de francs, dont 120 millions en 1988, sur le produit de la vente de T.F. 1 - cet engagement, qui avait été pris devant vous, est tenu - exclusivement réservés à la fiction française. C'est donc de 400 millions de francs supplémentaires qu'Antenne 2 disposera, dont 320 en 1988, soit une augmentation de près de 15 p. 100 du budget d'Antenne 2 en 1988. Voilà la réalité !

Quant à F.R. 3, dans un contexte extrêmement difficile et très concurrentiel, elle tire bien sa carte du jeu dans ce nouveau paysage. Son décès, là aussi, souvenez-vous en, trop vite décrété n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu en dépit des esprits chagrins.

F.R. 3 et Antenne 2 ont vocation à se différencier pour devenir complémentaires. L'un reste et doit rester la grande chaîne publique et populaire de qualité. L'autre, qui est aussi une chaîne grand public, reste généraliste avec une connotation culturelle grand public.

M. Bernard Schreiner. La régionalisation, qu'est-ce que vous en faites ?

M. Guy Ducloné. Voyez la Corse !

M. le ministre de la culture et de la communication. C'est moi qui fait de la provocation, monsieur Ducloné ?

La programmation de très grandes émissions théâtrales, d'émissions culturelles de grande qualité, le rapprochement avec la S.E.P.T. sont un premier axe de développement pour la société. Le maintien de journaux télévisés régionaux, très attendus et écoutés par le grand public, constitue un second axe très important pour F.R. 3.

Là encore cette politique est coûteuse et le Gouvernement ne manquera pas à sa tâche en donnant des moyens puissants à F.R. 3 qui disposera en 1988 de 75 millions de francs de mesures nouvelles, de 60 millions provenant des excédents de redevance, et de 100 millions de la vente de T.F. 1. Encore une fois, engagement tenu ! Au total, F.R. 3 pourra utiliser en 1988 plus de 230 millions de francs supplémentaires.

Un rayonnement accru : ce rayonnement inclut trois actions prioritaires pour le Gouvernement : l'action internationale, l'action outre-mer et l'insertion de Radio France dans le paysage radiophonique.

L'action internationale c'est d'abord, mesdames, messieurs les députés, la S.E.P.T., dont le développement va se poursuivre. Elle reçoit en effet 326 millions de francs dont 248 millions pour la constitution d'un stock de programmes.

Les voies et les moyens d'une coopération européenne, par le biais de la S.E.P.T., sont actuellement à l'étude, notamment avec la République fédérale d'Allemagne ; cela progresse dans de bonnes conditions.

La participation de sociétés publiques allemandes de programme - A.R.D., Z.D.F. - au capital et à la gestion de la S.E.P.T. est en train d'aboutir. Actuellement, deux accords de diffusion ont été signés pour permettre la programmation, dès 1988, d'un volume important d'émissions musicales et chorégraphiques produites par les deux chaînes allemandes. Nous sommes véritablement au début de la chaîne européenne dont nous souhaitons qu'elle arrive très rapidement sur le marché français.

Deuxième orientation : R.F.I., qui bénéficie de 48,8 millions de francs de mesures nouvelles, dont 25 de dotation en capital hors budget.

Le Quai d'Orsay verse, vous le savez, 11,3 millions de francs pour le financement du centre de diffusion qui sera construit en Asie ; 10,5 millions de francs doivent permettre le démarrage de programmes spécifiques à l'Asie et leur diffusion par location d'heures-fréquences, en attendant la mise en service du centre. Deux millions de francs, enfin, sont consacrés à la réalisation d'émissions à destination de l'Afrique.

Par ailleurs, l'apport en capital de 25 millions de francs permettra de développer les capacités de diffusion de la société sur des sites qui restent à définir.

Dans cette perspective, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un second plan de développement de R.F.I., qui, de 1988 à 1992, prolongera les efforts accomplis au cours du premier plan et permettra, outre d'accroître le service mondial de la station, d'améliorer le confort d'écoute et la grille des programmes.

L'action outre-mer est également un élément de notre rayonnement international.

Une priorité absolue pour le Gouvernement aura été de rattraper le retard que l'outre-mer a pris en matière audiovisuelle depuis les cinq dernières années.

Dans les départements et territoires d'outre-mer, je crois que l'audiovisuel peut être un puissant facteur de rapprochement entre ces départements et ces territoires et la métropole, ainsi qu'un facteur d'intégration à la culture et à la société françaises.

M. Jean-Jack Queyranne. En Nouvelle-Calédonie ?

M. le ministre de la culture et de la communication. La réforme audiovisuelle et sa traduction budgétaire, je parle bien sûr de la réforme du 30 septembre, apportent plus d'images et moins de délais de diffusion.

Le Gouvernement vient de décider la création d'une deuxième chaîne de télévision à Nouméa et à Papeete, qui devrait fonctionner en février-mars 1988.

M. Jean-Jack Queyranne. La télévision Lafleur-Flosse !

M. le ministre de la culture et de la communication. Une troisième chaîne privée va être créée en Martinique, en Guadeloupe, mais aussi à la Réunion.

M. Jean-Jack Queyranne. Avec Hersant !

M. le ministre de la culture et de la communication. L'appel de candidatures a déjà été lancé par la C.N.C.L., le réseau de diffusion de T.D.F. est prêt. Les chaînes devraient fonctionner dès le 1^{er} janvier 1988.

Nous avons ouvert une station de télévision à Wallis et Futuna, ainsi qu'à Mayotte. C'est donc davantage d'images, mais aussi des délais raccourcis pour la diffusion.

Le nombre d'émissions de télévision d'origine française diffusées en direct par satellite dans les D.O.M.-T.O.M., a progressé de plus de 30 p. 100 depuis deux ans. Il s'agit non seulement de journaux télévisés mais également de magazines d'information, de sport et de variétés.

Pour les émissions diffusées en différé, le délai est passé en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, par exemple, de trois mois à quinze jours.

Dernier élément : permettre à Radio-France de s'insérer dans le paysage radiophonique. Radio-France est, en termes de moyens et d'emploi, de très loin la première radio française.

Avec plus de 3 000 personnes et un budget d'exploitation de plus de 1,8 milliard de francs, budget qui sera à nouveau augmenté à partir des excédents de redevance pour 1988, Radio-France dispose de moyens importants pour sa politique. Car Radio-France joue, au sein du paysage audiovisuel, un rôle essentiel, mais bien souvent trop méconnu.

C'est en effet la seule société de l'audiovisuel public qui assure à la fois la création, la production, la réalisation et la programmation de toutes les émissions qu'elle diffuse et qui, en outre, joue un rôle capital dans la vie culturelle de notre pays par la participation de ses équipes, techniques, journalistiques, artistiques, dans les grands festivals français.

Cette double singularité est d'autant plus remarquable que Radio-France propose sur ses différentes antennes un éventail très large de programmes propres à répondre à l'attente du public :

France Inter, grande chaîne nationale, qui par sa créativité et son originalité sait concilier les impératifs d'une radio destinée à toutes les catégories d'auditeurs et l'exigence de qualité inhérente à sa vocation de service public.

France Culture et France Musique, deux grandes chaînes de référence.

Radio Bleue, Fip et près de cinquante radios locales qui cherchent à épouser la personnalité de chaque région, leur langage et leurs préoccupations et servent désormais de relais aux informations régionales pour France-Inter et France-Info.

France-Info, dernière née des radios de Radio-France, qui a été créée le 1^{er} juin 1987, est la seule radio en Europe à présenter un programme d'information continue, jour et nuit, de six heures à une heure du matin.

Mais Radio-France c'est aussi deux orchestres prestigieux, l'orchestre national de France et le nouvel orchestre philharmonique, un chœur, et une maîtrise venant alimenter l'antenne de France-Musique, mais dont la réputation internationale est désormais bien établie, leurs tournées à l'étranger contribuant au rayonnement de la vie musicale française.

Radio-France est donc tout à la fois une grande entreprise d'information, une entreprise de spectacles et une grande entreprise culturelle, dont la technique de pointe - studios d'enregistrement numérique, diffusion par satellite - a su imposer sa marque dans l'Europe entière. Elle bénéficiera de mesures nouvelles en 1988, notamment pour étendre le réseau de France-Info.

M. Georges Hago. Le service public ?

M. le ministre de la culture et de la communication. La troisième orientation tend à développer le patrimoine audiovisuel du pays et la diffusion.

L'institut national de l'audiovisuel, sous l'impulsion de sa présidente, à laquelle je tiens à rendre ici hommage, a amorcé au cours des dix derniers mois - et dans certains domaines il a déjà réalisé - une mutation complète de ses activités. Celles-ci s'inscrivent désormais dans un contexte économique ou 75 p. 100 des ressources proviendront du marché concurrentiel.

Cette mutation nécessitait le recours à une nouvelle stratégie de positionnement de cette entreprise dans les différents secteurs d'activité de l'I.N.A. : dans le secteur des archives audiovisuelles, de la formation et de la recherche. Un mot sur chacun de ces secteurs. Pour ce qui concerne les archives audiovisuelles, les compétences de l'institut qui s'exerçaient déjà dans le secteur public ont été démontrées par les contrats commerciaux conclus avec le secteur privé, T.F. 1. la Cinq et Canal plus.

L'I.N.A. se réorganise pour répondre à la demande croissante des nouveaux diffuseurs privés tout en continuant à alimenter les antennes publiques : 1 500 heures de programmes français fournies en 1987 qu'il faudra porter à 1 800 en 1988.

Cette fourniture s'accompagne naturellement d'un effort systématique de restauration à hauteur de 1 200 heures en 1987 qu'il conviendra de poursuivre au cours des prochains exercices.

En matière de formation professionnelle, deux axes complémentaires ont fait l'objet de priorités : mise en place de nouveaux stages pour répondre aux enjeux européens tels

que la norme D2-MAC-paquet et recherche de nouveaux marchés notamment dans les secteurs audiovisuel et communication des entreprises.

Une action d'audit a été conduite à la demande de T.F.1 et de nouvelles formations destinées spécifiquement aux cadres ont été proposées aux entreprises de communication.

La recherche enfin.

L'action de la recherche pour l'I.N.A. s'articule autour du développement de la capacité à industrialiser le produit des recherches en particulier dans le domaine des images de synthèse : mise au point et commercialisation de la palette Psychée IV, techniques de conservation sur vidéodisque, ainsi que du positionnement des études au plan européen.

Dans ce domaine, il est important de mentionner également le rôle de T.D.F. : dès lors qu'elle se trouve désormais placée en situation de concurrence avec d'autres entreprises, si l'on excepte le monopole de diffusion dont elle est titulaire à l'égard des sociétés nationales de programmes, T.D.F. devait voir son statut modifié.

C'est pour cela qu'elle a été transformée en société anonyme. Afin de permettre à la société de diversifier son activité - radio messagerie, câble, nouveaux diffuseurs - et d'affronter avec succès cette concurrence, 101 millions de francs de mesures nouvelles lui sont attribuées au titre de l'exploitation.

En outre, elle reçoit des dotations en mesures nouvelles d'équipement, notamment pour financer l'extension de France Info à quarante villes françaises pour un coût de 5,7 millions de francs.

Il reste un objectif considérable, mesdames, messieurs des députés, dont j'ai toujours parlé devant vous avec beaucoup de respect et une certaine gravité : la presse écrite. En effet, le Gouvernement est attaché à développer le dynamisme de la presse écrite.

Les différentes priorités que je viens d'indiquer ne sont pas, bien au contraire, en contradiction avec le souci qui est le mien et celui de tout le Gouvernement de préserver le dynamisme de la presse écrite. L'écrit reste une absolue nécessité, face à la fugacité de l'image. La presse, seule, peut apporter la synthèse et le commentaire qu'appellent le foisonnement de l'information et sa complexité croissante.

Dans le grand concert des moyens d'information et de communication, la presse doit conserver une place privilégiée car elle participe, plus que tout autre média, à la vie de la démocratie.

J'avais indiqué l'an dernier, ici même, ma volonté de veiller au maintien des équilibres indispensables à l'existence d'une presse libre et pluraliste. Ces équilibres ont été préservés, et l'année 1987 n'apportera pas aux augures, qui prédisaient qu'elle serait l'année de toutes les catastrophes, la satisfaction morose de vérifier leurs prévisions les plus pessimistes.

Je mettais avant-hier à la disposition de l'observatoire de la publicité, que j'ai institué en vue d'assurer une meilleure transparence du marché publicitaire, les résultats de l'enquête conjoncturelle sur les premier et deuxième trimestres de cette année, effectuée à ma demande. Ces résultats confirment que le développement du secteur privé de l'audiovisuel s'est traduit par un formidable appel d'air pour ce marché que la réglementation antérieure avait bridé.

L'accroissement de 17,5 p. 100, sur les six premiers mois de l'année, des ressources publicitaires, tous médias confondus, atteste suffisamment de l'existence de ces « gisements » que nous pressentions. S'il est probable que le développement du marché enregistré sur la première moitié de l'année ne se poursuivra pas au même rythme sur la seconde moitié, il est néanmoins possible de prévoir que, en 1987, les recettes publicitaires de la presse auront augmenté d'environ 2 milliards de francs, et celles de la télévision d'environ 1,8 milliard de francs.

Les données que je viens d'indiquer, qui n'ont fait l'objet d'aucune contestation de la part des représentants de tous les médias siégeant à l'observatoire de la publicité, démontrent suffisamment que le « décollage » des chaînes privées ne s'est fait d'aucune manière au détriment de la presse écrite : l'accroissement de 12 p. 100, sur le début de l'année, de ses recettes publicitaires se situe, en l'accroissant, dans le prolongement de sa croissance antérieure, sans aucune discontinuité.

Il apparaît donc que les dispositions prises, visant au maintien des secteurs interdits d'accès à la publicité télévisée, si elles étaient nécessaires, étaient également suffisantes pour assurer la coexistence harmonieuse de l'écrit et de l'audiovisuel.

Mais la presse a besoin, également, d'un cadre économique clair et incontestable, au sein duquel elle est à même de se développer. L'intervention de l'Etat, si elle est nécessaire pour que ce cadre soit mis en place, doit être aussi neutre et automatique que possible.

Les aides indirectes ne faisant pas, par définition, l'objet d'une inscription budgétaire, sont le moyen privilégié de la contribution de l'Etat à la réalisation de l'équilibre économique des entreprises de presse.

Ces aides, qui devraient représenter, en 1988 - je cite ce chiffre car il est considérable - un peu plus de 5 milliards de francs, seront encore accrues, en 1989 avec l'application, à l'ensemble de la presse périodique non quotidienne, du taux de T.V.A. de 2,10 p. 100 qui ne bénéficiait, jusqu'à présent, qu'aux quotidiens et aux publications assimilées.

Cette décision, prise par le Gouvernement, complète et prolonge la loi du 1^{er} août 1986 relative au régime juridique de la presse, qui, en mettant fin aux discriminations antérieures, soumet l'ensemble des journaux et des publications à un dispositif législatif uniforme. Il en sera de même, à compter du 1^{er} janvier 1989, dans le domaine de la T.V.A. Cette harmonisation était souhaitable. Nous la réalisons.

Quant à l'évolution des aides directes, dont le montant total passe de 173,7 à 201,2 millions de francs, soit une augmentation de 16 p. 100, elle témoigne de la volonté du Gouvernement de mieux ajuster ces crédits aux réalités de la gestion des entreprises ; mieux adaptées à leurs besoins, elles reflètent davantage la réalité de l'effort consenti par l'Etat, et permettront, selon le vœu exprimé par le Parlement, que le correctif qu'il était habituel d'apporter dans la loi de finances rectificative soit minime et significatif non d'une sous-estimation volontaire mais d'une évolution imprévisible. Cette augmentation des crédits correspond donc à un effort réel de vérité budgétaire auquel je souhaite que le Parlement soit sensible.

Sans développer exagérément mon propos, je signalerai simplement deux points.

En premier lieu, l'assujettissement des communications téléphoniques à la T.V.A. permettra aux entreprises de presse de récupérer la totalité de la taxe qui leur sera facturée à ce titre. Il en résulte une diminution de l'assiette donnant lieu au remboursement, qui sera désormais effectué sur une base hors taxe, soit une économie de 5 millions de francs au titre de cette aide. Cependant le crédit n'est pas diminué de ce montant, vous le constatez, mais, au contraire, augmenté de 5 millions de francs. Cette augmentation permettra de raccourcir le délai des versements aux entreprises et d'améliorer leur trésorerie.

En second lieu, l'amélioration des conditions de gestion du quotidien *Libération* ne le rend plus éligible à l'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires. C'est la raison de la baisse de ce crédit, qui ne remettra pas en cause l'aide apportée aux quotidiens appelés à en bénéficier en 1987. S'il apparaît que de nouveaux titres remplissent les conditions réglementaires d'accès à cette aide, le crédit correspondant sera abondé dans les proportions nécessaires.

Mesdames, messieurs, je voudrais terminer par les enjeux qui sont les nôtres, et quand je dis les nôtres je parle bien entendu de l'ensemble de notre pays. Car il y a, au-delà même des orientations annuelles d'un budget, quelques priorités nationales dans chaque secteur de la vie économique.

Dans le secteur de la communication, elles me semblent être au nombre de deux au moins : le développement technologique qui doit permettre à la France de rattraper son retard dans les technologies de la communication et la création française à la télévision.

Pour ce dernier, l'enjeu, considérable pour notre peuple, part d'un double constat. La création française a diminué de 20 p. 100 entre 1981 et 1986, le prix pour les chaînes d'un produit de fiction française était, quand nous sommes arrivés, dix fois plus cher qu'une série américaine et cinq fois plus cher d'un film.

Comment, dans un contexte de concurrence mondiale accrue, faire se développer l'industrie française des programmes ?

Permettez-moi de traiter l'un et l'autre de ces deux sujets considérables pour notre avenir et de culture et de communication.

Le développement technologique d'abord. Naturellement préoccupé au premier chef de l'industrie des programmes, le ministre de la culture et de la communication et son ministre délégué ne sauraient se désintéresser de l'industrie des matériels tant les sorts des uns et des autres sont indissolublement liés.

Je vous rappelle l'importance de l'industrie française des matériels de communication : dans le seul secteur de la radio-télévision près de 6 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1986 et plus de dix mille emplois. L'industrie des matériels professionnels bénéficie, vous le savez, et c'est une grande fierté pour beaucoup d'entre nous également d'une réputation mondiale. Ces industries sont l'une et l'autre le lieu d'une innovation technologique incessante, qui est, pour le secteur de la communication audiovisuelle, à la fois une nécessité et une chance.

M. Georges Hago. Pourvu qu'on ne les vende pas !

M. le ministre de la culture et de la communication. La mise en place de la C.N.C.L. s'est traduite très rapidement, il faut le souligner, par une efficacité accrue dans la gestion des fréquences. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Bernard Schreiner. C'est audacieux !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je comprends que cela vous fasse rire : vous pensez, peut-être, à ce que faisait la Haute Autorité avec les 100 000 personnes dans la rue à propos de N.R.J. ?

M. Guy Ducloné. Vous êtes laborieux !

M. Alain Rodet. Et Radio-riposte ?

M. Willy Diméglio. Vous avez la mémoire courte !

M. le ministre de la culture et de la communication. Chacun sait que les nouvelles chaînes thématiques devront utiliser les satellites de télévision, eux-mêmes relayés par des antennes individuelles, des antennes collectives ou des réseaux câblés.

Disposer, sans délai excessif, d'infrastructures nombreuses à des coûts compétitifs est donc une nécessité impérieuse pour le développement des programmes : pour ne pas écraser sous le poids des frais techniques les montants destinés à la création, et tout simplement pour exister dans un marché européen caractérisé par une extraordinaire compétition.

La situation trouvée en 1986 était véritablement préoccupante...

M. Guy Ducloné. Ben voyons !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... avec un retard sur le câble, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire en 1987, et un retard sur le satellite.

M. Bernard Schreiner. Parlons-en !

M. le ministre de la culture et de la communication. En effet, on avait persisté contre toute raison à ignorer que la communication est d'abord l'affaire de l'entreprise. Cette situation était d'autant plus grave qu'il s'agit d'un domaine où les efforts se mesurent en années, voire en dizaine d'années. Le redressement nécessaire a été entamé et j'en donnerai trois exemples.

Le satellite TDF 1 sera lancé en avril prochain. Les mesures nécessaires seront prises, le moment venu, pour que, sur le marché européen de la télévision par satellite, des entreprises françaises compétitives soient présentes et en bonne place.

M. Alain Billon. Et TDF 2 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. En matière de réseaux câblés, chaque élu local dispose aujourd'hui d'une offre multiple, qui lui permet de choisir les solutions les plus appropriées à la situation de sa commune.

Un an, jour pour jour, après la loi relative à la liberté de communication, le décret fixant les règles relatives à l'exploitation des réseaux câblés a été publié. Le consensus obtenu entre l'ensemble des professionnels concernés permet de repartir d'un bon pied après les errements, que tout le monde a connus ici, du plan câble. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Une nécessité, mais également une chance : l'innovation technologique offre d'innombrables perspectives pour renforcer l'attrait des programmes. Aujourd'hui, qui imaginerait l'image télévisée sans tous les effets spéciaux permis par les outils de production électronique désormais très couramment employés ?

Pour demain, le point essentiel est évidemment la télévision haute définition. Il s'agit d'abord d'une bataille mondiale dans laquelle le Gouvernement apporte un soutien sans faille à l'industrie européenne. Mais ce sera un atout supplémentaire pour de nouvelles chaînes, qui pourra, le moment venu, donner une impulsion nouvelle au développement en Europe de la télévision par câble et par satellite.

Il faut donc aller vers la télévision haute définition, rapidement et sans détour. Il appartient à tous les secteurs professionnels concernés de définir la meilleure stratégie. Il est clair que les seules stratégies gagnantes seront celles qui associeront étroitement matériels et programmes.

Une part importante de la dotation supplémentaire de 100 milliards de francs qui sera allouée à la société T.D.F. sera utilisée à renforcer l'action de son potentiel de recherche, notamment dans cette perspective de la télévision haute définition.

Le second enjeu, le plus décisif et le plus immatériel, est celui de la création.

C'est vrai que la création est un enjeu majeur pour les Français pour les années qui viennent et à ce titre l'opposition tente, mesdames, messieurs, de se refaire une virginité qu'elle n'a plus.

M. Willy Diméglio. C'est exact !

M. Charles Revet. Juste remarque !

M. le ministre de la culture et de la communication. Mais le fait d'être dans l'opposition n'oblige personne à dire des bêtises et je voudrais en citer notamment une de M. Queyranne.

Monsieur le député, vous avez déclaré à la presse avant-hier que le compte de soutien « télévision » n'avait enregistré qu'une centaine d'heures de production contre 344 l'année dernière. Ces chiffres, mesdames, messieurs, je tiens à le dire avec la plus grande solennité, sont totalement faux.

Si, monsieur Queyranne, au lieu d'aller chercher les chiffres dans un article aussi faux que malveillant d'un journaliste, vous me les avez demandés, vous les auriez obtenus. Si vous aviez lu les réponses aux questionnaires parlementaires, vous sauriez également que vos chiffres sont faux. Je crains que vous ne le sachiez, mais que vous ne les utilisiez tout de même.

Voici les chiffres, mesdames, messieurs les députés, tels que je peux officiellement vous les donner car la mauvaise foi naturellement a des limites entre nous.

Deux données peuvent, au niveau du compte de soutien, montrer l'importance de la production française.

En ce qui concerne les productions aidées, le chiffre n'est pas de 100 heures, comme cela a été dit, mais de 438 heures pour la fiction et les documentaires au 1^{er} octobre 1987, et de 283 heures si l'on considère la seule fiction. Telle est la réalité !

En fin d'année, le total devrait être assez proche de ce qui a été constaté en 1986, qui, de plus, a été une année particulière, car c'était la première année de fonctionnement de ce mécanisme d'aide.

Beaucoup de projets de 1985 ont donc attendu l'année 1986 pour se faire aider, gonflant artificiellement le chiffre de cette année-là.

L'investissement en fiction généré par le compte a été de 812 millions de francs en 1986. Il était déjà de 1,1 milliard de francs au 30 septembre 1987, soit une très forte augmentation. Je vous demande, mesdames, messieurs, de méditer sur ces chiffres.

Alors, je voudrais simplement dire, à tous ceux qui nous accusent, de ne pas dire tout et n'importe quoi, tout et le contraire de tout.

Soyez un peu plus décents dans vos attaques, vous qui, comme je vais le montrer dans quelques instants, êtes les seuls responsables de la faiblesse de la production de fiction entre 1981 et 1986. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour dépassionner le débat et le rendre aussi rigoureux que possible, je voudrais aujourd'hui réserver au Parlement la primeur d'un certain nombre de chiffres précis, incontestables, quant à la fiction française. Ils montrent trois choses, à savoir, en premier lieu, que les socialistes sont responsables de la chute de la production française. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ils montrent, en deuxième lieu, que la qualité de la télévision s'améliore et, enfin, que la fiction française est maintenant relancée.

M. Bernard Schreiner. Trop, c'est trop !

M. le ministre de la culture et de la communication. La production française de fiction peut être appréciée à travers trois indicateurs : le volume horaire de production, l'emploi des artistes...

M. Bernard Schreiner. L'emploi des artistes ?

M. le ministre de la culture et de la communication. ... et les sommes versées aux artistes.

Le volume horaire de production de fiction a chuté de plus de 10 p. 100 entre 1980 et 1986 et de 20 p. 100 si l'on exclut F.R.3 qui dispose de ses propres centres de production.

Le nombre de jours d'emploi des artistes peut lui-même être analysé à travers deux données dont la première est l'emploi des artistes : toutes catégories confondues - comédiens, chanteurs, danseurs - il a baissé de 24 p. 100 entre 1980 et 1986.

Voilà le bilan, mesdames, messieurs les députés, de la gauche au pouvoir.

M. Bernard Schreiner. 32 000 en 1987, par rapport à 103 000 en 1983 !

M. le ministre de la culture et de la communication. Quant à l'emploi des artistes dans les seules productions de fiction, il a diminué de plus de 22 p. 100 de 1984 à 1986, soit, en deux années.

M. Guy Ducloné. Et depuis 1986 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vais y venir, et vous allez être content du voyage, monsieur Ducloné !

M. Jean-Jack Queyranne. Quelle désinformation !

M. le ministre de la culture et de la communication. En ce qui concerne les sommes versées aux artistes, il n'existe pas de données disponibles pour les années 1980 à 1983. On en dispose seulement pour les années 1984 à 1986.

M. Guy Ducloné. Vous passez bientôt au Zénith ? (*Souffles.*)

M. le ministre de la culture et de la communication. De 1984 à 1986, le montant des cachets des artistes de fiction a augmenté de 1 p. 100, soit, là encore, une baisse en termes de pouvoir d'achat.

M. Bernard Schreiner. Et en 1987 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vous donnerai les chiffres de 1987 tout à l'heure et vous verrez que je n'ai pas à rougir.

M. Bernard Schreiner. Et entre 1981 et 1986 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Deuxième réflexion : la qualité de la télévision s'améliore.

M. Bernard Schreiner. Il faudrait mettre des lunettes !

M. Guy Ducloné. Vous la regardez, la télévision ?

M. le ministre de la culture et de la communication. On veut faire croire ici et là, surtout dans un certain milieu, que les Français n'apprécient pas la télévision telle qu'elle existe aujourd'hui. On cite péle-mêle la réaction d'un téléspectateur déçu et les bribes de tel ou tel sondage.

Les sondages, mesdames, messieurs, je les ai aussi et je vais vous les donner.

Voilà ce que dit, par exemple, le sondage B.V.A. - *Paris-Match* du début de ce mois : il y a plus de téléspectateurs qui pensent qu'il y a davantage de programmes intéressants à regarder que de téléspectateurs qui ont l'opinion inverse. Cela déplaît à M. Queyranne mais c'est un fait.

M. Bernard Schreiner. Des sondages disent le contraire !

M. le ministre de la culture et de la communication. On compte 55 p. 100 des téléspectateurs, contre 38 p. 100, qui pensent qu'il y a davantage de bons films à regarder.

Enfin, un sondage I.F.O.P. - *Le Parisien libéré* montre que 82 p. 100 des Français sont satisfaits ou très satisfaits des journaux d'information. Nous sommes loin de l'époque des journaux socialistes ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Billon. Lamentable !

M. Bernard Schreiner. Provocateur !

M. le ministre de la culture et de la communication. Il y a donc, ne vous en déplaie, messieurs les socialistes, beaucoup de téléspectateurs pour apprécier cette télévision.

Plus de chaînes, c'est plus de programmes. La télévision commence plus tôt, à six heures quarante-cinq du matin, et finit plus tard, après minuit. C'est, à cet égard aussi, pour des catégories de la population qui travaillent selon des horaires particuliers, une meilleure télévision.

M. Bernard Schreiner. Vous êtes en train de vous ridiculiser !

M. le ministre de la culture et de la communication. Certes, et je ne le nie pas, il n'y a pas assez de fiction...

M. Bernard Schreiner. Sauf à la tribune de l'Assemblée nationale !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... et peut-être trop de rediffusions !

Pourquoi trop de rediffusions ? Parce que, pour la première fois - et vous ne l'aviez pas fait, mon pauvre monsieur Queyranne ! - les chaînes sont obligées de diffuser 50 p. 100 au moins de fiction française en vue de protéger la création française.

M. Jean-Jack Queyranne. Ni la 5 ni la 6 ne le font !

M. le ministre de la culture et de la communication. La fiction française n'existant pas ou ayant été très faible ces dernières années, les chaînes, pour respecter leur cahier des charges, doivent effectuer certaines rediffusions.

Pourquoi pas assez de fiction ? Pour la même raison. Entre le moment où un scénario est lu et le moment où il passe à l'antenne s'écoulent pratiquement deux ans. C'est ce que j'ai essayé de mettre en évidence dans ma réponse, malheureusement peut écoutée, à une question d'actualité. S'il n'y a pas suffisamment de fiction aujourd'hui, c'est bien parce que mes prédécesseurs n'ont rien fait pour favoriser la création.

M. Bernard Schreiner. Et le fonds de soutien ? Un peu de pudeur, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture et de la communication. Au surplus, en laissant la S.F.P. se développer avec un chiffre d'affaires garanti à plus de 90 p. 100 par des commandes obligatoires des chaînes, ils ont contribué à organiser un marché très malsain de la production audiovisuelle. Songez qu'en mars 1986, le principal concurrent de la S.F.P. était quinze fois plus petit qu'elle !

M. Bernard Schreiner. Vous vous déconsidérez !

M. le ministre de la culture et de la communication. La fiction française - j'en arrive au dernier élément de mon intervention - est maintenant relancée, ainsi que je vais vous le démontrer avec des chiffres.

Sur mes deux budgets de 1987 et 1988, que j'ai eu l'honneur de vous présenter...

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, pendant combien de temps le ministre va-t-il encore parler ?

M. Jacques Baumel. Allons, allons !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je parlerai tant que le règlement me le permettra, monsieur le député !

M. Jean-Jack Queyranne. Vous avez droit à quarante-cinq minutes ! C'est écrit !

M. Guy Ducloné. Le règlement ne vous permet pas plus de quarante-cinq minutes !

M. Jacques Baumel. Aucune censure ne peut s'appliquer à cet égard !

M. Guy Ducloné. Le Gouvernement prend des engagements qu'il ne tient pas !

M. le ministre de la culture et de la communication. Respectez le règlement vous-même, monsieur Ducloné, et nous en reparlerons !

Sur les deux budgets de 1987 et 1988, les mesures nouvelles affectées à la création - un milliard de francs - seront plus importantes qu'elles ne l'ont été pour les cinq budgets de 1980 à 1985. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Billon. Laissons-le continuer ! Il se ridiculise !

M. le ministre de la culture et de la communication. Comme j'ai été interrompu par M. Ducloné, je vais recommencer : sur les deux budgets de 1987 et 1988...

M. le président. Monsieur le ministre, j'ai quand même le devoir de vous rappeler que le Gouvernement s'est engagé à respecter pendant ce débat un temps de parole de quarante-cinq minutes.

M. Bernard Schreiner. Absolument !

M. le ministre de la culture et de la communication. De ces quarante-cinq minutes, on ne doit pas être loin, monsieur le président !

M. le président. Elles sont dépassées depuis cinq minutes. J'ajoute que ce temps de parole était prévu pour l'ensemble du débat.

M. le ministre de la culture et de la communication. Bien entendu !

M. le président. Je ne suis pas gardien de la crédibilité des engagements du Gouvernement, mais j'éprouve un certain malaise en pensant au sort des deux ministres délégués, celui qui devrait partager avec vous le temps de parole, ...

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas à vous à en juger !

M. le président. ... et celui qui a pris l'engagement au nom du Gouvernement.

M. Jacques Baumel. Pourquoi le président intervient-il dans cette affaire ?

M. le président. Parce qu'il y a un engagement réciproque.

M. Jacques Baumel. Vous n'avez pas à juger de la répartition que fait le Gouvernement de son temps de parole.

M. le président. Monsieur Baumel, depuis plusieurs années, et je suis convaincu que cela ne vous a pas échappé étant donné votre assiduité aux débats budgétaires, ...

M. Jean Auroux. N'exagérons rien !

M. le président. ... le Gouvernement et la conférence des présidents s'engagent mutuellement...

M. Guy Ducloné. Absolument !

M. le président. ... sur les temps de parole dans chaque discussion.

M. Jacques Baumel. Il ne s'agit pas de la répartition qu'opère le Gouvernement de son propre temps de parole !

M. Guy Ducloné. Taisez-vous, monsieur Baumel !

M. le président. Je n'ai fait que rappeler cet engagement. J'ai sous les yeux une feuille qui fait apparaître que, d'une part, un autre membre du Gouvernement, comme c'est tout à fait légitime, doit intervenir dans le présent débat et que huit questions seront posées par des parlementaires, auxquelles il paraît légitime que le Gouvernement réponde.

Notre séance pourrait se dérouler de façon harmonieuse et courtoise, même si des avis divergents peuvent être exprimés, mais, si chacun n'y met pas du sien, la séance se poursuivra dans une ambiance dégradée.

Je place simplement chacun en face de ses responsabilités. Je vous prie de poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, je vous ai écouté avec une immense attention et un grand respect, et beaucoup plus attentivement que M. Ducloné.

M. Georges Hage. Dans cette discussion budgétaire, le Gouvernement souffre de logorrhée !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je reprendrai donc ce que je disais sur la création, avant que M. Ducloné ne m'interrompe.

Sur mes deux budgets de 1987 et de 1988, ai-je dit, les mesures nouvelles affectées à la création seront plus importantes qu'elles ne l'ont été pendant les cinq budgets de 1980 à 1985. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Les chiffres officiels, qui ne sont pas contestables, montrent l'effort accompli.

M. Bernard Schreiner. Ce sont « vos » chiffres !

M. le ministre de la culture et de la communication. Quant au nombre d'heures de production, du 1^{er} janvier au 31 juillet, il est supérieur de 10 p. 100 à celui qui a été constaté sur la même période de 1985. Et encore ces données ne concernent-elles que T.F. 1, Antenne 2 et F.R. 3. Si l'on ajoute la 5 et la 6, le pourcentage s'accroît.

Voilà, monsieur le président, ce que je tenais à dire.

Je terminerai néanmoins sur quelque chose qui me tient à cœur, alors que l'anniversaire de la loi du 30 septembre 1986 n'est pas très lointain.

M. Jean-Jack Queyranne. Triste anniversaire !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je suis heureux, en effet, d'indiquer à l'Assemblée nationale que la concertation qui s'était engagée entre les organisations professionnelles du cinéma, représentant les producteurs, les distributeurs et les industries techniques, et Canal Plus, vient de déboucher sur des accords qui seront signés dans les tout prochains jours.

Vous le savez, les pouvoirs publics appelaient de tous leurs vœux une telle démarche de concertation. Sa réussite les satisfait pleinement.

Prenant en compte les intérêts légitimes des professionnels du cinéma et de Canal Plus, ces accords apporteront une très précieuse contribution à la création et à la production cinématographique françaises. J'indique, en particulier, que ces accords, mettant fin aux contestations du passé, définissent les modalités d'acquisition, par Canal Plus, des droits de diffusion des œuvres de cinéma.

Canal Plus s'engage à ce que 50 p. 100 au moins - c'est important - du montant des acquisitions faites par la société pour remplir les obligations fixées par son cahier des charges concernant des films d'expression originale française. Cette société versera une somme complémentaire de 90 millions de francs aux titulaires des droits d'exploitation des films diffusés en 1986 et 1987, mais seulement pour les films d'expression originale française.

Enfin, Canal Plus renouvelle sa proposition de renoncer à diffuser des films le vendredi entre dix-huit heures et vingt-trois heures si les autres chaînes françaises s'engagent elles-mêmes à supprimer, un soir supplémentaire par semaine, toute diffusion de film avant vingt-trois heures.

Tel est l'accord auquel on vient d'aboutir. Je suis heureux de l'annoncer devant la représentation nationale.

J'aurai l'occasion de répondre à certaines questions. Je le ferai avec le même esprit, qui anime aussi M. Santini : celui de la grande fierté (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste*) d'avoir accompli, en dix-huit mois, la réforme que vous connaissez, issue de la loi du 30 septembre 1986.

M. Jean-Jack Queyranne. Un désastre !

M. le ministre de la culture et de la communication. Cette réforme a permis à la France de se situer dorénavant et de façon offensive dans la grande compétition internationale qui s'annonce, laquelle avait commencé à ses frontières mêmes et qui, aujourd'hui, touche le territoire national, et dans laquelle je souhaite que la télévision française, notamment le secteur public, puisse avoir toute sa place et toutes ses chances. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jean-Jack Queyranne. Ça, c'est nouveau !

Rappels au règlement

M. Guy Ducloné. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Guy Ducloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, puisque M. le ministre de la culture et de la communication a terminé son propos sur la télévision française, ...

M. le ministre de la culture et de la communication. C'est le sujet !

M. Guy Ducloné. ... je souhaiterais que les deux caméras de télévision qui ont filmé de bout en bout son discours restent en place pour continuer de filmer l'ensemble du débat.

M. Jacques Badet. Très bien !

M. Jean-Jack Queyranne. Absolument !

M. Pierre Desoaves. Très bonne idée !

M. Guy Ducloné. Je ne voudrais pas que leur présence puisse s'expliquer simplement par le fait que, contre l'usage respecté depuis le début de la discussion budgétaire, le Gouvernement ait éprouvé le besoin de parler en premier, au début de la séance.

M. Jean-Jack Queyranne. Bonne remarque !

M. Guy Ducloné. Je souhaite donc, je le répète, monsieur le président, que les caméras restent en place, d'autant plus que M. le ministre de la culture et de la communication, qui a parlé le premier, a utilisé cinquante des quarante-cinq minutes dont le Gouvernement dispose pour exposer sa politique, pour répondre aux rapporteurs, aux orateurs inscrits et aux différentes questions.

Je rappelle que le groupe communiste, pour sa part, ne disposera que de quinze minutes. Je ne doute pas, monsieur le président, que, vous connaissant, vous serez à juste titre impitoyable !

M. Xavier Deniau. Parlez du fond !

M. Guy Ducloné. Je voudrais, car ce n'est pas la première fois que cela se produit depuis le début de la discussion budgétaire, protester contre ce que mon ami Georges Hage qualifierait de « logorrhée » et contre ce que j'appellerai pour ma part l'abus verbal du Gouvernement. Il est vrai qu'à vouloir trop prouver on va parfois à l'encontre de son objectif, et M. le ministre de la culture...

M. Willy Diméglio. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jacques Baumel. C'est un discours !

M. Guy Ducloné. Monsieur Baumel, je vous en prie, vous n'êtes pas si souvent dans cette assemblée pour vous permettre de discuter du bien-fondé d'un rappel au règlement !

M. Xavier Deniau. M. Baumel a tout de même le droit d'intervenir.

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Guy Ducloné. M. le ministre de la culture et de la communication s'est cru obligé de dépasser le temps imparti au Gouvernement. Je ne voudrais pas lui demander s'il se méfie de son ministre délégué, chargé de la communication, car cela est son affaire. N'entendrait-il pas plutôt priver, par ce biais, les députés de leur temps de parole alors que se posent un certain nombre de problèmes ? (« Non ! non ! » sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.)

M. Jacques Baumel. Monsieur Ducloné, cette question venant d'un parlementaire aussi avisé que vous est ridicule !

M. Xavier Deniau. Curieux rappel au règlement !

M. Guy Ducloné. A l'intention d'un parlementaire un peu moins avisé, monsieur Baumel, je dirai que, si M. le ministre de la culture et de la communication est cultivé, on ne peut pas dire qu'il manifeste beaucoup de déférence envers le Parlement.

J'ajouterai que son plaidoyer n'a rien apporté au développement de la culture dans le domaine de la communication audiovisuelle et du reste.

M. Willy Diméglio. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Guy Ducloné. Je tenais à faire cette remarque car, à parler trop longtemps, on peut aller à l'encontre ce que l'on veut faire valoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Willy Diméglio. Vous l'avez prouvé !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Jack Queyranne. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 99, qui concerne le droit d'amendement.

Nous venons d'entendre M. le ministre prononcer un discours sur le fond duquel je n'interviendrai pas pour l'instant, mais que je qualifierai de surréaliste. C'est en effet un nouveau budget qu'il nous a présenté en annonçant pour 1988 350 millions de francs de recettes supplémentaires, c'est-à-dire une augmentation de 6 p. 100 par rapport aux documents budgétaires qui ont été soumis au Parlement. Nous pourrions nous en féliciter pour le service public, mais à la condition que notre assemblée ait les moyens de contrôler l'usage qui sera fait de cette somme.

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? M. Pelchat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, avait proposé un amendement, dont nous avons discuté en commission, visant à revaloriser le produit de la redevance et à assurer sa répartition entre les différentes sociétés du service public. Il notait, dans son exposé des motifs : « Contrairement à tous les projets de loi de finances soumis au vote du Parlement depuis 1975, le projet de loi de finances pour 1988 ne comporte aucun article précisant la répartition du produit de la redevance entre les organismes du secteur public de la communication audiovisuelle. »

Or l'amendement de M. Pelchat ne figure pas sur la feuille jaune de séance puisqu'il a été déclaré irrecevable.

M. François d'Aubert. Vous confondez avec l'amendement de M. de Préaumont !

M. Jean-Jack Queyranne. J'ai celui de M. Pelchat sous les yeux et je vous le communiquerai, monsieur d'Aubert !

Par contre, M. le ministre a annoncé aujourd'hui des modifications dans le produit de la redevance et dans sa répartition. Nous souhaitons donc, pour que le travail parlementaire s'effectue dans les meilleures conditions, qu'il y ait une discussion au fond et sur le produit et sur la répartition.

La représentation nationale ne saurait admettre que le budget d'un service public soit subitement modifié à hauteur de 6 p. 100. C'est totalement inédit, jamais on n'a vu cela ! C'est l'exemple même de ce qu'a été la réforme de M. Léotard : une réforme précipitée, accomplie dans le désordre, une réforme en trompe-l'œil. On a vraiment l'impression que, devant l'échec de sa réforme, M. Léotard est aux abois et fait de la cavalerie budgétaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jacques Baumel. Ridicule !

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Descaves. Mon intervention est également fondée sur l'article 99 du règlement.

Dans la discussion sur les crédits de la culture, j'avais présenté un certain nombre d'amendements, mais les réponses du Gouvernement ont été tellement bâclées qu'il m'a été difficile de les comprendre. Aujourd'hui, je vois mieux pourquoi il en est ainsi : c'est que tout le temps du Gouvernement est absorbé par l'exposé de ce que l'on sait déjà pour l'avoir déjà entendu.

Il aurait mieux valu, monsieur le ministre, consacrer l'essentiel de votre temps de parole à répondre aux questions et aux amendements. Car si nous les posons ou si nous les présentons c'est évidemment, parce qu'il nous manque des éléments de réponse avant de passer au vote. L'autre jour, lorsque je vous ai demandé des précisions sur certaines subventions que vous vouliez verser, c'était pour savoir, en fonction de leur répartition, si je devais maintenir ma demande d'abattement de crédits ou retirer mon amendement.

M. Santini sait ce qu'il en est. Lorsqu'il a présenté sa loi sur les rapatriés, il en a débattu largement avec le Parlement et il n'a pas eu de problèmes. Je crains que la méthode dont vous avez usé aujourd'hui ne nous empêche d'être informés complètement de l'utilisation de vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Mes chers collègues, plusieurs sujets viennent d'être abordés, et d'abord la gestion des temps de parole.

J'ai informé M. le ministre de la situation quelque peu délicate où il commençait à se trouver. Vous avez constaté qu'il a fait de son mieux pour revenir au cadre dans lequel, contractuellement, et en application des règles constitutionnelles régissant le déroulement des discussions budgétaires, il est convenu de se placer. Je ne peux que faire confiance aux uns et aux autres pour que le débat continue à se dérouler dans la bonne foi réciproque, chacun tenant raisonnablement compte du temps de parole qui lui est assigné.

M. Guy Ducloné. Qu'on nous impose !

M. le président. Si ce n'était pas le cas, la possibilité que j'entrevois de conclure ce débat en prolongeant la séance de l'après-midi jusque vers vingt heures ou vingt heures trente ne pourrait évidemment pas se réaliser. Mais je vous mets tout à fait à l'aise : la présidence de la séance sera assurée, s'il le faut, jusqu'à trois heures du matin.

M. Jean-Jack Queyranne. Très bien !

M. le président. La question que chacun doit se poser est de savoir si le Parlement et la qualité de l'examen du budget y gagneront quoi que ce soit !

En ce qui concerne l'enregistrement de ce débat par la télévision, la délégation du bureau pour l'information sur les débats parlementaires s'est assurée qu'il serait intégral.

Enfin, pour ce qui est des modifications proposées sous forme d'amendement, on ne peut que s'adresser à la présidence de la commission saisie pour avis pour qu'elle étudie s'il y a lieu de prolonger son examen sur ce point. Il est tout de même d'usage que le Gouvernement garde un droit d'amendement sur les lois de finances.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. le ministre de la culture et de la communication. Juste un mot, monsieur le président, et d'abord pour vous remercier...

M. Guy Ducloné. Pour rattraper les cinq minutes de trop ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Non, monsieur Ducloné, pour exprimer au contraire mon souci de la plus grande courtoisie, celle que j'ai toujours manifestée dans ce débat !

Pour vous rappeler aussi que le Gouvernement intervient fréquemment le premier dans les débats budgétaires. L'an dernier, c'était le cas et personne ne s'y est opposé parce que c'est tout à fait naturel. Je vous adresse cette première réflexion avec une immense courtoisie et un immense respect pour votre fonction !

Quant aux chiffres que vous avez évoqués, monsieur Queyranne, ce seront ceux d'un collectif budgétaire et ils seront, bien entendu, soumis à l'examen du Parlement. C'est la procédure naturelle. Le premier respect vis-à-vis du Parlement, c'est l'information qu'on lui doit. Et il est naturel, j'y insiste, que le Gouvernement lui apporte cette information-là.

Soyez enfin assuré, monsieur Descaves, que je suis et resterai toujours très attentif à vos amendements. Vous verrez d'ailleurs que je m'exprimerai très brièvement en répondant aux orateurs, pour laisser aux uns et autres le temps de parole nécessaire au moment des questions et des amendements.

M. Alain Rodet. Comme c'est touchant !

M. Pierre Descaves. Je vous en remercie par avance, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Guy Ducloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. Je ne m'opposerai pas à ce que le ministre et le Gouvernement informent le Parlement.

M. Charles Revet. C'est déjà rassurant !

M. Guy Ducloné. Mais je m'en tiendrai à la discussion de la loi de finances. Pour avoir assisté à différentes reprises à la conférence des présidents, je sais comment les choses se passent : on impose aux députés de tenir leur temps de parole.

M. Xavier Deniau. Maintenant, vous mangez le nôtre !

M. Guy Ducloné. Et si on fixe un temps de parole pour les députés, pour les commissions et pour le Gouvernement...

M. Françoise d'Aubert. Avec M. Fillioud, vous étiez moins exigeant ! Il parlait pendant des heures !

M. Guy Ducoloné. Si M. d'Aubert s'en mêle, je lui rappellerai toutes les heures où il a monopolisé la parole. Il m'arrivait alors de présider et il a d'ailleurs eu à s'en plaindre ! N'est-ce pas, monsieur d'Aubert ?

M. Xavier Deniau. Et si vous parliez du fond ?

M. Guy Ducoloné. Si donc l'on détermine un temps de parole pour chacun, il faut que chacun le respecte.

M. Charles Revet. Est-ce qu'on peut commencer à travailler, monsieur le président ?

M. Guy Ducoloné. Il n'est pas possible, même si un député qui ne vient que de temps en temps, veut travailler aujourd'hui (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. Xavier Deniau. Ne jouez pas les maîtres d'école !

M. Guy Ducoloné. ... il n'est pas possible, dis-je, de tailler à la hache le temps de parole des parlementaires et de permettre au Gouvernement de parler autant qu'il le veut. Car c'est utiliser le Parlement non plus pour faire la loi ou contrôler la loi de finances, mais pour faire la propagande du Gouvernement. Ça, c'est inadmissible !

M. Willy Diméglio. Ça, c'est en Russie !

M. Jacques Baumel. Et pour la propagande, vous en connaissez un bout !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne, pour un nouveau rappel au règlement.

M. Jacques Baumel. Et si on commençait, monsieur le président ?

M. Jean-Jack Queyranne. Puisque M. le ministre nous a indiqué que les modifications budgétaires interviendraient dans un collectif, je lui poserai simplement une question afin que les choses soient claires. Il s'agit du droit d'amendement...

M. Françoise d'Aubert. On peut savoir, monsieur le président, sur quel article du règlement M. Queyranne se fonde ?

M. Jean-Jack Queyranne. Sur l'article 99, monsieur d'Aubert, qui concerne précisément le droit d'amendement !

M. le ministre vient donc d'annoncer que 350 millions supplémentaires seraient versés en 1988 aux organismes du service public.

Il nous annonce, par ailleurs, que nous n'en discuterons pas aujourd'hui puisque, si j'ai bien compris ses propos, ils figureront dans un collectif budgétaire.

M. le président. Au moins un point de réglé ! (*Sourires.*)

M. Jean-Jack Queyranne. La question est donc de savoir si nous devons voter sur les chiffres qui figurent dans la première partie de la loi de finances ou sur des chiffres qui pourraient être modifiés. M. de Préaumont a effectivement présenté un amendement dans cette perspective...

M. Françoise d'Aubert. Ce qui vous embête, c'est que le service public reçoive plus d'argent !

M. Jacques Baumel. Les socialistes ne veulent pas de l'augmentation !

M. Jean-Jack Queyranne. ... celui que vous évoquiez tout à l'heure, monsieur d'Aubert.

Mais, par ailleurs, notre commission, celle des affaires culturelles, a voté un amendement de M. Pelchat. Or cet amendement ne figure pas sur la feuille jaune de séance. A moins qu'il ne s'agisse d'un oubli, je voudrais que l'on m'explique pourquoi.

Mais je me résume. Avant d'engager cette discussion, il importe de savoir sur quoi elle va porter, en particulier après l'intervention de M. le ministre, qui a souhaité engager le débat. Les 350 millions supplémentaires attendus de la redevance en 1988 sont-ils inscrits au projet de budget et, dès lors, comment seront-ils répartis ? Devrons-nous, au contraire, attendre un collectif budgétaire pour examiner l'utilisation de ces crédits ?

Il est indispensable que ce point soit clarifié dès maintenant pour que notre assemblée puisse délibérer dans les meilleures conditions. Car il s'agit non pas d'une somme minime, mais de 6 p. 100 du produit de la redevance.

M. Alain Rodet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la communication et la radiotélévision.

M. Georges Hage. Un spécialiste en amendements tordus !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Vous, monsieur Hage, je ne sais pas en quoi vous êtes spécialiste mais sûrement en pas grand chose !

M. Queyranne a mentionné plusieurs fois un amendement que j'avais déposé et fait adopter par la commission des affaires culturelles. Je lui indique que la commission des finances ne l'a pas jugé recevable.

M. Jean-Jack Queyranne. Pourquoi ?

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Il est vrai que j'ai eu l'avantage d'être informé, quelques jours avant cette discussion, qu'il y aurait un dépassement du produit de la redevance de 250 millions de francs...

M. Jean-Jack Queyranne. Qu'est-ce que c'est que ça !

M. Françoise Loncle. Vous auriez pu informer vos collègues !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... dans la mesure où j'ai particulièrement suivi les activités du service de la redevance tout au long de cette année. Ayant donc été informé de cette nouvelle avec quelques jours d'avance, j'avais déposé cet amendement en commission en proposant une répartition qui a été adoptée par celle-ci.

M. Jean-Jack Queyranne. Et par nous aussi !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. C'est exact !

Aujourd'hui, je suis très heureux d'apprendre de la bouche du ministre qu'il y aura non pas 250 millions de votés avant le 31 décembre 1987, mais 350 millions. Je profite de cette occasion pour l'en remercier.

M. Jacques Baumel. Nous devrions nous en féliciter !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Et nous nous en félicitons tous, j'en suis certain, mon cher Jacques Baumel.

Cela dit, monsieur Queyranne, peut-être n'en êtes-vous pas informé, mais j'ai déposé un second amendement.

M. Jean-Jack Queyranne. Il ne figure pas non plus sur la feuille jaune !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Je l'ai déposé en vue, précisément, d'échapper à l'échec de l'irrecevabilité et pour que ce débat puisse avoir lieu devant l'Assemblée tout à l'heure, compte tenu de l'information que M. le ministre nous a donnée. Et ce second amendement est rédigé en ces termes : « Au cas où il y aurait un dépassement... »

Si, en effet, la commission des finances a déclaré irrecevable mon premier amendement, c'est parce qu'il réévaluait d'autorité le produit de la redevance pour 1988...

M. Jean-Jack Queyranne. Mais c'est ce que vient d'annoncer le ministre ! Alors, pourquoi a-t-on déclaré l'amendement irrecevable ?

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... alors que les parlementaires n'en ont pas le droit, d'après les textes.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est surréaliste !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Telle est la raison pour laquelle la commission des finances a conclu à l'irrecevabilité et voilà pourquoi j'ai dû déposer un second amendement. Celui-là, mes chers collègues, est recevable et il sera discuté. (*Protestations sur les bancs des groupes socialistes et communistes.*)

M. Françoise Loncle. De qui vous moquez-vous ? Encore un coup tordu !

M. Jean-Jack Queyranne. C'est une parodie !

M. Françoise Loncle. Vous devez être solidaire de l'Assemblée !

M. le président. Je pense que l'Assemblée est maintenant largement informée sur ces questions de procédure et je souhaite vivement qu'elle puisse entrer dans une discussion qui commence à ressembler à un débat budgétaire.

M. Guy Ducloné. Et de quel budget discutons-nous ?

M. le président. Mais au cas où l'on en resterait à la méthode et au ton qui règnent dans cette enceinte depuis une heure quinze...

M. Bernard Schreiner. A qui la faute ?

M. le président. ... je pense que ce serait rendre service au Parlement que de suspendre la séance quelque temps pour permettre à tout le monde de se calmer. C'est donc avec l'espoir de la dernière chance que je vais donner la parole aux rapporteurs.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la communication et la radiotélévision.

M. Jacques Baumel. Enfin !

M. Guy Ducloné. Enfin quoi ?

M. Jacques Baumel. On entre dans la discussion !

M. Guy Ducloné. On va entendre le béni-oui-oui !

M. Jacques Baumel. Ne parlez pas de ça, monsieur Ducloné !

M. le président. Est-ce que nos collègues des Hauts-de-Seine peuvent poursuivre dans un cadre plus intime leurs vociférations réciproques et laisser rapporter le député de l'Essonne qui n'y peut rien ? (*Sourires.*)

Vous avez la parole, monsieur de Préaumont.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. L'Assemblée examine aujourd'hui le premier budget de la communication depuis le vote de la loi du 30 septembre 1986. Si quelques problèmes se posent en raison de cette loi, il faut souligner que d'autres difficultés proviennent de décisions antérieures, et notamment du doublement, dans un temps relativement court, du nombre des chaînes de télévision avec l'apparition d'une chaîne cryptée et de deux chaînes généralistes. C'est dire que le projet de budget doit faire face à la fois au passé et à l'expression de la nouvelle volonté politique.

Dans ses règles de fonctionnement et dans son financement, le système instauré après la privatisation de T.F.1 doit trouver les moyens d'assurer les conséquences d'une plus large ouverture au secteur privé laissant subsister un secteur public. Cette situation n'a pas été sans influence sur le coût des programmes, en ce qui concerne non seulement le prix de certaines collaborations, phénomène qui a été largement médiatisé, mais aussi le coût des achats de films et celui des retransmissions sportives. Il faut donc au secteur public des moyens de financement supplémentaires permanents, au-delà des mesures de conjoncture.

Quels peuvent être ces moyens à montant de redevance constant ?

D'abord, une amélioration des conditions de perception de la redevance, accompagnée si possible d'une diminution de son coût.

J'ai exposé dans mon rapport écrit les raisons pour lesquelles je ne pensais pas qu'il soit opportun, ni efficace, de substituer au système actuel le recours à E.D.F., aux P. et T. ou à la fiscalisation. En revanche, il semble indispensable d'opérer un certain nombre de modifications dans le mode de financement et dans le fonctionnement de ce service.

L'actuel mode de financement est celui du prélèvement du produit de la redevance par voie de fonds de concours au budget des services financiers. Le chapitre budgétaire retraçant les dotations de ce service est donc doté pour mémoire. On en a toujours déduit que ce chapitre budgétaire ne pouvait, en cours d'exercice, faire l'objet d'abondement par voie de collectif. Je pense que cette considération peut conduire les gestionnaires à prévoir des dotations qui risquent de se révéler excessives, d'où quelques différences, on les voit d'ailleurs aujourd'hui, et une certaine absence de transparence.

Il a semblé souhaitable à la commission des finances que le montant des prélèvements opérés sur le produit de la redevance au profit du service qui est chargé de son recouvrement soit intégré, dès la loi de finances initiale, dans les recettes du budget général et que les frais de gestion de ce service figurent, comme ceux de l'ensemble des services financiers, au sein du fascicule budgétaire qui en retrace les dotations.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. En ce qui concerne le coût du service de la redevance, on peut noter les efforts accomplis en matière d'informatisation grâce à un plan d'entreprise pluriannuel. Il ne faut pas ignorer non plus les contraintes qu'impose le nombre élevé de comptes gérés. Néanmoins, on peut relever que le coût par agent du service de la redevance est très supérieur au coût d'un agent des services de la comptabilité publique.

On ne peut manquer également de relever l'importance des effectifs du service de la redevance. L'effectif budgétaire est actuellement de 1 831. Si on le compare à l'ensemble des emplois du secteur public de la communication audiovisuelle - 18 424 en 1986, 13 988 en 1987 - on constate que, avant même la privatisation de T.F.1, le rapport était de 1 à 10, c'est-à-dire le plus élevé qui soit entre les effectifs d'un service chargé du recouvrement d'une taxe et ceux de l'ensemble des organismes financés par cette taxe.

En outre, on ne peut que relever la notable variation qui existe entre les prévisions d'encaissement et le résultat effectif. Nous verrons, à l'instant encore, d'en avoir une illustration. Les excédents ont été pendant un temps de 400 millions de francs, chiffre devant se traduire, après prise en compte des exonérations, par un excédent annoncé de l'ordre de 80 millions de francs. Aujourd'hui, on nous parle de 250 millions. Mais, dans l'incertitude de ce résultat, votre rapporteur, respectueux des règles budgétaires, ne pouvait proposer la répartition de l'éventuel.

On ne saurait que se féliciter de la mesure que vient d'annoncer le Gouvernement, mais peut-être les moyens nouveaux de financement permanent ainsi dégelés ne seront-ils pas suffisants. Il me semble donc indispensable - en tout cas, tel est le point de vue de la commission des finances - de rétablir une prise en charge partielle par le budget de l'Etat des moins-values résultant des exonérations de redevance. Cette compensation a été supprimée en 1982 par le gouvernement de M. Mauroy et, dans le même temps, l'abaissement à soixante ans de l'âge ouvrant droit à l'exonération a encore augmenté le poids des exonérations qui sont passées de 1,03 milliard de francs en 1984 à 1,4 milliard en 1986. La compensation discutable venant de la taxe sur les magnétoscopes ayant heureusement disparu depuis le 1^{er} janvier 1987, la question d'un rétablissement au moins partiel de la prise en charge par le budget de l'Etat du manque à gagner se pose donc.

Grâce aux mesures nouvelles d'exonération de l'imposition sur le revenu prévues par les lois de finances de 1987 et de 1988, il doit y avoir un accroissement sensible du montant des exonérations. Si l'on peut admettre que la charge des exonérations, qui résultent de mesures sociales spécifiques, puisse incomber au secteur public de la communication, celles qui résultent de la politique d'allègement fiscal conduite depuis 1986 - et qui prouve ainsi sa réalité - doit faire l'objet d'une compensation par l'Etat, à l'instar du système qui existe pour les collectivités locales avec la taxe d'habitation.

En acceptant cette compensation, dès la présente discussion budgétaire, le Gouvernement supprimerait une charge induite et dégagerait 313 millions de francs supplémentaires au bénéfice du secteur public de l'audiovisuel. Cette mesure serait particulièrement opportune dans un contexte de vive concurrence.

On peut, en outre, songer à un contrat de type mécénat culturel, mais d'une nature particulière, entre l'Etat et les sociétés de programme permettant, avec la participation éventuelle de concours privés, de lier très directement l'allocation de fonds publics et la création.

S'il convient de renforcer les moyens financiers du secteur public, il est aussi indispensable de prendre les mesures propres à assurer une véritable concurrence entre les diverses chaînes en reconnaissant, au premier chef, un droit essentiel : celui des téléspectateurs.

Egale devant le montant de la redevance payée pour droit d'usage du récepteur, ils doivent l'être aussi devant l'écran et devant l'accès aux divers programmes. Cette égalité permettrait en outre de ne pas laisser s'établir dans un secteur déterminé un monopole qu'on vient d'abolir dans un autre. Cela implique l'ouverture de l'espace géographique par l'implantation d'une série de réémetteurs au bénéfice de chaînes privées, dont la vocation nationale et les contraintes qui en découlent dans les cahiers des charges, ne peuvent être assumées en l'état actuel du réseau.

Assurer les conditions d'une véritable concurrence dans le secteur privé conduit à se poser la question de savoir si Canal Plus peut avoir légitimement accès à la publicité, une chaîne cryptée devant plus naturellement être financée par ses abonnements.

L'ouverture en clair de Canal Plus représente aujourd'hui quatre heures vingt par jour, dont plus de la moitié en *prime time*, et permet à cette chaîne de prélever quelque 300 millions sur le marché publicitaire. Or chacun sait ici que la légitimité de ce recours à la publicité n'a eu pour support à l'origine qu'une simple lettre d'un secrétaire d'Etat au président de Canal Plus, rapidement confirmée par un décret de mars 1986, à la veille du changement de majorité.

En revanche, pour être plus objectif - et le sujet agite aujourd'hui les milieux qui tentent de le réglementer -, il semble que des émissions du type « télé achat » pourraient être réservées à des services n'émettant pas en clair, sous réserve bien sûr de la redevance d'une taxe assise sur les profits qu'ils en tireraient.

On ne peut pas non plus, en ce qui concerne la concurrence, ne pas évoquer les rapports entre la télévision et le cinéma, vieux débat qui a pris un tour aigu avec la baisse de fréquentation des salles, au moment où le nombre de films diffusés à la télévision augmente dans des proportions sensibles.

On doit observer en premier lieu que la production cinématographique française est mieux protégée dans le cadre de la diffusion des films à la télévision que dans celui de leur diffusion en salle, en l'état actuel de la réglementation. On ne peut ignorer - toutes les études sociologiques sur le sujet le montrent - que les publics qui sont plus orientés vers l'une ou vers l'autre sont différents par leur âge et par leurs goûts : moins de trente-cinq ans pour les salles de cinéma pour être, comme on dit maintenant, « branché » ; plus de trente-cinq ans et souci du confort de l'écoute à domicile, même pour des films vieux de plus de deux ou trois ans, pour la télévision. Dans ces conditions, il paraît que pour reconquérir éventuellement ce dernier public, les exploitants de salles doivent s'efforcer de reconvertir un équipement qui permettra de créer des différences plus fondamentales entre les conditions de diffusion d'un film en salle et à la télévision. Dans la mesure où cet effort de reconversion est incontestablement d'un coût élevé pour les exploitants, qui ont dans l'affaire une position spécifique par rapport à la production proprement dite, il serait fort utile que l'Etat les encourage par un régime fiscal incitatif.

Il n'est pas sûr enfin que les chaînes privées soient aussi fortement tentées qu'on le dit souvent de diffuser un nombre sans cesse croissant de films. Elles peuvent au contraire être incitées à multiplier la diffusion de séries de plus courte durée permettant en outre une fidélisation du public dans des conditions financières plus avantageuses.

L'ensemble de ces considérations ne saurait bien entendu dispenser ni le Gouvernement de favoriser une meilleure concertation entre les professionnels du cinéma et de l'audio-visuel ni la C.N.C.L. de veiller au respect, par les sociétés de programme, de leurs obligations en matière de diffusion de films. Mais il reste qu'en fin de compte les attentes des téléspectateurs ne sauraient qu'être privilégiées quelle que soit l'attention que l'on doit porter aux intérêts légitimes de certains professionnels.

Enfin, je conclurai d'un mot sur les aides à la presse, et notamment les aides indirectes.

Il convient de se féliciter que le Premier ministre ait annoncé, et que le ministre de la culture et de la communication ait confirmé, que le prochain projet de loi de finances prévoirait l'application du taux réduit de 2,1 p. 100 de T.V.A. à l'ensemble de la presse, c'est-à-dire également à la presse d'information spécialisée.

M. Jean-Jack Queyranne. Des promesses !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. C'est une mesure d'autant plus attendue que la politique actuelle de plusieurs grands quotidiens s'oriente vers la multiplication des suppléments d'information spécialisés taxés à ce taux réduit.

Je me réjouis d'une telle mesure en souhaitant que des initiatives puissent être prises au cours de la présente discussion pour qu'elle puisse entrer en vigueur plus tôt.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances a adopté les crédits de la communication ainsi qu'un amendement tendant à préciser dans l'article 52 la répartition du produit de la redevance entre les organismes du secteur public de la communication. J'indique tout de suite que je n'ai pas pu répartir l'éventuel ; je n'ai réparti que ce qui était donné. C'est bien volontiers que j'aurais réparti bien davantage si nous avions connu avec certitude le produit de la redevance. Tel n'étant pas le cas, tous les amendements, quelle qu'en soit l'origine, auraient été déclarés irrecevables, mais le Parlement doit conserver son droit de ventiler.

Cet amendement a voulu redonner au Parlement son droit de juger de la répartition plutôt que de le faire un jour anonymement par le biais d'un compte spécial du Trésor. Cette démarche de la commission des finances s'inscrit dans la plus parfaite orthodoxie financière.

M. Bernard Schreiner. Puis-je vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Oui, bien sûr !

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner, avec l'autorisation de M. le rapporteur.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le rapporteur, l'amendement de la commission des finances à l'article 52 fait, en effet, suite au souhait de la commission des affaires culturelles de rendre au Parlement son pouvoir de répartir la redevance entre les organismes du secteur public. Mais je souhaite vous poser plusieurs questions.

Sur quelles bases êtes-vous parti ?

Avez-vous inclus les 350 millions de francs annoncés par le ministre ?

Que souhaitez-vous à ce sujet ?

Votre amendement figure-t-il sur la feuille de séance qui nous a été distribuée ?

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Ma réponse est très simple.

La commission des finances a pris l'initiative de cette modification puisqu'elle l'a proposée, si ma mémoire est exacte, le 12 octobre. J'ai fait observer à mes collègues que je ne pouvais pas laisser l'Assemblée autoriser, comme le rapporteur spécial de la commission des finances a le pouvoir de le proposer à la commission et ensuite à l'Assemblée, la perception de la redevance, sans avoir une claire idée de la répartition entre les divers organismes. Cela me paraissait indispensable.

M. Jean-Jack Queyranne et M. Bernard Schreiner. Absolument !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. C'est pourquoi la commission a, dans sa quasi-unanimité, voté cet amendement...

M. Alain Rodet. C'est vrai !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. ... mais sur la base de chiffres qui m'avaient été communiqués comme certains.

J'ai rappelé, mais je le redis d'un mot, que l'on a d'abord parlé d'un encaissement supplémentaire par rapport à la prévision de 400 millions de francs. On a dit ensuite que, compte tenu de ce qui devrait en être déduit au titre des exonérations, il fallait compter sur 80 ou 85 millions de francs ; mais c'était encore une évaluation. Aujourd'hui le Gouvernement nous donne une certitude. La commission des finances, soucieuse de l'orthodoxie budgétaire, peut-être plus encore que toutes les autres commissions, n'a pas voulu répartir l'éventuel. Ce pouvait être tentant, agréable, mais ce n'était pas correct du point de vue du règlement et de l'orthodoxie.

Les heureuses surprises sont toujours possibles en séance !

Par conséquent, il y a deux solutions : l'amendement de la commission à l'article 52 n'ayant réparti que ce qui était certain, le Gouvernement ou un député peut proposer de tenir compte de l'augmentation du total, ou, comme on vient de nous l'indiquer, le faire par la voie de la loi de finances rectificative, ce qui semble être, si j'ai compris, ce que le ministre nous a indiqué.

M. Bernard Schreiner. Nous sommes dans une drôle de situation !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Monsieur Schreiner, votre observation sur le fond était justifiée. Je crois vous avoir répondu, mais je rappelle une fois encore que la commission des finances a voulu, la première, le 12 octobre, rétablir le droit de lier l'autorisation de perception et le droit de statuer sur les diverses ventilations.

M. Alain Rodet. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Le Parlement ne sert à rien !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Nous avons la commune envie qu'il serve à quelque chose !

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. C'était le sens de mon amendement. Je propose de répartir non pas l'éventuel, mais la certitude !

Aujourd'hui, on me donne des espérances. J'en suis heureux ! Il est clair que si la commission des finances au moment où elle a débattu en avait été avisée, elle aurait immédiatement réparti ce surplus étant donné les difficultés que rencontrent divers organismes. On a beaucoup parlé de la télévision mais il est incontestable que France Info sur Radio France est un succès. Or cette radio est en déficit de quelque 9,5 millions. Si nous avions eu cette nouvelle évaluation, j'aurais sûrement proposé à la commission des finances de lui donner les moyens supplémentaires pour continuer son œuvre.

M. Bernard Schreiner. Il faut un amendement du Gouvernement...

M. le président. Monsieur Schreiner, le rapporteur vous a répondu ; on ne peut pas organiser un dialogue permanent ! Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le président, rapidement...

M. le président. Monsieur Schreiner, nous ne sommes pas dans une cour d'école.

M. Charles Revet. Très bien !

M. le président. La discussion se déroule dans un certain ordre. Vous êtes inscrit, vous interviendrez à votre tour. Vous avez interrompu le rapporteur ; il vous a répondu sur le fond.

M. Bernard Schreiner. Avouez que nous sommes dans une drôle de situation !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Je vous ai laissé m'interrompre car le sujet le méritait.

M. Bernard Schreiner. Il faut réunir à nouveau la commission des finances, monsieur le rapporteur.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Pour ne pas abuser de l'attention du Gouvernement et de mes collègues, je conclus que, sous le bénéfice de l'adoption de l'article 52, modifié par l'amendement que j'ai proposé autorisant de percevoir la redevance mais restituant au Parlement son pouvoir de la répartir compte tenu de ce qu'elle savait - l'hypothétique ne peut pas être réparti - la commission des finances a adopté les crédits de la communication, l'article 52 ainsi amendé et les lignes 52 et 53 de l'état E, annexé à l'article 48. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Rappels au règlement

M. Bernard Schreiner. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner, pour un rappel au règlement.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le président, nous ne sommes certes pas dans une cour d'école, mais...

M. le président. L'organisation des débats, mon cher collègue, relève depuis fort longtemps de la Constitution et du règlement de l'Assemblée ! Vous devez le savoir, comme moi.

M. Bernard Schreiner. Tout à fait !

La commission des finances et celle des affaires culturelles ont travaillé sur une base de 6 247 millions de francs pour la redevance. On nous annonce aujourd'hui 6 597 millions de francs. Or, nous allons, cet après-midi, discuter sur la première base ! Ce n'est pas possible, monsieur le président !

Il serait logique que les commissions se réunissent pour travailler sur les nouvelles bases qui ont été fournies par le ministre ou bien que le Gouvernement dépose un amendement - que nous pourrions sous-amender - précisant le nouveau montant de la redevance à répartir entre les chaînes. Sinon, nous serons condamnés à travailler cet après-midi sur du vent !

M. Jean-Jack Queyranne. C'est du bluff !

M. le président. La parole est à M. Metzinger, pour un rappel au règlement.

M. Charles Metzinger. Monsieur le président, cet après-midi le mot « surréalisme » a été utilisé à plusieurs reprises pour qualifier ce débat.

Je crois, monsieur le rapporteur, que vous avez été très clair. Mais les 350 millions de francs dont parlait M. le ministre tout à l'heure n'existeront pas aussi longtemps que le Gouvernement n'aura pas présenté d'amendement. Il ne sert à rien de continuer à discuter. Si cet amendement est déposé, nous en parlerons. Mais les commissions doivent être informées que 350 millions de francs sont inscrits au budget, et non dans un collectif. Dès lors, elles pourront prendre les décisions qui conviennent pour en proposer la répartition.

M. Jean-Jack Queyranne. Absolument !

M. le président. Les deux commissions étant représentées, et le président de l'une d'entre elles est même là, il leur appartient maintenant d'apprécier s'il y a lieu à une nouvelle réunion qui pourrait parfaitement se tenir entre les deux séances ou lors d'une suspension qui serait demandée. Mais j'estime que les arguments de procédure à ce sujet ont été largement développés.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. A propos du déroulement des débats, je voudrais rendre l'Assemblée attentive.

M. le président. Ce n'est pas chose facile ! (*Sourires.*)

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Quelle est actuellement la situation ?

M. Jean-Jack Queyranne. Elle est difficile !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Si j'ai bien compris, le Gouvernement nous a annoncé que, compte tenu de la situation, il pouvait disposer de 350 millions de francs pour le secteur public de l'audiovisuel. C'est une information, mais j'ai cru comprendre aussi qu'il s'agissait d'une mesure qui interviendrait dans une loi de finances rectificative. Par conséquent, les commissions ayant délibéré sur les chiffres jusqu'alors connus, nous ne parlerons de ce que le ministre a annoncé qu'au moment de la discussion de la loi de finances rectificative. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Dès lors, la commission des finances et les commissions saisies pour avis pourront se réunir.

M. Jean-Jack Queyranne. Les chiffres annoncés par M. Léotard quant aux moyens du service public sont faux !

M. le président. Je crois avoir compris que tout le monde convient que la loi de finances ne comporte pas cette plus-value de rentrée...

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Absolument !

M. le président. ... et qu'on en discutera dans les prochaines semaines lors de l'examen de la loi de finances rectificative. Je suppose qu'on retrouvera, avec la même ardeur au travail, les mêmes protagonistes ! Maintenant tout le monde est informé.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la communication et la radiotélévision.

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis un an que de changements !

M. Bernard Schreiner. C'est vrai, hélas !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. En effet, il y a un an, 95 p. 100 de l'audience télévisée dépendait des chaînes publiques, contre 5 p. 100 aux Etats-Unis, 15 p. 100 au Japon et 45 p. 100 en Grande-Bretagne et en Italie.

Aujourd'hui, la France a suivi l'exemple de ces grands pays puisque l'audience, en forte expansion, se partage en parts égales entre le secteur public et le secteur privé.

L'audiovisuel français paraissait à l'époque exsangue et semblait jusqu'alors obéir à des règles totalement étrangères à celles de l'économie. Aujourd'hui, au contraire, se développe en France une logique d'entreprise, qui a conduit à investir 4,5 milliards dans l'acquisition de T.F. 1 et plus de 1,5 milliard dans les programmes de la 5 et de la 6.

La bande FM, à Paris et dans sa région, jusqu'alors encombrée de nombreuses stations, était devenue inaudible, notamment les fréquences culturelles du service public telles France-Musique et France-Culture dont les qualités sont sans égales. Aucune autorité jusqu'alors n'était parvenue à y mettre bon ordre. Aujourd'hui la C.N.C.L. a restauré pour l'auditeur un véritable confort d'écoute.

Et pourtant, une rumeur diffuse, au départ, s'est progressivement enflée au fil des jours, et tente de s'affirmer comme vérité incontournable, incontestable, selon laquelle, monsieur le ministre, la loi Léotard serait un échec.

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Echec politique, dites-vous, messieurs de l'opposition !

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. La C.N.C.L. est une institution qui n'a de cesse de complaire le pouvoir et n'a rien fait qui puisse inspirer le respect.

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Echec économique, répétez-vous !

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Les chaînes publiques sont acculées à la faillite par la concurrence et seront soumises au diktat de T.F. 1...

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... qui aura préalablement écrasé les autres chaînes privées.

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Echec culturel, ajoutez-vous !

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. La qualité des programmes des chaînes publiques, tirée vers le bas par des chaînes privées ineptes, approche du degré zéro de la culture...

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... aux antipodes du mieux-disant culturel annoncé par le ministre François Léotard.

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Et pour couronner le tout, les bons esprits que vous êtes de citer pêle-mêle à l'appui de votre thèse les nominations de présidents de chaînes, l'attribution de T.F. 1 ou de la 5 ou de la 6...

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... les querelles entre chaînes publiques ou privées, l'envolée des coûts, le cachet des vedettes.

M. Charles Metzinger. Il n'y a pas que nous qui le disons !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Quelle défaillance de mémoire, messieurs, de votre part, vous responsables d'hier, dont les décisions ont engendré une augmentation sans précédent du taux de la redevance, comme le rappelait le ministre tout à l'heure - 95 p. 100 en cinq ans - conjuguée avec une baisse également sans précédent de la production française puisque la diminution a été de 20 p. 100 en cinq ans. Et je ne rappelle que ces deux éléments qui me paraissent essentiels. Mais si vous en voulez d'autres, je peux vous en fournir un grand nombre.

Face à cette attitude partisane, mesdames, messieurs, je reste pour ma part persuadé qu'il fallait faire confiance à la maturité des Français et s'engager résolument dans une profonde réforme de l'audiovisuel.

Oui, monsieur le ministre, bravo pour votre courage ! Bravo pour votre initiative !

Je crois à la nécessaire émulation entre les deux secteurs public et privé de la communication. Mais je sais que pour être profitable à tous, cette concurrence doit s'établir entre deux secteurs forts et dynamiques. S'il n'appartient à l'Etat que d'établir les conditions juridiques de cette concurrence en ce qui concerne le secteur privé, il lui revient de donner au secteur public les moyens dont il a besoin pour affronter cette concurrence, nationale et internationale.

Je me propose donc d'examiner avec vous si cet objectif est atteint comme il convient.

Je dirai préalablement un mot des aides à la presse qui n'appellent pas de remarque particulière, aucune réforme de fond n'étant engagée cette année.

Les aides directes progressent fortement, passant de 173 millions de francs à 201 millions. Cette progression répond à un souci économique et budgétaire.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous demander de réévaluer, si cela vous est possible, les aides aux journaux à faible budget publicitaire pour les porter au niveau de 1987, à savoir 14,7 millions de francs.

L'un des quotidiens relevant de ce secteur d'activité a disparu. Et je crois qu'il faut faire un effort pour que ceux qui restent, tels *l'Humanité*, *La Croix*, *le Matin* ou ces journaux régionaux du Nord, du Centre, *La Marseillaise*, puissent bénéficier d'un soutien accru de la part du Gouvernement. La presse le souhaite.

Les aides indirectes s'élèveront pour leur part à plus de 5 milliards de francs en 1987, et le Premier ministre, ainsi que vous-mêmes, venez d'annoncer, je m'en réjouis, une uniformisation du taux de T.V.A. à 2,1 p. 100 pour l'ensemble de la presse écrite.

Je souhaiterais, comme mon collègue, M. de Préaumont, qui s'est exprimé avant moi, que cette mesure puisse être présentée dans le budget pour 1988 parce qu'elle entraînerait immédiatement pour la presse écrite une économie de 230 à 250 millions de francs.

J'en arrive maintenant aux moyens du secteur public de la communication audiovisuelle sur lesquels je voudrais insister cette année.

Hormis les recettes diverses et produits financiers dont peuvent disposer suivant les cas les organismes du secteur public, leurs ressources proviennent de la redevance, de la publicité ou des concours de l'Etat qui relèvent tous les trois du vote du Parlement sur le projet de loi de finances de l'année.

S'agissant des concours de l'Etat, il y a lieu de distinguer cette année les concours financés par le budget général de ceux qui seront financés par le compte d'affectation spéciale des produits de la privatisation.

Les premiers concerneront l'action internationale de la France dans le domaine de la communication audiovisuelle. En effet, une contribution de 20,6 milliards de francs du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération est destinée au financement de l'action internationale de R.F.O. par le biais de l'Agence internationale d'images télévisées A.I.T.V. Par ailleurs, la société R.F.I. recevra une

subvention d'investissement de 11,3 millions de francs pour la construction d'un centre de diffusion en Asie et une dotation en capital de 25 millions de francs destinée à l'accroissement de ses moyens de diffusion. Votre rapporteur approuve cette prise en charge par le budget de l'Etat de ces dépenses qui relèvent en effet de l'action internationale de la France et souhaite que cette « rébudgétisation » se poursuive.

Les seconds proviennent de la privatisation de TF 1. Comme s'y était engagé le Gouvernement, cette dernière se traduit par un effort en faveur de la création, puisque 10 p. 100 de son montant y sont consacrés selon la répartition suivante : une dotation en capital de 200 millions de francs pour Antenne 2, de 100 millions de francs pour FR 3 et de 50 millions de francs pour la S.F.P. ; 100 millions de francs pourraient être répartis eux-mêmes en deux dotations de 50 millions de francs destinées, l'une à l'I.F.C.I.C. pour la création d'une société de capital risque audiovisuel, l'autre à abonder le compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels.

En ce qui concerne la redevance, il est prévu de reconduire les tarifs à leur niveau de 1987, soit 506 francs pour les récepteurs couleur et 303 francs pour les récepteurs en noir et blanc, ce qui, compte tenu de la hausse prévisionnelle des prix, représente cependant une baisse en francs constants de 2,5 p. 100 qui vient s'ajouter à la baisse que vous avez déjà proposée l'année dernière.

Le montant total des prévisions d'encaissements atteint ainsi 7 065,1 millions de francs dans le projet de budget. Mais pour savoir quel sera exactement le montant prévisionnel des dotations de redevance pour les organismes qui peuvent y prétendre, il faut retirer de ce chiffre les 397,5 millions de francs affectés au service de la redevance et les 420 millions de francs de taxes. On aboutit ainsi au produit net de la redevance de 6 247 milliards de francs.

Cette répartition ne figure plus parmi les dispositions de la seconde partie de la loi de finances, mais est seulement retracée par le compte d'affectation spéciale relatif à l'emploi de cette taxe au sein duquel des chapitres de dépenses ont été créés à cet effet, comme le rappelait mon collègue, M. de Préaumont.

Pourtant, aux termes de l'article 53 de la loi sur la liberté de la communication du 30 septembre 1986, reprenant d'ailleurs en ce domaine les dispositions de la loi de 1982 ou de celle de 1974, le Parlement a autorisé la perception de la redevance et approuvé la répartition du produit attendu de la redevance entre chacune des sociétés nationales de programme, l'Institut national de l'audiovisuel, ainsi que la société prévue à l'article 51 pour le financement de ses missions de service public, à savoir T.D.F.

Le Parlement ne peut admettre une telle méconnaissance de ses droits. La commission des finances, à l'initiative de son rapporteur spécial des crédits de la communication, a adopté un amendement rétablissant un article de répartition du produit de la redevance entre les divers organismes du secteur public de la communication audiovisuelle. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales est allée plus loin encore en modifiant l'évaluation du produit de la redevance et, par voie de conséquence, les montants répartis entre les organismes.

Lorsque j'ai fait des propositions de répartition et rédigé mon amendement, je connaissais les chiffres avec certitude. Si la commission des affaires culturelles m'a suivi dans ma proposition, c'est parce que j'ai pu lui prouver que cette somme de 250 millions était certaine, ainsi que je l'avais appris deux jours plus tôt.

M. Bernard Schreiner. Elle est passée à 350 millions !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Mais une telle modification appelle des explications.

Je rappellerai que du fait de l'importance des non-paiements, due elle-même à l'inadaptation du mode de perception de la redevance, le produit de celle-ci a fait l'objet d'une surévaluation systématique depuis des années. C'est la première fois, mes chers collègues, qu'il y a un excédant par rapport aux prévisions budgétaires.

Ainsi, au mois de juillet 1986, le service de la redevance annonçait un important manque à gagner estimé alors à 720 millions de francs pour le reste de l'année par rapport au budget initial que vous aviez adopté.

Se fondant sur ces informations, les autorités de tutelle ont demandé en août aux différents organismes des plans d'économie rigoureux. Trois mois plus tard, il est apparu que l'écart entre ces prévisions de recettes et les encaissements constatés serait seulement de 250 millions de francs, soit une différence par rapport au manque à gagner prévu dans un premier temps de 470 millions de francs, c'est-à-dire une somme supérieure à elle seule au budget de R.F.I. ou de l'I.N.A.

C'est ce qui a provoqué l'énerverment pour ne pas dire davantage - ma collègue Christine Boutin ne peut que m'approuver - d'un certain nombre d'entre nous à l'égard du service de la redevance l'année dernière.

En outre, contre toute attente, l'année 1987 verra au contraire le produit de la redevance dépasser toutes les espérances.

Votre rapporteur, qui a su se montrer sévère à l'occasion, je le rappelle à l'instant, reconnaît les efforts déployés par le service de la redevance et sa réussite cette année. Peut-être est-ce, comme l'a déclaré plaisamment le ministre devant la commission, parce que les moyens de ce service ont été amputés de 12,5 millions de francs l'an passé et que l'efficacité des fonctionnaires s'en serait trouvée améliorée. En tout état de cause, cette réussite autorise le report d'une réforme d'envergure du mode de perception de la redevance, mais il reste à souhaiter que le mouvement enregistré soit durable et que le recouvrement se révèle aussi positif dans les années à venir. Ce qui justifie dans l'immédiat - en tout cas, je le souhaiterais - un renforcement de ses moyens pour lequel j'ai déposé deux amendements.

Quoi qu'il en soit, les plus-values de redevance constatées au 1^{er} octobre 1987 s'élevaient à 406 millions de francs. Compte tenu des nouvelles exonérations, qui ont produit leur premier effet en 1987, des remboursements aux usagers devront être effectués, pour un montant de l'ordre de 150 millions de francs. C'est ce qui me permettait d'affirmer, il y a une semaine, que nous aurions un excédent de 250 millions de francs.

De même, on peut légitimement supposer, à la lumière de l'expérience de cette année, que l'estimation actuelle des ressources de la redevance pour 1988 est, elle aussi, sous-évaluée puisque calculée, en partie, sur les mêmes critères.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé également que c'est une réévaluation de 100 millions de francs que vous nous proposerez avant le 31 décembre.

Il serait souhaitable que les sociétés du secteur public puissent disposer le plus tôt possible de ces plus-values, car il faut leur donner tous les atouts pour faire face à la concurrence. Parmi ceux-ci figure une meilleure connaissance de leur budget pour l'ensemble de l'année, afin qu'elles puissent mettre en place le mieux possible leur développement et leur plan d'entreprise.

Aussi, monsieur le ministre, je vous remercie de nous avoir annoncé que vous proposerez un réajustement de 350 millions de francs en seconde délibération et dans le collectif de 1987.

M. Jean-Jack Queyranne. Ah !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Nous aurons donc à cette date et, en tout état de cause, avant le 31 décembre, si j'ai bien compris vos propositions, à nous prononcer sur la répartition de ces 350 millions de francs.

M. Jean-Jack Queyranne. Mais pas aujourd'hui !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. J'ai dit avant le 31 décembre !

Ainsi, de toute façon, les responsables du secteur public de l'audiovisuel auront connaissance de leurs dotations provenant de la redevance dès le 1^{er} janvier, et cela est important ! C'est la première fois que cela arrive, et nous devons tous nous en réjouir.

M. Bernard Schreiner. C'est assez ubuesque !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Il existe d'autres méthodes qui permettraient d'accroître la redevance sans en accroître le taux.

Je vous ai entendu dire en commission, monsieur Schreiner : « Pourquoi n'augmentez-vous pas la redevance ? »

M. Bernard Schreiner. Vous serez obligé de vous y résoudre un jour si vous êtes encore au pouvoir !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Je sais qu'une augmentation de 95 p. 100 en cinq ans vous a habitué à un certain rythme ! Et notre attitude, inverse, a de quoi vous surprendre ! Ces différentes dispositions qui permettaient d'augmenter le produit de la redevance sans en augmenter le taux, je les ai déjà exposées, au cours d'une conférence de presse, le 4 juin, et je les développe assez longuement dans mon rapport écrit.

Il s'agit de l'amélioration des mécanismes de perception de cette taxe, du remboursement des exonérations par l'Etat qui - je le rappelle - a disparu depuis 1983, monsieur Schreiner. Savez-vous de combien cette disposition diminue le produit de la redevance ? De plus de 1 500 millions de francs ! Avant 1983, ces exonérations étaient compensées par le budget de l'Etat. L'ensemble de ces mesures représenterait environ 2 milliards de francs.

Vous voyez qu'on peut augmenter le rendement de la redevance sans en augmenter le taux.

En ce qui concerne la publicité, je soulignerai qu'en dispo- sant que « les recettes provenant de la publicité de marques seront plafonnées à compter de 1987 et pour les deux années suivantes », le législateur n'a précisé ni quelle était l'année de référence sur la base de laquelle était calculé le plafond ni si celui-ci devait s'apprécier en valeur absolue ou en part du marché publicitaire.

Il a, en revanche, été indiqué quels étaient les objectifs de cette disposition : protéger les ressources de la presse écrite, garantir également aux nouvelles chaînes privées un accès suffisant au marché publicitaire, leur assurant un développement convenable.

C'est pourquoi le dispositif n'est conçu qu'à titre transi- toire. Il devrait, à mon avis, faire place, au bout de deux ans, à la mise en œuvre d'un système libéral fondé sur l'équilibre suivant dans le financement de l'audiovisuel : pour les chaînes privées, des ressources tirées exclusivement de la publicité et de recettes commerciales, notamment de parrainage ; pour les chaînes publiques, un financement mixte, la redevance prenant en charge les missions et les contraintes propres au secteur public, la publicité et les recettes commerciales correspondant à la partie purement concurrentielle de l'activité des sociétés nationales de programme.

Pour 1988, le projet de loi de finances a retenu une conception encore restrictive du plafonnement publicitaire des chaînes publiques en reconduisant en francs constants - soit une augmentation de 2,5 p. 100 - les objectifs retenus pour 1987.

Force est de constater pourtant que les motifs qui ont pré- sidé, dans l'élaboration de la loi de 1986, à la mise en place d'une « protection » du marché publicitaire ne sont plus guère justifiés. La part de la presse écrite dans l'ensemble des ressources publicitaires - l'expérience des deux dernières années le prouve - se maintient au niveau acquis depuis de nombreuses années, aux environs de 58 p. 100. D'autre part, du fait du relatif échec de la « Cinq » et de M 6 - échec dû à leur taux de couverture insuffisant du territoire - le plafonne- ment de la publicité profite essentiellement, pour ne pas dire uniquement, à TF 1 qui se trouve ainsi en situation très privilégiée.

Quoi qu'il en soit, la récente mutation du paysage audiovi- suel français a déjà donné un « coup de fouet » au marché publicitaire télévisuel.

Rappelons quelques chiffres : de 5,9 milliards de francs en 1986, le marché publicitaire télévisuel devrait atteindre 9,2 milliards en 1988, d'après les précisions les plus serrées. Quelle extension ! C'est pourquoi il serait tout à fait regret- table que le secteur public de l'audiovisuel reste en retrait de ce mouvement. C'est la raison pour laquelle je propose qu'un plafonnement en pourcentage soit substitué à un plafonne- ment en volume pour les années à venir.

La commission des affaires culturelles a d'ailleurs adopté à mon initiative une observation en ce sens.

Dynamiser et renforcer les ressources du secteur public, tel est l'objectif que nous devons poursuivre de manière à lui permettre, d'une part, d'affronter la concurrence, d'autre part, de tirer vers le haut la communication audiovisuelle dans son ensemble. C'est le secteur public, en effet, qui est seul sus- ceptible de faire les efforts nécessaires de création qui incite-

ront les chaînes privées, il faut l'espérer et j'en suis pour ma part persuadé, à se maintenir au niveau des exigences cultu- relles des chaînes publiques.

Mme Christine Boutin. Très bien ! Je suis contente de l'entendre !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Pour ce faire, le budget de l'audiovisuel public pour 1988 accorde 480 mil- lions de francs de mesures nouvelles, dont 300 millions de francs exclusivement pour la création.

Le développement de la création, et d'une manière géné- rale l'amélioration des programmes, apparaît en effet comme l'un des principaux objectifs qui s'imposent au secteur public dans les années à venir.

A cet égard, je tiens à rappeler que si un effort supplé- mentaire doit être fait en faveur des sociétés de programme, il doit concerner précisément les programmes dont les coûts ont considérablement augmenté, qu'il s'agisse des retransmissions sportives, des achats de films, ou ceux qui sont appelés à croître à cause des obligations des cahiers des charges rela- tives à la production d'œuvres de fiction. Je tiens d'ailleurs à réaffirmer que ces obligations sont plus sévères que celles des sociétés privées. En effet, si ces dernières sont tenues de res- pecter un quota de 50 p. 100 d'œuvres d'expression originale française pour l'ensemble de leurs émissions, les chaînes publiques doivent, elles, en plus appliquer ce même quota aux émissions de fiction et aux documentaires dans des cré- neaux horaires spécifiques correspondant aux heures de plus grande écoute.

Ce n'est pas un mal, monsieur le ministre, mais un bien. Grâce à cette qualité, grâce au fait que des messages publi- citaires ne pourront pas, aux heures de grande écoute, couper ces émissions de fiction françaises, les chaînes publiques tire- ront vers le haut l'ensemble du paysage audiovisuel français. Telle est ma conviction, et je voulais vous la transmettre.

En évoquant ce problème du cahier des charges, je vous indique, monsieur le ministre, nous qui voulons que les déci- sions de la C.N.C.L. soient respectées, que nous trouvons inadmissible qu'après quatre lettres de cette institution inter- disant à TF 1 de poursuivre ses émissions de télé-achat, cette chaîne n'en ait tenu aucun compte. Pensant qu'en la circons- tance il appartient au Parlement d'agir, mon collègue M. Michel Péricard et moi-même nous venons de déposer une proposition de loi qui a déjà reçu l'aval de M. Barrot, président de la commission des affaires culturelles, afin d'in- terdire ce type d'émission sur toutes les chaînes nationales généralistes en clair, les réservant, comme cela est le cas tant aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne aux chaînes privées, cryptées, câblées, voire régionales, après fixation d'un cahier des charges par la C.N.C.L.

Si cette proposition ne pouvait aboutir dans les prochaines semaines, nous avons l'intention de la doubler par le dépôt d'un amendement dans le cadre de la discussion du projet de loi qui doit venir devant notre assemblée avant la fin de l'année et relatif à l'action en justice des organismes de consommateurs.

Pour revenir aux chaînes publiques, afin de faire face aux nouvelles charges que je rappelais précédemment, il faut naturellement dégager des moyens nouveaux. On notera pré- cisément que ceux qui sont demandés par une société comme Antenne 2 concernent exclusivement les programmes.

Le développement et l'amélioration de ces derniers ne concerne pas d'ailleurs que la télévision. C'est aussi l'ambi- tion de Radio France qui a, je tiens à le souligner ici, accompli de grands efforts au cours de l'année passée et qui mérite, me semble-t-il qu'on lui décerne - c'est en tout cas ce que je fais - une palme d'or au palmarès de la communi- cation audiovisuelle. J'en veux pour preuve la remarquable réussite de France Info qui contribue à renforcer l'image et la réalité du réseau de Radio France.

Second trait, seconde grande obligation du secteur public pour les années à venir : répondre au défi de la concurrence mondiale.

Pour ce faire, il est indispensable, monsieur le ministre, de continuer les efforts déjà entrepris. Je pense notamment au satellite T.D.F. 1, support indispensable au développement de la S.E.P.T.

A mon initiative, la commission des affaires culturelles a adopté une observation dans laquelle elle considère qu'au moment où la République fédérale d'Allemagne s'apprête à

lancer le satellite T.V. Sat, il importe de mener à bien la réalisation et le lancement des deux satellites T.D.F. 1 et T.D.F. 2, et demande que, pour faire face à la concurrence, l'Etat fasse l'effort financier nécessaire en dehors de tout prélèvement sur la redevance, permettant ainsi que la location des canaux puisse être offerte au prix du marché à l'ensemble des accédants.

Cela dit, monsieur le ministre, je crois aussi qu'il faut dès aujourd'hui mettre en place une mission composée des diffuseurs, des constructeurs et des scientifiques afin de réfléchir dans les meilleurs délais sur le type de satellite qui devra succéder à T.D.F. 1 et faire des propositions sur son financement et sa gestion. Cette mission pourrait élargir son rôle à un lieu permanent de rencontre et de dialogue, associant diffuseurs et constructeurs et contribuant ainsi à définir l'avenir des techniques de communication.

Il est aussi indispensable de renforcer les moyens de R.F.I. ou de R.F.O.

Pour R.F.I., il faudra développer ses moyens d'action en direction des zones où la présence française est aujourd'hui trop lacunaire. Je pense essentiellement au Moyen-Orient, vers lequel il serait souhaitable que R.F.I. puisse émettre en langue arabe.

En ce qui concerne R.F.O., il faut saluer les efforts que le Gouvernement, et tout particulièrement vous-même, monsieur le ministre, avez entrepris et qui s'inscrivent dans le vaste projet que la majorité nourrit pour l'outre-mer. Ainsi, des chaînes privées apparaîtront bientôt dans les départements d'outre-mer et un second canal sera installé dans les territoires d'outre-mer.

Je crois cependant qu'il faut aller plus loin encore et permettre à nos concitoyens, tant du Pacifique que de l'océan Indien, de recevoir par satellite le contenu de la chaîne de référence du secteur public, Antenne 2, avec, naturellement, la possibilité de décrochages locaux. Cela est possible et, au-delà du service de l'outre-mer, la France verrait sa présence renforcée dans ces deux grands océans.

Voilà, me semble-t-il, les défis qu'il nous faut relever pour nous hisser au niveau de la concurrence mondiale. A cette entreprise, les sociétés de services doivent aussi participer en obéissant à une logique commerciale, comme la loi du 30 septembre 1986 l'a prévu. Il convient cependant, là encore, de leur en donner les moyens. Je pense notamment à T.D.F. qui voit, pour 1988, ses charges nettement sous-évaluées, ou encore à l'I.N.A.

S'agissant de cette dernière société, son rôle primordial de conservation doit être réaffirmé et la commission a, sur ma proposition, adopté une observation demandant qu'un prochain projet de loi sur la conservation des archives audiovisuelles en favorise le regroupement, de manière à assurer l'unité de notre mémoire audiovisuelle.

Vous le voyez, monsieur le ministre, mes chers collègues, il importe de ne pas relâcher notre effort. Je sais que le Gouvernement et plus particulièrement vous-même, monsieur le ministre, en êtes conscients. Je ne doute pas qu'il saura, que vous saurez répondre comme il convient aux appels que je viens de vous lancer en faveur des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle.

Monsieur le ministre, sachez que c'est avec reconnaissance pour toute l'action que vous menez dans le domaine de la communication...

M. Bernard Schreiner. On s'en réjouit !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... que je demanderai à mes collègues d'adopter le budget que vous nous présentez. Je vous remercie pour vos propos positifs...

M. Jean-Jack Queyranne. Ah oui ?

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... et pour l'annonce de la répartition, avant la fin de l'année, d'un crédit supplémentaire de 350 millions de francs. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Jack Queyranne. C'est vraiment mauvais !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Merci encore, monsieur le ministre, pour votre action. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Jean-Jack Queyranne. Ce n'est plus un ministre, c'est le Père Noël !

M. le président. La parole est Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la culture et la communication.

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, comment, en cinq minutes, décrire l'évolution de la communication, notamment du paysage audiovisuel français, dans le contexte lui-même en pleine évolution de l'espace audiovisuel européen, et même - car tout se tient - de l'espace audiovisuel international ?

A l'évidence, en tant que rapporteur pour avis, je ne peux que résumer de manière allusive et schématique - des nuances demanderaient du temps - les conclusions votées conformément à mes souhaits et contrairement aux vôtres, messieurs les ministres, par la commission des affaires étrangères.

A la lecture de votre budget, et plus encore en examinant ce que vous avez fait - ou oublié de faire - depuis dix-huit mois, on est inévitablement conduit à une constatation dominante.

Devant l'extraordinaire importance des enjeux - il y va du sort de notre industrie électronique, de notre industrie des programmes et de notre rayonnement culturel hors de nos frontières - et devant la rapidité extrême des évolutions techniques avec les satellites, le câble, la multiplication des chaînes de télévisions publiques ou privées et des moyens radiophoniques, votre Gouvernement hésite, ne choisit pas, ou fait des choix contraires aux objectifs affichés. Alors qu'il faudrait aller vite et fort, car notre place dans l'espace audiovisuel européen est en cause, vous semblez frappé de perplexité.

Alors que le Président de la République, toujours attentif aux secteurs qui bougent, est prompt à proposer des formules nouvelles, notamment dans l'audiovisuel...

M. François d'Aubert. Allons ! Allons !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. ... par exemple le programme Euréka sur la télévision à haute définition...

M. François d'Aubert. Et les ventes d'armes à l'Iran ?

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. ... proposé en 1985, ou, plus récemment, le programme Euréka de l'audiovisuel pour favoriser les industries européennes des programmes, votre Gouvernement n'arrive pas à agir de façon à préparer efficacement notre pays à tenir sa place dans l'espace audiovisuel européen.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. Willy Dimaggio. Il fallait le faire avant !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. Je citerai quelques exemples de ce que j'appellerais des « attermoissements ».

D'abord, dans le domaine industriel, comment pouvez-vous, monsieur le ministre, justifier l'incapacité où vous êtes de financer sur fonds publics le satellite de diffusion directe T.D.F. 2, sans lequel le lancement de T.D.F. 1 est une illusion ?

M. François d'Aubert. Vous avez attendu six ans pour le faire !

M. Bernard Schreiner. Nous avons poursuivi T.D.F. 1 !

M. Willy Dimaggio. Vous l'avez tué !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. Mon collègue, M. Pelchat, s'est déjà exprimé dans le même sens que moi.

Vous espériez trouver des investisseurs privés. Faut-il que votre amour du libéralisme tourne à l'aveuglement pour que vous ayez pu être abusé à ce point, alors que dans le même temps nos amis Allemands, avec pragmatisme et une claire conscience des données du problème, choisissaient de financer leur satellite de diffusion directe, T.V. Sat 1, jumeau du nôtre, sur fonds publics. Et ils ont raison !

M. Bernard Schreiner. Exactement !

M. Willy Dimaggio. C'est l'avis de la commission, cela ?

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. T.D.F. 1 et T.D.F. 2 sont des laboratoires utiles au progrès de notre industrie électronique, utiles pour favoriser la diffusion d'émissions de télévision françaises du nord de l'Europe aux pays du Maghreb, superbes moyens de rayonnement pour nous mais coûteux, si coûteux qu'il est absurde de leur appliquer, les critères de rentabilité habituels.

En définitive, tout le monde y perd, les industriels de l'électronique comme les diffuseurs. On ne sait même pas encore quels seront les locataires utilisateurs du satellite puisque l'on ne sait pas s'il y aura satellite ni à quel prix la location pourra être pratiquée. En fin de compte, notre pays tout entier est lui aussi perdant.

M. Bernard Schraëver. Quel gâchis !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. Il en est de même en ce qui concerne les choix concernant le câble.

Héritant d'un plan câble ambitieux - ...

M. Willy Dimeglio. Parlons-en !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. ... je vous rappelle que l'objectif était d'arriver à 5,5 millions de logements raccordables - et qui avait le mérite de mettre la France au tout premier rang de cette technique, vous avez hésité d'abord sur le câble lui-même, puis sur le choix entre deux techniques, le coaxial et la fibre optique. Hésitation fâcheuse dont sont maintenant victimes aussi bien les industriels, les élus locaux qui ont investi dans le câble que les citoyens usagers puisque, fin 1987, seulement 300 000 prises seront livrées. Quel dommage !

M. Willy Dimeglio. C'est l'avis de la commission des affaires étrangères ?

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, madame le rapporteur.

M. Willy Dimeglio. Mme Lalumière rapporte, paraît-il, au nom de la commission des affaires étrangères !

M. François Loncle. Oui ! Et la commission a, majoritairement, voté son rapport !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. Si l'on quitte l'industrie pour examiner le sort des chaînes de télévision destinées aux émissions vers l'extérieur - car tout se tient, mon cher collègue - on constate les mêmes contradictions entre le désir souvent proclamé de préserver la place de la France et la réalité.

Ainsi, beaucoup déplorent l'état où vous laissez - je ne prends que ces deux exemples - T.V. 5 et la SEPT.

M. Gérard Kuster. C'est l'avis de la commission ?

M. François Loncle. Oui ! Elle l'a voté ! Informez-vous !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. La première, créée en 1983, est la première télévision francophone par satellite, relayée par câble en Europe et au Canada. Quel atout, quel formidable atout ! Et l'on est triste de voir l'état de cette chaîne dont les responsables, que j'ai reçus, attendent des arbitrages que vous ne rendez pas. Actuellement T.V. 5 souffre de son caractère international mal maîtrisé. Des conflits existent entre les pays participants et le Gouvernement laisse aller cette expérience nouvelle et très intéressante sans définir une ligne de conduite précise.

La seconde chaîne, la SEPT, créée en 1986 à l'initiative, une fois encore, du Président de la République, pourrait être une chaîne idéale, capable de nous réconcilier avec ce que doit être, mais ce que n'est pas toujours le cas, le service public de l'audiovisuel. C'est une chaîne publique, culturelle, c'est-à-dire soucieuse de la qualité - ce qui n'est pas forcément synonyme de très grande audience, encore que l'audience soit un critère à ne pas rejeter - et européenne, c'est-à-dire tournée vers ce qui est notre avenir. On rêve du symbole que la SEPT pourrait devenir pour montrer ce que les Français amoureux de la beauté et de la qualité peuvent faire dans le domaine de la création télévisuelle.

Or la SEPT est en attente. Entre autres choses, elle attend de savoir si le satellite qui doit la recevoir sera lancé. Je vous renvoie à ce que j'ai dit des satellites.

Dans le domaine de la radiodiffusion, je souhaiterais exprimer les inquiétudes des membres de la commission des affaires étrangères sur l'avenir de Radio France Internatio-

nale, à qui l'on mesure chichement les crédits. Il est même prévu, dans le projet de budget, sept suppressions d'emplois, ce qui est en complète contradiction avec les discours sur le rayonnement de la France et la voix de la France.

Peut-être y aura-t-il, monsieur le ministre, une rallonge dans la loi de finances rectificative que vous nous laissez espérer. J'espère qu'à ce moment-là, R.F.I. ne sera pas oubliée. Mais pour aujourd'hui, je dois dire la déception des membres de la commission des affaires étrangères en voyant que nous tournons le dos à ce qu'il faudrait faire pour rapprocher R.F.I. de la B.B.C. ou de la Deutsche Welle, qui ont des moyens très importants pour diffuser partout dans le monde.

M. Willy Dimeglio. Pourquoi ne les lui avez-vous pas donnés vous-mêmes ?

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. Si j'ai mis l'accent sur l'insuffisance des moyens donnés à R.F.I., messieurs les ministres, ce n'est pas pour occulter les problèmes de contenu des émissions. Vous comprendrez que pour moi, la voix de la France ce n'est pas seulement une voix docile au gouvernement du moment.

M. Jean-Jack Queyranne. Très bien !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. C'est une voix indépendante, donnant au monde l'exemple de la tolérance, de la compréhension des autres et de la liberté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je reviens aux problèmes matériels pour exprimer également notre inquiétude à propos de la Sofirad, qui supprime ses activités métropolitaines. Au passage, messieurs les ministres, allez-vous vous mettre d'accord sur le repreneur de R.M.C. ? Mais c'est là un problème proprement métropolitain, et qui sort donc de mon sujet.

La Sofirad entend développer, ce qui est tout à fait défendable, ses activités outre-mer. Mais pour opérer ce redéploiement, elle a besoin que les pouvoirs publics prennent des décisions afin de mettre de l'ordre entre les différents organismes publics qui font de la radiodiffusion hors de nos frontières. Nous attendons vos décisions.

De même, nous sommes préoccupés devant les lacunes de votre action en ce qui concerne les industries de programme, cinéma ou fiction de télévision. Je le rappelle pour mémoire, mais cela a naturellement des incidences sur l'exportation de ces produits, et c'est pourquoi j'en parle.

La S.F.P. est en crise et le Gouvernement hésite à désigner son conseil d'administration et son président. Les entreprises privées de production sont encore faibles, vous l'avez d'ailleurs rappelé, monsieur le ministre de la culture et de la communication, et la formule des coproductions européennes, très utile et d'avenir, n'est pas encore assez solide pour que nous soyons assurés de garder en France une industrie des programmes compétitive et créatrice d'emplois.

Enfin, puisqu'il ne suffit pas de produire, mais qu'il faut savoir commercialiser et vendre, je vous poserai une dernière question sur la commercialisation des programmes : est-il cohérent d'avoir privatisé France-média internationale, chargée de commercialiser nos programmes à l'étranger - je rappelle que c'est là une activité très importante du point de vue culturel et industriel et pour notre commerce extérieur - sans avoir clairement défini les rôles respectifs de France-média internationale et de la Sofirad ? La Sofirad est, en effet, toujours chargée par le ministère des affaires étrangères d'une partie des tâches de commercialisation.

Je sais, messieurs les ministres, qu'il n'est pas toujours facile de mettre d'accord le ministère de la coopération et celui des affaires étrangères...

M. François d'Aubert. Vous êtes bien placée pour le savoir !

Mme Catherine Lalumière, rapporteur pour avis. ... mais tout cela, vous me l'accorderez, fait un petit peu désordre.

Ma liste d'exemples est incomplète. Je pourrais, si j'en avais le temps, l'allonger encore, vous interroger, par exemple, sur la future directive communautaire ou sur la future convention du Conseil de l'Europe concernant l'une et l'autre l'audiovisuel. Je pourrais également vous interroger, mais je n'en ai pas le temps, sur l'absence de coordination entre votre ministère, qui s'occupe précisément de la conven-

tion, et celui des affaires étrangères qui s'occupe de la directive, coordination pourtant bien nécessaire pour rendre cohérentes les positions de la France à Bruxelles et à Strasbourg.

Messieurs les ministres, le caractère international, et notamment européen, du secteur de la communication est, vous serez sûrement d'accord avec moi sur ce point, de première importance. Cette dimension internationale et européenne rend l'approche difficile car se mêlent données économiques, culturelles et politiques. Mais, de grâce ! faites des choix, des choix cohérents avec les objectifs affichés par ailleurs. J'allais dire, avec quelque irrévérence, compte tenu du ton qui a marqué le début de la séance : « Passez de la parole aux actes ». C'est le souhait de la majorité des membres de la commission des affaires étrangères, qui a repoussé le budget de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Roland Leroy.

M. Roland Leroy. Monsieur le président, j'observe que si les caméras de la télévision sont toujours présentes, elles paraissent en revanche inertes.

M. Guy Ducoloné. C'est vrai !

M. Georges Hage. Elles ont des affinités électives !

M. Roland Leroy. Il me l'a semblé, en effet.

M. Guy Ducoloné. Elles ne dépendent pas encore du ministère de la culture !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. C'est votre journal qui s'exprime, monsieur Hage ! Vous devez être content !

M. Roland Leroy. C'est un élu du peuple qui s'exprime, monsieur Pelchat, et qui a en plus, c'est vrai, l'honneur de diriger le journal que Jean Jaurès a fondé !

M. Guy Ducoloné et M. Georges Hage. Très bien !

M. le président. Mes chers collègues, seul M. Leroy a la parole !

M. Roland Leroy. Monsieur le ministre, le développement considérable des moyens audiovisuels, les perspectives ouvertes par l'utilisation des satellites, du câblage, de la télématique bouleversent complètement la communication à notre époque.

Mis au service de l'homme et de la satisfaction de ses besoins, ces moyens nouveaux pourraient devenir ce fantastiques instruments d'information, d'éducation et d'échange, d'ouverture sur les productions innombrables du savoir, de l'art, des sciences, des techniques.

Mais les grands groupes capitalistes...

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Et monopolistiques !

M. Roland Leroy. ... n'y ont pas intérêt. Ils ne visent que les profits qu'ils peuvent en extraire dans une utilisation marchande soumise à la sacro-sainte règle de la rentabilisation financière.

Cela va tout à fait à l'encontre de l'intérêt du public, des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, à l'encontre de l'intérêt du pays.

M. Willy Diméglio. Il a un style très XIX^e, vous ne trouvez pas ?

M. Roland Leroy. En réalité, la mainmise capitaliste sur les moyens d'information et de communication fait obstacle à l'un des droits de l'homme de notre époque, un droit de l'homme contemporain : le droit à l'information et à la communication. Plus vous ouvrez les portes au capital, plus vous l'introduisez dans la bergerie en vue de modifier ce que vous appelez le nouveau « P.A.F. », plus s'accroît la dégradation de notre système audiovisuel et de la qualité de ses productions.

L'an dernier, par la loi du 1^{er} août sur le régime juridique de la presse et par celle du 30 septembre, qui se prétend, par antiphrase, relative à « la liberté de communication », vous avez porté une attaque très grave contre le pluralisme, vous avez constitué un véritable arsenal de guerre contre celui-ci, contre la qualité et l'indépendance des moyens de communication.

M. Willy Diméglio. Rien que ça !

M. Roland Leroy. Votre budget pour 1988 s'il est critiqué dans cette ligne : il poursuit l'étiollement du service public, il pousse au rabougrissement de ses moyens et de ceux de la création, et il favorise le pillage de ses ressources par le privé.

J'ai écouté avec attention la présentation que vous avez faite de vos crédits. A qui allez-vous faire croire que vous combattez « la diminution de la création audiovisuelle française » et « l'augmentation des productions étrangères diffusées en France » ?

Comment osez-vous évoquer l'idée d'une « politique d'amélioration des programmes », alors que règne de plus en plus la médiocrité générale, que l'on assiste à la disparition des créations françaises et, comme le rappelait récemment André Lajoie, à une guerre des chaînes conduite à coup d'achats d'images étrangères, et que l'on constate que la société française de production est placée au bord de l'asphyxie faute de commandes ?

Vous affirmez le contraire de ce que vous faites. Le rapporteur spécial du budget, qui est pourtant de vos amis politiques, est, tout au moins dans sa note de présentation du budget, un peu plus prudent que vous.

Il indique par exemple, s'agissant des ressources du service public, que leur montant « n'augmente que dans des proportions très limitées et diminue même dans certains cas ». Est-ce pour pallier ce défaut si apparent que vous avez fait annoncer des crédits hypothétiques ? C'est ce que votre rapporteur appelle « la poursuite de l'effort de rigueur ». Les réductions d'emplois se poursuivent cette année encore dans chacune des sociétés publiques de programme.

S'agissant de la diffusion et de la production, le constat est, selon votre rapporteur, tout aussi inquiétant. N'écrit-il pas que « la dotation d'équipement de T.D.F. est à l'évidence insuffisante » et que le résultat de la S.F.P. est très mauvais en 1986 à cause du « faible niveau des commandes des sociétés de programme » - moins 18 p. 100 par rapport à l'objectif fixé pour T.F. 1, moins 17 p. 100 pour A2, moins 26 p. 100 pour F.R. 3 !

La S.F.P., cet outil incomparable qui a à son actif de remarquables réalisations qui peuplent encore la mémoire des téléspectateurs français, est un organe essentiel de notre télévision. Son avenir est désormais suspendu à la décision de chaînes commerciales et aux commandes de sociétés publiques que vous contraignez à fonctionner selon les règles de la commercialisation capitaliste, alors qu'elles sont affaiblies et privées de ressources.

La lassitude et le mécontentement des téléspectateurs sont en train de prendre de l'ampleur. Des manifestations d'inquiétude se font jour. Des actions résolues des milieux professionnels, des producteurs, des créateurs, des acteurs et des personnels - comme aujourd'hui la grève des personnels de Radio France - se développent contre votre politique afin de donner à notre pays une télévision et une radio modernes, originales, créatives, contemporaines. J'en prends pour seul exemple les États généraux de la culture qui rassembleront le 16 novembre prochain, au Zénith, des milliers d'entre ces femmes et ces hommes.

Il n'est pas aujourd'hui jusqu'au Président de la République lui-même qui ne cherche à manifester quelque distance à l'égard des conséquences de cette irrésistible ascension du secteur privé dans le paysage audiovisuel français, lui qui pourtant, le premier, en 1985, a fait ouvrir l'accès des télévisions au secteur privé en attribuant la 5 à l'équipe Seydoux-Berlusconi-Riboud.

Contrairement à ce que nombre de téléspectateurs ou d'auditeurs ont pu croire, ni la diversité, ni la qualité, ni le pluralisme ne sont au rendez-vous avec six chaînes de télévision, dont quatre privées. Au contraire, sont présents l'uniformisation, le conformisme et, à coup de programmes américains de bas de gamme et d'innombrables jeux dépourvus d'imagination, la sanctification de l'ordre établi, de l'inégalité et de la violence quotidienne, et ce au service d'un type de système social, économique et politique que vous vous efforcez de rendre encore plus inégalitaire, plus injuste et plus autoritaire.

Au fond, vous étouffez la création, cette création qui, naturellement, polémique avec la réalité de la société, veut rester en prise avec le monde, avec tout ce qui y bouge. Vous

voulez enlever à notre peuple l'un des moyens que le monde moderne lui donne pour affirmer son identité culturelle et nationale, pour décider, collectivement, de son avenir.

C'est aussi pourquoi, afin de faire passer votre politique d'austérité et d'intégration dans une Europe soumise aux U.S.A., vous avez besoin de faire taire, de censurer, de calomnier sur les ondes ceux qui s'y opposent ou qui proposent une autre issue.

Les communistes, parce qu'ils constituent la seule force politique qui lutte pour une autre perspective, sont les premiers visés, mais aussi la C.G.T., des organisations syndicales et tous ceux qui, dans divers domaines, refusent le conformisme, qu'ils soient pacifistes, écologistes ou tout simplement progressistes.

Conformisme des informations dans l'audiovisuel comme dans la presse d'argent rime avec anticommunisme et refus du pluralisme. L'essentiel de la vie des gens, leurs luttes pour l'emploi, pour une vie décente est systématiquement exclu des antennes comme tout ce qui conteste ou bouscule les idées reçues.

Qu'on ne vienne pas ici nous parler de la C.N.C.L. Cette institution, qui ne peut renier sa filiation par rapport à la Haute autorité, n'a pas été créée pour servir le pluralisme et la confrontation des idées, mais pour maîtriser l'information et la communication, les contrôler, les « corseter », afin de renforcer la tutelle qu'exerce sur elles le pouvoir en place.

Nous n'attendons nullement des responsables de l'information qu'ils plaident la cause du parti communiste, nous réclamons seulement pour tous les citoyens l'information télévisée et radiodiffusée à laquelle ils ont droit, une information réelle et honnête.

La moindre possibilité de diversification vous effraie. Ainsi, pour mieux centraliser encore, pour uniformiser au maximum, vous supprimez à grand frais F.R.3 - Ajaccio. C'est plus que du gaspillage de crédits, c'est du détournement de crédits !

La censure que vous exercez ne dit pas son nom, mais elle est impitoyable. Le comité central du parti communiste se réunit, ses élus tiennent leurs journées parlementaires, on n'en dira rien nulle part ! Mais si vingt-cinq groupées se réunissent autour d'un certain homme politique dans le Var ou si dix personnes accompagnent en bateau un vague postulant à la fonction de candidat à la candidature, l'image de ces deux personnes pénètrent dans tous les foyers !

Je pourrais multiplier les exemples. Ainsi les députés communistes, tout récemment, sont-ils les seuls à avoir soulevé la question des otages français au Liban. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy Ducoloné. Vous riez de quoi ? Des otages ?

M. Charles Revet. Il est scandaleux de dire cela !

M. Roland Leroy. Aucune chaîne publique ou privée n'en a parlé !

Naturellement, la vérité vous gêne toujours !

Nous avons constitué un comité pour le pluralisme et la vérité dans l'audiovisuel. Son action déterminée contribue à aider tous ceux qui, de plus en plus nombreux, se rassemblent dans la lutte pour une information rénovée, moderne et pluraliste.

Nous voulons pour notre pays une industrie de production et de diffusion économiquement indépendante, capable de mettre à la disposition de chaque Français, sans barrière financière, les moyens techniques de notre époque. Cela suppose que le potentiel que constitue le secteur public de production d'images, de diffusion et de télécommunication soit préservé et que celui-ci dispose des moyens de résister à la compétition qui s'est engagée et à l'appétit des groupes multimédias. Il faut pour cela prendre le contre-pied de la politique d'abandons successifs que vous menez et qui livre aujourd'hui à la concurrence étrangère, notamment en matière de satellites, l'avance de notre technologie, de notre recherche et de notre savoir-faire.

Les parlementaires communistes ont à plusieurs reprises formulé des propositions précises, proposé des moyens de financement et de rapprochement industriel de nature à créer les conditions d'une grande politique de responsabilité publique et nationale en matière audiovisuelle. Je rappellerai simplement que nous demandons que l'Etat s'engage pleine-

ment dans une politique de soutien de notre potentiel économique, technique et culturel qui constitue une des chances de notre peuple et de notre pays.

Des moyens publics suffisants devraient donc être dégagés par l'Etat. Ils existent. Par exemple, le produit de la vente de T.F.1 devrait être intégralement affecté à un fonds de concours pour le soutien de la création dont nous demandons la constitution. Les exonérations de redevance supportées par les chaînes publiques devraient leur être remboursées ainsi que la T.V.A. prélevée par l'Etat sur la redevance.

Nous proposons de plus qu'une taxe prélevée sur les recettes publicitaires de toutes les chaînes serve à alimenter ce fonds de soutien à la création.

J'ajoute que nous ne proposons pas de demander au seul secteur public d'assurer l'effort de soutien à la création, de développement de la production et de coopération nationale et internationale. C'est l'ensemble de la communication audiovisuelle qui doit être mis dans l'obligation de relever la part des investissements allant à la production et à la création originales françaises, de renforcer les quotas qui ne sont pas respectés, de développer les télévisions locales en liaison avec la mise en place de sociétés régionales et d'opérer une décentralisation passant par la réalisation accélérée du câblage.

T.D.F. et la D.G.T. doivent garder le monopole de la diffusion et de l'exploitation des réseaux de télécommunication.

Le principe de devoir de service public doit aussi s'appliquer aux initiatives privées.

D'autres mesures sont naturellement indispensables en faveur de la démocratisation, de l'autonomie de gestion, du respect des droits des personnels, de l'indépendance des journalistes, de la promotion du pluralisme.

C'est pourquoi nous proposons qu'une commission parlementaire permanente se substitue à la C.N.C.L. et soit chargée de garantir la transparence des activités des chaînes et de vérifier les obligations contractées par elles.

M. Willy Dimaggio. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait en 1981 ?

M. Roland Leroy. Comme vous pouvez le constater, nous avons le souci, qui n'est pas celui de votre budget, de donner à la France un potentiel audiovisuel compétitif, car nous voulons préserver, face aux menaces de l'impérialisme culturel et financier américain, la maîtrise par notre pays de son image, en France et dans le monde, de son indépendance et de son identité culturelle.

Il en est de la presse écrite comme de l'audiovisuel : votre budget est loin de s'attaquer aux mécanismes de concentration et d'uniformisation qui ont abouti dans notre pays à l'étouffement du pluralisme et à la disparition quasi complète de la presse d'opinion, mis à part la presse communiste. Votre budget se contente de reconduire en francs courants les aides existant pour la presse nationale à faibles ressources publicitaires, la presse régionale en restant exclue. Nous souhaiterions, à ce propos, que vous rendiez public le montant exact des taxes encaissées par l'Etat sur les ressources de publicité en vue de financer cette aide.

Votre décision d'uniformiser le taux de la T.V.A. à 2,1 p. 100 favorisera, dans la mesure où elle ne s'accompagne pas de dispositions en faveur de la presse d'opinion, une fois encore, la presse d'argent. Le maintien du régime spécial de déduction fiscale pour investissement prolongera les inégalités et les discriminations qui pèsent sur la presse d'opinion.

Vous avez annoncé la tenue d'une journée nationale sur la presse écrite. Certes, la presse a besoin qu'on parle d'elle, surtout la presse d'opinion. Je puis vous assurer que nous saisissons cette occasion pour que l'on parle de ses problèmes, de la situation grave dans laquelle votre politique et celle de vos prédécesseurs l'ont placée, et, de façon plus générale, pour que l'on évoque le droit du citoyen à l'information que, cette année encore, votre budget contribue à fouler aux pieds.

Au moment où le monde entier est confronté à des problèmes majeurs qui posent devant l'humanité tout entière la question de sa responsabilité collective, au moment où l'équilibre écologique du monde, l'avenir biologique de l'homme, la cessation de l'état de famine, la disparition des armements sont à l'ordre du jour, il faudrait avoir une information, une communication qui possèdent un autre souffle que celui de vos projets réducteurs, misérables. La France n'est pas faite pour votre politique frileuse, à courte vue.

Les députés communistes ne voteront pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. La réforme profondément libérale que nous avons votée l'année dernière, à votre initiative, monsieur le ministre, a transformé le paysage audiovisuel français.

M. Alain Billon. Laxiste !

M. François d'Aubert. Celui-ci se caractérise aujourd'hui par une sorte de système d'économie mixte qui n'a peut-être pas encore trouvé tout à fait son équilibre définitif...

M. Bernard Schreiner. Dites plutôt que c'est une catastrophe !

M. François d'Aubert. ... mais qui, j'en suis persuadé, le trouvera bientôt.

Toutefois, ce qui frappe, c'est que les six sociétés de programme, l'I.N.A., la S.F.P. et T.D.F. relèvent de régimes différents et ont également des statuts différents. Nous avons peut-être là l'une des explications des petits grippages que l'on peut constater aujourd'hui et qui nuisent à la transparence de la concurrence, qui est pourtant un objectif tout à fait souhaitable pour ce nouveau paysage audiovisuel français.

En ce qui concerne le secteur public à proprement parler, je reviendrai sur deux de ses caractéristiques, qui me paraissent essentielles.

D'abord, le secteur public est composé d'entreprises qui ont statut de sociétés mais qui ne sont pas traitées par les autorités de tutelle - je pense essentiellement au ministère des finances, car la vôtre, monsieur le ministre, joue le jeu - comme des entreprises de plein exercice.

Ensuite, la spécificité du secteur public ne se manifeste pas encore assez dans sa politique de progrès.

Je voudrais revenir sur la tutelle du ministère des finances. Les sociétés Antenne 2, F.R. 3 et Radio-France font l'objet d'une surveillance du ministère des finances à peu près équivalente à celle que celui-ci exerce sur d'autres services, tel le service des monnaies et médailles.

Un symbole : le ministère des finances s'est bien gardé d'abroger le décret du 17 juillet 1984, qui instaure une procédure budgétaire extraordinairement rigide et contraignante pour les sociétés de programme, notamment en ce qui concerne la préparation de leur budget. Ainsi l'article 3 de ce décret stipule que le ministre des finances notifie les autorisations de dépenses et leur affectation et qu'il fixe les effectifs autorisés. On peut difficilement trouver plus contraignant. C'est l'opposé du système de la dotation globale, qui serait pourtant si nécessaire.

Dans la pratique, la tutelle du ministère des finances est encore plus contraignante que la lettre même du décret. Je prendrai un seul exemple : la gestion des effectifs. La tutelle fixe non seulement les effectifs globaux de chacune des sociétés, mais aussi les effectifs par catégorie. Sont donc inscrits dans les budgets initiaux des sociétés de programme, le personnel permanent, le personnel temporaire et les affectations de ces personnels par service. Tout cela est tout à fait incompatible avec l'esprit d'autonomie qui doit présider à la gestion des sociétés de programme.

En ce qui concerne l'affectation des ressources, c'est un peu la même chose. On a parfois l'impression que, dans les services du ministère des finances - je ne parle pas du cabinet - il y a des gens qui aimeraient bien travailler dans les sociétés de programme car ils s'intéressent vraiment de très près aux programmes ! Je ne sais pas si le fait d'être administrateur civil au Trésor ou au budget prédispose à être un créateur de télévision - peut-être, après tout ! - mais je ne crois pas que ce soit tout à fait dans l'esprit de la loi !

En ce qui concerne l'affectation de 10 p. 100 du montant de la privatisation de TF 1, on peut légitimement se poser quelques questions.

D'abord, cet argent est déjà rentré dans les caisses de l'Etat. Pourquoi échelonner les paiements aux chaînes sur deux ans ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, votre représentant au conseil d'administration d'Antenne 2 a indiqué, au cours de la réunion du conseil d'administration du 24 septembre,

qu'Antenne 2 recevrait 125 millions de francs la première année. Or, tout à l'heure, vous nous avez parlé de 120 millions de francs.

M. Bernard Schreiner. On ne sait plus où on en est !

M. Jean-Jack Queyranne. On jongle avec les chiffres !

M. François d'Aubert. Antenne 2 est à 5 millions de francs près car son budget est de 2,5 milliards de francs. Evidemment, si son budget s'élevait à 100 milliards de francs, ce serait presque un détail ! J'espère donc que vous nous donnerez tout à l'heure une réponse un peu différente.

Ces sociétés nationales doivent être considérées comme de véritables entreprises par les pouvoirs de tutelle. Elles doivent par exemple avoir la capacité d'emprunter. J'ai été un peu choqué d'apprendre que T.D.F. s'est vu refuser cette année d'emprunter 100 millions de francs. Car tous les « ennus » que nous avons avec la répartition du surplus de redevance, nous ne les aurions pas si T.D.F. avait reçu l'autorisation du ministère des finances ! Pourquoi le ministère a-t-il opposé un refus ?

Se pose également le problème du capital de ces entreprises. Je ne me souviens plus exactement du montant du capital de TF 1, mais il est important. Le capital d'Antenne 2 est de 150 000 francs alors que cette société va réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 2,5 milliards de francs. C'est dérisoire et cela montre qu'il y a quelques petites retouches à apporter dans la manière dont le service public est géré par les pouvoirs de tutelle. Le mode de gestion des sociétés du secteur public doit se rapprocher de celui des entreprises privées car nous sommes aujourd'hui dans un marché extrêmement concurrentiel et toutes ces lourdeurs sont autant de handicaps pour le secteur public.

On note cette année une forte augmentation des ressources du secteur public, ce qui va dans le bon sens. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Les protestations sur les bancs des socialistes démontrent simplement que nos collègues sont dépités...

M. Bernard Schreiner. Mais non !

M. François d'Aubert. ... car ils rêvaient d'un budget de misère.

M. Roland Cerraz. Que nous racontez-vous là !

M. François d'Aubert. Or ce n'est pas un budget de misère !

Je relèverai néanmoins quelques problèmes.

On a déjà souligné que la perception de la redevance était bonne. Il y a un excédent cette année ; nous espérons qu'il y en aura un l'année prochaine ; néanmoins, l'évasion est évaluée à près d'un milliard de francs par les services de la redevance.

Par ailleurs se pose l'éternel problème de la soumission à la T.V.A. de la redevance. Franchement, aucune raison de doctrine fiscale ne la justifie ; il faut chercher l'explication du côté de la cuisine budgétaire, mais ces 7 p. 100 pèsent sur les budgets du secteur public.

Le problème des exonérations a été abordé par tous les rapporteurs. Il faut très vite déconnecter l'exonération de la redevance de l'exonération de l'impôt sur le revenu. Il y a des gens qui sont exonérés d'impôt sur le revenu parce qu'ils ont un crédit d'impôt. C'est déjà intéressant pour eux mais, en plus, ils découvrent avec ravissement qu'ils sont également exonérés du paiement de la redevance. Aucun ne s'y attendait et il serait sans doute possible d'augmenter un peu les recettes de la redevance.

Quant au coût de sa perception, des efforts de productivité très sérieux ont été faits mais il faut quand même savoir que le service de la redevance emploie 1 800 personnes, c'est-à-dire 300 à 400 de plus qu'une chaîne de télévision. La disproportion est notable.

En ce qui concerne la répartition de l'excédent de 250 millions de francs, vous, avez proposé, monsieur le ministre, 100 millions de francs pour T.D.F. et 80 millions de francs pour Antenne 2, mais je crois que vous vouliez dire 90 millions de francs. En réalité, le véritable problème se pose pour T.D.F. Nous en avons déjà parlé en évoquant l'emprunt qui lui a été refusé. Vous allez augmenter ses ressources de 100 millions de francs l'année prochaine. Tant mieux pour cet organisme, mais la loi de finances ne prévoyait que 25 millions de francs de dotation. On va donc passer de

25 millions de francs à 125 millions de francs, et un parlementaire soucieux de contrôler la gestion des fonds publics se doit de noter cette disproportion.

Et puis, il y a les fameuses missions de service public de T.D.F. qui ne sont pas compensées par le budget de l'Etat. Ainsi, 50 millions de francs qui devraient incomber à la défense nationale sont supportés par T.D.F. pour la super-protection de certaines installations. Ce n'est pas à l'assujetti à la redevance de payer cela mais au budget de la défense.

De même, 85 millions de francs sont inscrits pour les dépenses de recherche de T.D.F. Il serait normal que ces crédits figurent dans l'enveloppe recherche. Ce n'est pas non plus aux assujettis à la redevance de payer ces sommes.

Evidemment, en donnant 100 millions de francs à T.D.F., il y en a un peu moins pour les autres sociétés, en particulier pour Antenne 2, qui ne recevra que 90 millions de francs alors qu'elle aurait besoin de 150 millions de francs, bien qu'elle ait consenti un effort de productivité important. La somme qui lui sera allouée sera insuffisante si Antenne 2 veut payer convenablement les films qu'elle achète au secteur du cinéma.

Se pose également le problème de la part que doit représenter la publicité dans les recettes du service public. En ce qui concerne Antenne 2, je crois qu'il faut aller progressivement vers une répartition 50-50, la moitié des recettes étant fournie par la publicité et l'autre moitié par la redevance ; ce serait raisonnable. Le plafonnement, selon moi, doit être maintenu, et si Antenne 2 a besoin de nouvelles ressources, celles-ci doivent provenir de la redevance et non de la publicité.

En ce qui concerne les dépassements de publicité, il ne sert à rien de faire un bilan tous les trimestres. Un bilan en fin d'année suffit. A ce moment-là, on verra si Antenne 2 a fait des dépassements ou non. Il était assez normal que la chaîne prenne ses précautions en début d'année car elle ne pouvait pas savoir quel serait le marché publicitaire. Elle prend également des précautions aujourd'hui afin de compenser par avance les multiples obligations de service public que ne manquera pas de lui imposer l'année électorale 1988. En effet, certaines émissions ne se prêteront guère à de la publicité, si vous voyez ce que je veux dire...

Je crois que, cette année, on ne peut pas priver Canal Plus de publicité. Ce serait en effet revenir sur un engagement qui avait été pris par le précédent gouvernement, dans des conditions un peu bizarres, d'ailleurs.

Mais Canal Plus bénéficie de deux avantages curieux : la possibilité de faire de la publicité pendant les émissions décryptées et l'assujettissement à un taux de T.V.A. de 7 p. 100 sur les abonnements. Deux avantages, c'est beaucoup. L'année prochaine, il faudra peut-être revoir le problème de la publicité sur Canal Plus.

Il faut en tout état de cause éviter que les programmes du secteur public ne soient trop dépendants de la publicité. La programmation du secteur public ne doit en aucun cas dépendre de la publicité. Cela ne signifie pas forcément qu'il faille éliminer le critère de l'audience mais le secteur public doit bien choisir ses champs de bataille. Autant il me semble justifié qu'une chaîne comme Antenne 2 ou F.R.3 se batte pour avoir la même audience, sur le plan de l'information, que T.F.1, autant il me paraît difficile que le secteur public supporte tous les jours avec un grand déploiement d'armes, et donc de finances, la concurrence sur le plan de l'audience avec le secteur privé à vingt heures trente. Il y a des jours, peut-être un ou deux par semaine, où il y a de la place pour d'autres programmes. Personnellement, je souhaite qu'une émission comme « Le Grand Echiquier » de Jacques Chancel puisse être maintenue à vingt heures trente, même si son audience est un peu plus faible que celle d'un téléfilm ou d'un film sur la première chaîne ; c'est indispensable pour le renom et la qualité du service public.

Je dirai quelques mots de la place de la télévision dans son environnement et d'abord de ses rapports avec la politique culturelle.

Il faut se méfier des jugements purements quantitatifs. Depuis quinze ou vingt ans, nous entendons les sociétés de télévision dire : « Nous avons réalisé tous nos objectifs quantitatifs » et présenter à l'appui de leurs affirmations des décomptes par heure, voire par minute. Il est important que le cahier des charges soit respecté, aussi bien en ce qui concerne le nouveau secteur privé que le secteur public. Mais il faut surtout qu'il y ait une éclosion de nouveaux talents,

que de nouveaux créateurs, de nouveaux réalisateurs apparaissent sur le marché de la création audiovisuelle. Il n'y a guère de moyens de mesure en ce domaine mais nous avons cependant le sentiment qu'on pourrait faire mieux.

On pourrait également faire mieux pour les jeux. Ça n'a l'air de rien mais on assiste à une américanisation croissante des jeux à la télévision. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. A un abaissement, vous voulez dire !

M. François d'Aubert. Je crois que nous avons suffisamment de ressources pour inventer des jeux français, qui seraient peut-être un peu moins richement dotés que ceux qu'on nous propose actuellement.

Il y a aussi le phénomène du doublage. Certains soirs, la télévision propose l'apprentissage de l'anglais par une sorte d'Assimil à l'envers ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Hage. Ou du canadien !

M. François d'Aubert. C'est vous, messieurs les socialistes, qui avez commencé : vous n'avez donc pas de leçons à donner à la majorité !

Par ailleurs, l'argent tient une place peut-être trop importante à la télévision... (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Alain Billon. Vous êtes touché par la grâce, cet après-midi !

M. François d'Aubert. ... mais ma remarque ne vise pas le secteur public.

M. Georges Hage. Bien dit !

M. François d'Aubert. Quant aux rapports entre le cinéma et la télévision, les chiffres montrent que nous sommes entrés dans le domaine du déraisonnable.

M. Jean-Jack Queyranne. Très bien !

M. François d'Aubert. La diffusion et la rediffusion des films français et étrangers est déraisonnable : plus de trois mille passages par an à la télévision ! Quand on connaît le nombre de films disponibles sur le marché, on se demande où cela va s'arrêter. La télévision a tendance à devenir « cinévore » et l'on voit s'élaborer des budgets de films qui ne laissent plus aucune place aux recettes d'exploitation à proprement parler. J'ai vu l'autre jour un budget de dix millions de francs qui se décomposait ainsi : 3 000 000 francs étaient fournis par une chaîne de télévision, 3 000 000 par Canal Plus, 2 000 000 par une Sofica, 1 000 000 par la vidéo, 1 000 000 par le producteur, et rien par les salles ! Cela ne veut évidemment pas dire que l'on renonce à une recette dans les salles mais que le producteur n'escompte plus aucune recette en provenance des salles. C'est un peu inquiétant : en effet, on peut dès lors craindre une domination excessive de la technocratie « télévision » sur le cinéma, qu'il s'agisse du choix des réalisateurs, des metteurs en scène, des sujets ou des mises en scène. Cela me paraît dangereux pour la création cinématographique française.

Je ne reviendrai pas sur le problème de la télévision française vis-à-vis de l'étranger car il a déjà été abordé.

Monsieur le ministre, si j'ai parlé avec un peu de franchise, c'est parce que je vois comment fonctionne le service public au travers du conseil d'administration d'Antenne 2, et il y a peut-être un peu de corporatisme dans ce que j'ai dit. Mais je crois que nous sommes tout à fait sur la bonne voie. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roland Carrax. C'est la logique barriste !

M. François d'Aubert. Votre loi est une loi libérale. Elle a instauré un système d'économie mixte qui doit trouver son équilibre. Nous devons exiger du secteur privé qu'il respecte les cahiers des charges...

M. Charles Metzinger. Ah !

M. François d'Aubert. ... mais nous n'avons pas à nous occuper dans le détail de ses affaires.

En ce qui concerne le service public, l'esprit de la loi est de développer l'autonomie des entreprises qui en dépendent à l'égard du secteur audiovisuel et des autorités de tutelle, notamment à l'égard du ministère des finances.

A vrai dire, ce qui m'inquiète le plus, ce n'est pas le poids de la tutelle de votre ministère sur le secteur public de l'audiovisuel mais celui de la tutelle du ministère des finances ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, si vous me permettez cette comparaison, l'audiovisuel français, aujourd'hui, est un peu comme votre cheville : claudiquant, foulé, incapable de gagner le marathon de la guerre des images. *(Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Willy Dimeglio. Il est vraiment branché !

M. Bernard Schreiner. Mais vous serez, et je vous le souhaite, remis plus vite sur pied que le paysage audiovisuel français, qui est aujourd'hui naufragé dans la tempête ultralibérale que vous avez, par idéologie, provoquée.

M. Françoise Loncle. Très bien !

M. Jacques Limouzy. Vous avez de ces comparaisons !

M. Bernard Schreiner. Nous ne parlerons que de ce que nous avons pu lire dans le bleu budgétaire, et non de vos hypothèses nouvelles. Je dois d'ailleurs dire que c'est bien la première fois que nous voyons le Gouvernement modifier en plein débat budgétaire la base même de notre discussion, c'est-à-dire le montant de la redevance ; nous pouvons difficilement l'accepter.

Nous ne pouvons pas plus accepter, et les rapporteurs l'ont souligné, que vous supprimiez le droit des parlementaires à répartir cette redevance.

M. Roland Carraz. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Peut-être avez-vous été fâché, l'année dernière, de voir que l'Assemblée avait pris sur elle de procéder à certaines modifications - je pense en particulier au budget de Radio France - mais il n'est pas bon, je le répète, d'empêcher les parlementaires de faire leur travail et de répartir comme ils l'entendent le produit de la redevance entre les différents organismes du service public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

L'examen de votre budget nous permet également de faire le point sur les conséquences de votre loi un an après sa promulgation.

Vous avez avoué l'impréparation et le caractère purement idéologique de votre politique audiovisuelle lorsque vous avez confié à une entreprise de conseil, alors même que la loi était votée et le système bouclé, le soin d'en étudier la faisabilité. A ma connaissance, le diagnostic de cette société de conseil est plutôt pessimiste. Il se fonde sur des analyses qui contredisent les vôtres.

Grâce à votre loi, la France dispose aujourd'hui, pour chaque chaîne généraliste, d'un marché potentiel de 9 millions d'habitants, contre 11,5 en Italie, 14 en Grande-Bretagne et 20 en République fédérale d'Allemagne.

Grâce à votre loi, les ressources publicitaires assurent en moyenne 1 milliard de francs par chaîne en France contre 2,4 en République fédérale d'Allemagne, 2,5 en Italie et 3,2 en Grande-Bretagne. Pour parvenir en cinq ans au niveau moyen de l'Italie, il faudrait que les ressources publicitaires croissent de 20 p. 100 par an pendant ces cinq années. Or elles ne progressent qu'à un rythme annuel, déjà élevé, de 7 p. 100. Les chiffres que vous avez indiqués pour le premier semestre sont plus élevés. Mais attendons la fin de l'année.

La multiplication des images depuis 1983 s'est accompagnée d'une baisse importante des ressources disponibles par heure de programme : 600 000 francs par heure pour 10 000 heures diffusées en 1983 contre 300 000 francs par heure pour 32 000 heures diffusées en 1986 alors que, pendant cette période, les coûts de production et de diffusion des produits ont augmenté considérablement.

Ces quelques données auraient dû vous faire réfléchir car elles expliquent les raisons de votre échec. En effet, le paysage audiovisuel français est devenu véritable jungle et les équilibres fragiles difficilement trouvés au cours des années précédentes entre secteur privé et secteur public, entre télévision et cinéma, et entre diffusion étrangère et création française se trouvent détruits et, malheureusement, de manière durable.

Vous avez fait plier il y a un an l'Assemblée nationale à coups de 49-3. Vous ne nous avez pas écoutés, ni même certains de vos amis centristes, en particulier au Sénat.

M. Jean-Jack Queyranna. Eh oui !

M. Bernard Schreiner. Vous ne pouvez donc pas vous dégarer aujourd'hui des lourdes responsabilités qui sont les vôtres dans ce qui est devenu la grande pagaille de l'audiovisuel français - ce n'est pas moi qui le dit, mais une entreprise privée.

Mais la clef de voûte de votre système, d'après vos déclarations lors du vote de la loi, était la C.N.C.L. Grâce à elle, l'Etat s'était désengagé de l'audiovisuel. Sa fonction de régulation devait permettre une gestion harmonieuse du PAF et le développement du pluralisme et de la transparence. Or son bilan est aujourd'hui accablant. Mais là aussi, monsieur le ministre, votre responsabilité est lourde. En composant comme vous l'avez fait, cette instance, en y nommant de affidés du pouvoir, vous l'avez poussée à devenir un organisme partisan incapable d'assumer ses responsabilités et sa fonction de régulation.

M. Jean-Jacques Queyranna. Très bien !

M. Gérard Kueter. N'importe quoi !

M. Bernard Schreiner. C'est très grave pour l'avenir de l'audiovisuel français et nous le déplorons.

M. Jean-Jack Queyranna. Très bien !

M. Roland Carraz. Bravo !

M. Jacques Baumel. Avec votre expérience de quatre ans, vous n'avez rien à dire !

M. Bernard Schreiner. Evidemment, tout le monde ne pleure pas devant cette situation. Les partis au pouvoir, et en particulier le R.P.R. - qui vous a, monsieur le ministre, donné le pion sur un certain nombre de dossiers tout en vous faisant porter la responsabilité du projet - ont été bien servis avec la nomination des P.-D.G. des chaînes du service public.

M. Roland Carraz. Ils ont tout pris !

M. Bernard Schreiner. Mais il ne faut pas oublier la mascarade des attributions des chaînes, le scandale du plan de fréquence des radios locales privées à Paris...

M. Roland Carraz. Tout à fait !

M. Bernard Schreiner. ... et le laxisme de la C.N.C.L. devant les violations de la loi dans les DOM-TOM et en Nouvelle-Calédonie.

M. Jean-Jack Queyranna. Bravo !

M. Bernard Schreiner. Soyons clairs : le Gouvernement et le R.P.R., n'ont jamais été aussi présents dans les rouages des chaînes de service public que depuis qu'ils ont licencié des journalistes, des réalisateurs et des techniciens, en particulier à Radio France...

M. Georges Hage. C'est vrai !

M. Jean-Jack Queyranna. C'est scandaleux !

M. Jacques Baumel. C'est un peu fort d'entendre des socialistes dire cela !

M. Bernard Schreiner. ... et à F.R. 3 - l'exemple de F.R. 3 Corse le montre - de même qu'à Antenne 2. Après dix-huit mois de nettoyage, les équipes sont prêtes pour les prochaines échéances électorales. C'était ce que vous vouliez !

M. Roland Carraz. C'est la vérité !

M. Bernard Schreiner. Les problèmes sont un peu plus compliqués en ce qui concerne les chaînes privées. Mais l'erreur catastrophique pour l'ensemble du système qui a consisté à transformer une chaîne thématique en chaîne généraliste ne vient-elle pas de la nécessité de faire plaisir à un ancien secrétaire général du R.P.R. et d'amorcer, ce qui est beaucoup plus grave, une tentative de mainmise politique sur la C.L.T. avec l'aide d'Havas ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tout à fait !

M. Bernard Schreiner. Jamais l'emprise politique sur l'audiovisuel français n'avait été aussi forte.

Le manque de crédibilité de la C.N.C.L. vient aussi du fait qu'elle est, en raison de ses divisions ou de sa composition, incapable d'agir et de régler les problèmes qui sont les siens.

M. François Loncle. On va en reparler !

M. Bernard Schreiner. Je citerai à cet égard trois exemples.

Premier exemple : le télé-achat, problème d'actualité. C'est dans le rôle de la C.N.C.L., sur un sujet aussi délicat, d'établir les règles du jeu et non au Parlement, qui a confié à cette instance le soin de régler ces problèmes.

Il y a des évolutions inéluctables. La présence de ce type d'émission va faire partir des services et des informations offerts au public, mais pas n'importe comment ! Pourquoi la C.N.C.L., dont c'est la fonction, ne réunirait-elle pas les différents partenaires concernés, en particulier la presse écrite, qui peut être intéressée par la formule, comme dans l'expérience de Toulouse, afin d'établir des règles déontologiques respectées ensuite par l'ensemble de la profession ? N'oublions pas l'exemple, pas trop éloigné, de la publicité sur les radios locales privées. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire en ce domaine puisque la C.N.C.L. ne fait pas son travail ?

Deuxième exemple : la télévision musicale ; à nouveau promise après avoir été supprimée par vous-même et le Premier ministre. L'indécision de la C.N.C.L. serait comique s'il n'y avait pas derrière ce problème l'avenir d'une industrie française.

Je vous pose, monsieur le ministre, cette question précise : que va devenir cette télévision musicale ? Faites-vous confiance à M 6 ou voulez-vous créer une télévision musicale qui risque de gêner la chaîne existante et qui risque aussi d'empêcher en province le développement de télévisions locales hertziennes ?

M. Roland Carraz. Il n'en sait rien !

M. Bernard Schreiner. Mon troisième exemple touche à la fois à l'incapacité de la C.N.C.L. de faire respecter le cahier des charges des chaînes privées, les patrons de ces chaînes faisant ce qu'ils veulent, et les règles concernant les concentrations et le pluralisme voulus par la loi et le Conseil constitutionnel. On attend toujours les injonctions de la C.N.C.L. concernant le rachat par Robert Hersant d'un deuxième réseau de radio.

La C.N.C.L. montre qu'elle est incapable de maîtriser la situation, outre les problèmes de respect, soulignés ici ou là, et dernièrement encore par Mme Simone Veil et M. Giscard d'Estaing. Mais mon collègue François Loncle aura l'occasion tout à l'heure d'y revenir.

Vous aviez aussi promis, monsieur le ministre, un service public renforcé et dynamisé par le privé. Là encore, il nous faut déchanter, et mon collègue Jean-Jack Queyranne aura l'occasion d'y revenir. Il faut bien constater que le secteur public est en perte de vitesse. Marcel Jullian parle même de « récupérer l'honneur perdu du service public ».

M. François Loncle. Belle formule !

M. Bernard Schreiner. Pourquoi ? Pour deux raisons essentielles.

Tout d'abord, votre loi de 1986 favorise les entreprises privées au détriment du secteur public.

M. Jacques Beumel. C'est faux !

M. Bernard Schreiner. Les rapporteurs ont été conduits à insister sur le développement du secteur public, et j'ai entendu mon collègue François d'Aubert dire qu'il fallait développer le service public. En fait, votre loi de 1986 fait l'inverse, et elle a surtout favorisé les entreprises privées. Aujourd'hui, les parlementaires qui sont dans cet hémicycle tentent de la corriger.

M. François Loncle. La « corriger » ? C'est irréaliste !

M. Bernard Schreiner. Nous avons donc appuyé les amendements et les remarques du rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles parce qu'ils allaient, d'une certaine manière, selon nous, dans le bon sens, un an après la mise en vigueur de votre loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il y a dans cette loi une lacune importante, qui bloque complètement le secteur public. En effet, vous avez refusé de définir les missions du service public, ce qui a pour consé-

quence un alignement des comportements des chaînes du service public sur celui des chaînes du privé, au détriment de la qualité et du contenu des programmes. Je pense aussi à cette attitude nouvelle au sein des directions des programmes qui veut que l'annonceur devienne prioritaire dans la conception de ces mêmes programmes.

Pour FR 3, cette absence de projet est suicidaire. Régionale, culturelle, généraliste : trois projets cohabitent, se mélangent sans que cette chaîne ait une véritable identité. Nous souhaitons, monsieur le ministre, un débat au Parlement sur l'avenir de FR 3, car il apparaît que des choix se font progressivement par la direction, qui nous apparaissent graves pour l'avenir.

En effet, la direction, outre sa politique d'épuration systématique des bureaux régionaux d'information, tend à abandonner les programmations et les productions régionales - menaces directes sur Dijon et Limoges - autres que dans les centres lourds de Marseille, Lyon et Lille. On assiste à un phénomène similaire pour Radio France avec les radios F.I.P. de province et les radios locales décentralisées.

A tout cela s'ajoute l'absence de moyens. Vous avez, d'une part, diminué le coût de la redevance et, d'autre part, imposé un plafond de ressources publicitaires aux sociétés de service public. Au même moment, les coûts de production et de programmation ont fait un bond considérable. Le résultat ne peut être qu'évident : le secteur public manque de moyens pour faire face à ses missions et à la concurrence.

Cette situation est si flagrante que la commission des affaires culturelles a gommé des aspects de votre loi ou en a corrigé ces aspects pour débloquer la situation financière des chaînes.

Nous souhaitons, pour notre part, aller plus loin et, à ce propos, je serai en désaccord avec mon collègue d'Aubert.

Dans cette bataille inégale entre le privé et le public, il faut donner à celui-ci les moyens de remplir ses missions et de faire face à la concurrence. Si vous bloquez la redevance, il faut déplaçonner les ressources publicitaires en faveur des chaînes et des sociétés du secteur public. Si vous maintenez le plafonnement il y a vous falloir augmenter la redevance. Il n'y a pas, sur ce plan, de miracle ! Si l'on veut sauver le service public ou bien on augmente la redevance, ou bien on déplaçonne les ressources publicitaires.

Aujourd'hui, vous profitez de la vente de TF1 et d'une meilleure collecte de la redevance. Cela vous donne un ballon d'oxygène mais demain, monsieur le ministre, cela va-t-il durer ?

Vous nous aviez aussi promis que, sous votre règne et avec votre loi, la création française serait développée. Où est-il, ce développement de la création audiovisuelle sur nos écrans ? Vous espérez que la multiplication des heures diffusées donnerait comme un coup de fouet sur le nombre d'heures de création produites en France. Vous espérez aussi que la concurrence induirait une diversification des produits et une amélioration de la qualité. Où sont, monsieur le ministre, cette diversification des produits et cette amélioration de la qualité ? Je crois que c'est là que réside votre plus grave échec !

M. Jean-Jack Queyranne. Un désastre !

M. Bernard Schreiner. Toute la profession vous le dit, la privatisation de TF1 a eu en ce domaine des conséquences incalculables et peut-être irréversibles car vous avez ignoré les lois actuelles de la communication.

La concurrence des diffuseurs a pour effet de faire disparaître presque complètement le documentaire de création. Elle a aussi pour effet d'accroître considérablement le nombre des rediffusions. En tenue de produits de stock - films et téléfilms -, les rediffusions sont passées de 60 p. 100 du temps d'antenne à 80 p. 100 en trois ans.

La privatisation de TF1 a enfin pour effet d'appauvrir l'antenne en multipliant les plateaux légers au détriment des plateaux lourds et en provoquant une inflation fantastique des achats de droits à l'étranger, en particulier de produits américains.

En un seul week-end, au printemps dernier, on comptait dans les programmes des chaînes - le record a été récemment battu, mais je ne dispose pas des derniers chiffres - soixante-quatre séries de fiction anglo-saxonnes, contre six françaises. Il y a là de quoi faire réfléchir !

Cette situation est très mal vécue par les artistes, vous le savez, et nous en avons parlé vendredi dernier. Ils constatent que, plus on augmente le nombre d'heures d'antenne, plus le nombre de journées de création et de réalisation - ce qui est contradictoire avec vos chiffres - diminue : 32 000 en 1986 contre 103 000 en 1983-1984, 60 000 en 1960, d'après les chiffres donnés par la profession.

Ces chiffres, monsieur le ministre, sont significatifs et constituent la meilleure réponse à vos discours sur l'augmentation de 70 p. 100 de la création française. S'il y a effectivement une telle augmentation, avec quels artistes se fait-elle ?

La situation de la S.F.P., notre seule structure de production capable aujourd'hui d'avoir une réalité européenne et internationale, est inquiétante.

Malgré ses effectifs diminués de 9 p. 100, elle aura encore cette année 130 millions de francs de pertes. Cette situation est due essentiellement à la chute des commandes de fiction. Dans ce secteur, le chiffre d'affaires de la S.F.P. a régressé en un an de 35 p. 100, passant de 500 millions de francs à 320 millions de francs.

M. François Loncle. Nous vous l'avions dit, monsieur le ministre !

M. Bernard Schreiner. Et la surcharge dans le domaine des variétés n'a pas compensé la faiblesse de la fiction.

Les producteurs privés l'affirment eux-mêmes, ce que la S.F.P. a perdu, le privé ne l'a pas gagné.

Vous dites, monsieur le ministre, qu'il s'agit là d'une situation transitoire, mais les mauvais plis se prennent vite et les lois de la communication commerciale seront malheureusement beaucoup plus fortes que vos affirmations.

Les cahiers des charges dans le domaine de la création ne sont pas respectés. Vous avez dit vous-même, lors de l'attribution des chaînes, que les engagements pris par les repreneurs n'étaient pas négociables. Quelque temps après, vous avez parlé d'une nécessaire souplesse et, actuellement, les repreneurs sont plus que souples. Ils se moquent des cahiers des charges dont personne aujourd'hui - ni vous, ni la C.N.C.L. malheureusement - n'a les moyens de leur imposer.

M. Roland Carrez. C'est vrai !

M. Bernard Schreiner. Apparemment, ce n'est qu'un début car celui qui a dit « je suis en avance d'une loi », est en train aujourd'hui de faire des adeptes.

Enfin, je voudrais revenir sur le compte de soutien et sur le désengagement de l'Etat concernant le cinéma. Nous en avons beaucoup parlé vendredi dernier.

Ce désengagement a un effet pervers car la part du compte de soutien pour la production originale française et la télévision diminue considérablement : de 80 p. 100 il y a trois ans, elle dépasse cette année à peine les 40 p. 100. Cela signifie que le compte de soutien aidera moins la création de fictions à la télévision. Or c'est cette fiction qui peut contrebalancer aux yeux du public le film du soir. On est donc dans un cercle vicieux et le compte de soutien contribue, du fait de votre désengagement, au maintien du nombre des films tous les soirs sur nos écrans.

Gouverner, c'est prévoir. Apparemment, vous ne savez pas gouverner.

M. François Loncle. Ce n'est pas que de l'apparence !

M. Bernard Schreiner. Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire, mais mes collègues s'en chargeront.

Pour ce qui concerne la présence de la France à l'étranger, Mme Catherine Lalumière a fait un rapport remarquable auquel je n'ai rien à ajouter.

Je vous dirai cependant qu'il y a une grande urgence à régler les problèmes des satellites T.D.F. 1 et T.D.F. 2. Astra, actuellement, gagne sur nous.

Nous devenons ridicules dans nos querelles internes, dans vos querelles internes, entre ministres. Il importe que vous preniez dans les plus brefs délais une décision concernant T.D.F. 2, sinon nous risquons de passer à côté d'une grande ambition.

Après tout ce que je viens de dire, vous comprendrez que le groupe socialiste rejette votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gabriel Domenech.

M. Gabriel Domenech. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les chiffres ne sont pas mon fort. Aussi ne m'attarderai-je point à discuter longuement sur les quatre malheureux chiffres qui nous sont fournis concernant les aides directes à la presse écrite que je trouve, en tout et pour tout, dans le fascicule bleu réservé au budget de la culture et de la communication.

Qu'on en juge : 201 millions sur plus de 8 milliards pour l'ensemble, cela pourrait paraître ridicule. En effet, si l'on a de plus en plus tendance à considérer, en paraphrasant Herriot, que « le ministre de la culture, c'est ce qui reste quand toute notre culture est oubliée », on serait, en revanche, tenté de croire que « la communication, c'est ce qui se développe d'autant plus que le ministre a moins de moyens pour s'en occuper ». (*Sourires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Or la vérité est tout autre, ainsi que le note M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles et sociales : les crédits de la communication sont éclatés entre plusieurs « bleus » et ne sont, dès lors, guère significatifs de l'importance des efforts de l'Etat dans ce secteur. Et de rappeler que les aides indirectes à cette même presse écrite dépassent les 5 milliards et que la C.N.C.L. coûte 155 millions alors que la Haute autorité n'en coûtait que 14.

Mais c'est oublier encore que le budget de l'A.F.P., dont dépend l'ensemble des journaux français, est alimenté à hauteur de 55 p. 100 par les abonnements de l'Etat. Sans parler du papier journal, dont le prix, surtout dans le cas où l'on introduirait dans le calcul les sommes considérables versées pour sauver la Chapelle-Darblay, atteindrait les tarifs d'un produit haut de gamme, type papier couché ou pur chiffon, s'il était établi en fonction du prix de revient.

Je n'évoquerai que pour mémoire, encore que nous aimerions savoir la vérité à ce propos, toute la publicité d'Etat et la publicité des entreprises contrôlées par l'Etat, publicité dont la seule rentabilité espérée est souvent celle de la reconnaissance politique.

Tout cela échappe à notre contrôle, bien sûr, de même que la répartition de la redevance entre ce qui reste de services, de chaînes et de stations dépendant du secteur audiovisuel public.

Je vous parlerai donc non pas de chiffres, monsieur le ministre, mais d'un problème à mon sens extrêmement inquiétant et dont on avait espéré, au début de cette législature, qu'il serait abordé dans le cadre d'une loi multimédias dont la présentation fut évoquée lors du débat sur la réforme juridique de la presse il y a maintenant plus d'un an. Il est vrai que l'urgence de ce texte était essentiellement motivée par le souci de permettre à M. Hersant de se dépêtrer des filets de la justice. Comme il est aujourd'hui tombé dans ceux du Gouvernement, on est évidemment moins pressé de modifier une législation générale dont il pourrait peut-être même se servir.

Quoiqu'il en soit, la loi multimédias n'est pas venue et n'est apparemment pas près de venir. C'est grave car, enfin, si le ministre de la communication n'a pas pour premier objectif de tenter de résoudre ce problème primordial que pose à notre monde moderne la diffusion de l'information et des idées, quelle peut être son utilité ?

Pas besoin d'un ministre pour effectuer les quelques opérations comptable exigées par l'attribution des aides directes à la presse ! Et encore moins pour les aides indirectes ! Quant à la radio et à la télévision, si c'est pour se réfugier derrière les pleins pouvoirs de la C.N.C.L., un ministre n'est pas indispensable non plus !

M. François Loncle. Il y en a même deux au banc du Gouvernement !

M. Gabriel Domenech. En revanche, on peut s'étonner que ce ministre - ou ces ministres - ne paraissent pas s'apercevoir que la communication - appellation moderne de ce qui était naguère l'information - a évolué de façon telle que plus rien n'est comme avant et que notre législation n'est plus adaptée pour préserver le citoyen et les institutions face à sa toute-puissance.

Souvenez-vous, monsieur le ministre, on disait de la presse, au siècle dernier, qu'elle était le quatrième pouvoir, c'est-à-dire qu'elle venait aussitôt après le législatif, le judiciaire et l'exécutif. C'était heureux pour la démocratie car ce régime n'est viable que sous le contrôle permanent d'une opinion publique reflétée par les médias.

Encore faut-il que lesdits médias reflètent toutes les tendances de cette opinion publique, avec un maximum d'honnêteté intellectuelle, et qu'ils répercutent aussi vers le public la réalité du législatif, du judiciaire et de l'exécutif, quitte à épiloguer, à diasser et à faire de l'exégèse à longueur de colonnes ou d'émissions annexes. Comme le disais je ne sais plus quel auteur : « Les commentaires sont libres, mais les faits sont sacrés. »

Nous n'en sommes plus à une presse « quatrième pouvoir », il faut bien le dire. Elle est devenue le premier, ce qui est d'autant plus inquiétant que ce pouvoir s'exerce selon des critères absolument indépendants de la volonté populaire, et sans encourir la moindre responsabilité devant les conséquences de ses actes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Cette année, dans un livre qu'il a titré *Démocrature* « ou comment les médias transforment la démocratie », M. Gérard Mermet écrit :

« Sans toujours nous en rendre compte, nous sommes des individus sous influence. Notre vision du monde est conditionnée par la façon dont on nous montre les événements. Nos opinions sont en quelque sorte "préfabriquées" à partir de celles qui nous sont proposées dans les journaux et sur les ondes.

« En nous apportant à domicile l'aventure, l'évasion, le rêve ou l'émotion qui manquent parfois à notre vie, les médias nous incitent à vivre par procuration. Ils nous fournissent pour cela de nouveaux "gourous", Coluche, Gainsbourg, Kouchner, Tapie, etc., chargés de combler le vide culturel ou spirituel laissé par les intellectuels, les prêtres, les maîtres et les experts de tout poil, déconsidérés par une crise qu'ils n'ont ni prévue ni comprise. »

De ces experts, nous faisons partie comme vous-mêmes, messieurs les ministres, chargés que nous sommes, en principe, de gérer les affaires de la France au nom de l'ensemble de ses citoyens. Mais qu'en est-il désormais en réalité ?

« Après avoir largement contribué à mettre en place puis à renforcer la démocratie, les médias sont en train de la transformer », écrit M. Mermet. Je dirai, moi, qu'ils sont en train de la détruire - ce qu'il admet lui-même, d'ailleurs, bien qu'il se fasse une raison. « La "volonté du peuple", dit-il, qui est le principe fondateur de cette démocratie, est souvent déformée, détournée, rendue plus complexe par la nature même du système qui lui permet de s'exprimer. Comme beaucoup de pays développés, la France est entrée depuis peu dans un état dépassé de la démocratie. Les médias exercent sur les acteurs de la vie sociale et sur le public une sorte de "dictature douce" sur fond de démocratie. Un nouveau système social est en train de s'installer, que nous appellerons "démocrature". »

Pour ma part, j'avoue que j'apprécie fort peu cette « démocrature », et j'ose espérer que la majorité des habitants de ce pays sera de mon avis. Mais il faut bien reconnaître aussi que, pas plus notre assemblée que les précédentes, pas plus votre gouvernement que les précédents, n'ont fait quoi que ce soit pour empêcher l'avènement de ce « nouveau système social » si peu respectueux, au bout du compte, de ce qu'il est convenu d'appeler les droits de la personne humaine, droits dont M. Malburet, si attentif à tout ce qui se passe aux confins du monde sud-africain, centre-américain ou nord-marseillais, ne se préoccupe guère. Et pourtant, examinons comment se pratique cette communication de nos jours.

D'abord la clientèle, comme il se doit pour toute entreprise à caractère commercial : la clientèle, il faut sans doute avant tout savoir ce qu'elle désire ; des centaines d'offices, de centres, de sociétés et de groupements d'études, de sondages ou de conjoncture sont là pour l'établir. Mais une clientèle, c'est toujours très divers et relativement difficile à satisfaire dans l'ensemble. Mieux vaut alors fabriquer une production moins diverse et se préoccuper de la façon de la faire accepter.

Les mêmes offices, centres et groupements spécialisés se chargeront alors de définir la nature du public « ciblé », comme on dit : jeunes, vieux, riches, aisés, ouvriers, paysans ou bourgeois, intellectuels ou gens simples, citadins ou ruraux, gens de droite ou gens de gauche - et plus avant encore si on le désire. Restent alors les moyens de faire passer le produit. Et là se pratique d'abord ce que j'appellerai « la cuisine du plat », dans le domaine de l'information comme dans tout autre domaine.

Car tout est devenu spectacle, sensation, électrochoc. On ne raconte plus l'événement, on le « fait ». C'est la formule employée par les journalistes en cette fin de siècle. Faire l'événement, ça peut être le provoquer, c'est-à-dire allumer, par exemple, une petite mèche dont on espère qu'elle provoquera une spectaculaire explosion. Mais c'est aussi, à partir d'un fait en apparence bénin, bâtir toute une mise en scène qui forcera les confrères concurrents à suivre et, mieux encore, les hommes politiques et tous autres acteurs sociaux, si je puis dire, à entrer dans le jeu.

Nous touchons là au deuxième point conditionnant la vie d'une entreprise de communication : les rapports avec les tenants des divers leviers de commande dans tous les domaines du pays.

Ceux-ci savent que, sans la presse, sans les médias, ils ne sont rien. Eux aussi ont besoin du public comme clientèle, que ce soit pour vendre des savonnettes, du pâté pour les chiens ou leur propre personne et leurs idées.

L'argent résout facilement le problème des premiers. Il peut même, dans le cas de la presse écrite, dépasser le stade de la simple publicité et influencer sur l'information, tant les médias, contrairement à ce qu'imagine l'opinion, sont financièrement peu importants par rapports aux formidables entreprises d'aujourd'hui.

Sait-on que l'ensemble des journaux, magazines, sociétés d'édition, stations de radio ou chaînes de télévision ne représente guère, en mettant bout à bout les chiffres d'affaires, qu'un peu moins de 50 milliards de francs, soit 1 p. 100 de la production de l'ensemble des entreprises qui font l'économie française, l'équivalent du seul chiffre d'affaires de Michelin ?

Le budget de fonctionnement de T.F. 1, la plus ancienne et la plus regardée de nos chaînes, était en 1986 d'un peu moins de 2,5 milliards de francs. Un chiffre qui la situe aux environs de la deux centième place dans un classement des entreprises françaises.

Au total, les trois chaînes nationales T.F. 1, Antenne 2, F.R. 3 géraient un budget de 7 milliards de francs, inférieur au chiffre d'affaires de Perrier qui est de 11 milliards de francs. Mais considérez, en contrepartie, l'énormité du pouvoir de ces médias sur cette économie même, au besoin sur la vie ou la mort de ces entreprises, ne serait-ce que par la désinformation, par exemple, lors d'un conflit social, ou par toute autre fausse information portant sur l'environnement, la sécurité, la qualité des produits, entre autres. On conçoit, dès lors, que la modicité relative des investissements par rapport au pouvoir qu'on en retire conduise de plus en plus de puissantes entreprises ou groupes d'entreprises à s'intéresser aux médias de tous ordres pour s'en assurer le contrôle.

Mais revenons-en à ceux - responsables politiques, sociaux, économiques, culturels ou autres - qui n'ont rien d'autre à offrir que leurs idées. Comment seront-ils traités ? Ni en fonction de ces idées, bien sûr, et pas davantage du droit du public à les lire ou les écouter pour être complètement informé, mais seulement en fonction de l'intérêt du journal, de la station de radio, de la chaîne de télévision, voire de la seule fantaisie du journaliste chargé de l'article ou de l'émission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Vous comprendrez sans doute que je ne puisse être un ennemi des journalistes, monsieur le ministre. J'ai exercé cette profession pendant quarante ans, vous le savez, et on n'exerce pas un métier pendant toute une vie sans l'aimer. Pourtant, aujourd'hui, je suis plus souvent que d'autres même écoeuré par la conception que trop de mes nouveaux confrères ont de notre métier, notamment en voyant se répandre par exemple la tactique de l'usurpation d'identité afin d'obtenir en se faisant passer pour un autre ce qu'on révèle ensuite comme le fruit d'un exploit.

Naguère, nous avions une charte, un code d'honneur, une déontologie. Mis à part quelques journaux vivant du scandale...

M. Bernard Schreiner. Et vous en connaissez ?

M. Gabriel Domenech. ... et que nous méprisons, la presse respectait une ligne de conduite. Aucun rédacteur en chef n'aurait accepté de publier comme cela se fait couramment aujourd'hui les photos de corps défigurés, ensanglantés, désarticulés de la victime d'un hold-up ou d'un acte terroriste. Même pas la photo d'un voyou descendu par la police ou tué dans un règlement de comptes !

Aujourd'hui, non seulement les journaux quotidiens le font tous, ou presque, mais les magazines vont jusqu'à donner les phases successives d'une exécution ou d'un suicide. Les télévisions vont encore plus loin, parce qu'elles peuvent y ajouter le mouvement des images, le bruit des armes et des cris de douleur des victimes ou de leurs familles.

Le journalisme que j'ai connu et aimé, c'était celui qui faisait d'un citoyen comme les autres, souvent sans diplôme, mais suffisamment intelligent, curieux et audacieux, les yeux et les oreilles de ses contemporains. Ce n'était pas, comme c'est souvent devenu, hélas, un donneur de leçon, un provocateur, un militant ou un prétentieux se considérant très nettement au-dessus du commun des mortels.

M. Georges Haga. Tout fout le camp !

M. Gabriel Domenech. Il est vrai que toute la gloire du journaliste, autrefois, résidait dans une signature plus ou moins grosse, plus ou moins répétée et presque aussi vite oubliée que l'article qui la précédait.

Exception faite de quelques grands éditorialistes, polémistes célèbres ou globe-trotters, les gens de presse n'étaient connus que d'un petit cercle. Ils n'étaient pas encore ces stars de la communication d'aujourd'hui : les Mourousi, les Sinclair, les De Virieu et autres Elkabbach qui organisent périodiquement leurs émissions spectacles faites, d'abord pour leur propre gloire, ensuite pour celle de la télévision ou de la radio à laquelle ils collaborent, enfin pour servir tel homme politique qui leur convient, ou pour tenter de le démolir s'il ne leur convient pas. L'essentiel étant qu'il se comporte en bon partenaire, qu'il soit fauve ou chien savant, devant le dompteur.

Et encore, je viens de citer là des journalistes de grand talent, dont il n'est pas niable qu'ils ont acquis cette notoriété par d'indiscutables qualités professionnelles. Mais de combien d'autres ringards sont encombrés les rédactions des chaînes et stations : ignares, incultes, arrivés là par on ne sait quelles amitiés, et ne s'en prenant pas moins pour les maîtres de l'information moderne, procédant à des interrogatoires, refusant toute discussion, imposant des réponses globales, puis, une fois en possession de leur enregistrement, coupant, saucissonnant, arrangeant à leur manière ce qui leur a été dit au point qu'une mère n'y reconnaîtrait pas ses petits.

Me permettez-vous de citer cette anecdote personnelle ? Interviewé longuement, il y a quelques années, par un journaliste de la télévision auquel j'eus le tort de faire confraternellement confiance, je lui laissai entre les mains un enregistrement de trente-cinq minutes portant sur le délicat sujet de l'immigration et du racisme. Il en donna dix secondes dans son émission, dix secondes dont je vous laisse à penser ce qu'elles étaient, compte tenu des idées qu'il me prêtait avant même de m'entendre !

Il était venu me voir parce qu'il voulait voir un raciste. Il n'allait pas détruire son scénario ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jacques Baumel. Il ne fallait pas le recevoir !

M. Gabriel Domenech. Autant en inventer un, en sortant deux membres de phrases d'un long contexte, et en les ajustant pour leur faire dire le contraire de ce qu'elles disaient.

Loin de moi l'idée, monsieur le ministre, de prétendre que tous les journalistes d'autrefois étaient de petits saints et que ceux d'aujourd'hui sont des truqueurs et des êtres maléfaisants. La vérité est que les choses ont terriblement changé : tant la nature et le nombre des moyens de communication que les mœurs et les méthodes de recrutement des journalistes. Ceux-ci, autrefois, étaient formés sur le tas, c'est-à-dire qu'ils apprenaient à traiter de la vie de leur époque, d'abord en la vivant eux-mêmes, s'exerçant à écrire des articles comme un apprenti ébéniste apprenait à faire des meubles.

Aujourd'hui, c'est à l'école qu'on apprend son métier de journaliste. La vie qu'il connaîtra en obtenant son diplôme, ce sera celle d'une école où il est entré à l'âge de quatre ans, quelquefois moins, et dont il sort à vingt-deux, vingt-trois ou vingt-quatre ans ; en disposant du jour au lendemain non plus seulement d'un stylo et d'un brin de plume pour rendre compte de ce qu'il voit à ses contemporains, mais d'un micro qu'il tendra aussi longtemps et aussi indécemment que possible dans l'espoir d'obtenir ce nectar : une déclaration originale et, de préférence, susceptible de faire scandale.

Des mœurs, je ne parlerai pas. Il y aurait trop à dire et à la communication, telle qu'elle est pratiquée de nos jours, a largement contribué à leur dégradation, elle n'est pas la seule cause de cette dégradation. Là aussi, pourtant, beaucoup est à faire, monsieur le ministre, et notre législation pourrait, même dans son état actuel, permettre déjà une large correction de ce qui se fait si le Gouvernement auquel vous appartenez en avait le courage et la volonté.

Mais je veux en rester au domaine du journalisme et de l'insuffisance des textes pour parer aux risques qu'il fait encourir à la démocratie, aux droits des personnes, et même à la sécurité de l'Etat, dans certains cas.

Tant que la presse n'était qu'écrite, comme ce fut le cas jusqu'à la dernière guerre, et même un peu après où les radios se contentaient souvent de faire de l'information en repiquant les journaux du matin ou du soir, la loi de 1881, au demeurant fort bien faite, était largement suffisante pour tenir le journaliste dans les limites de sa propre liberté d'expression. Il pouvait tout dire, à la condition de ne point porter atteinte aux libertés des autres.

De plus, ce qu'il exprimait était écrit et permettait droit de réponse, d'abord, poursuites et sanctions éventuelles ensuite, voire censure, dans certains cas, comme les temps de guerre où la révélation de certaines choses pouvait servir l'ennemi - et même saisie des journaux comme cela se fit il n'y a pas si longtemps.

Comment se défendre, en revanche, contre une information télévisée où l'image, contrairement à ce qu'on pensait, autorise tous les truquages, ne serait-ce que par l'angle de prise de vue, le choix des séquences, le montage qui en est fait et les commentaires dont on l'assortit. Comment se défendre lorsque l'on s'est fait piéger par un micro subrepticement tendu, alors que l'on répondait à une question tout autre que celle qui précéderait la réponse faite et qu'aucun moyen de s'expliquer ne vous est laissé ?

Comment se défendre lorsqu'on utilise seulement le centième de ce que vous avez déclaré à un interviewer et que, tout en étant exacts, les propos qui vous sont prêtés n'ont plus tout à fait le même sens que dans leur contexte ?

Comment se défendre quand, tant par l'image truquée que par une certaine mise en scène et des commentaires appropriés, on donne de vous une image propre à susciter le mépris, voire la haine de celui qui ne cherche pas à comprendre, au risque de provoquer le geste d'un fou, comme il s'en trouve malheureusement de plus en plus dans notre société de désaxés ?

Je ne puis me permettre dans le temps trop court qui m'est imparti, monsieur le ministre, de développer aussi complètement que souhaitable mon argumentation. Mais je pense que, comme moi, vous comprenez tout ce qu'il y a de grave pour notre époque, notre démocratie et notre peuple, à voir, par exemple, la façon dont la télévision a désinformé l'opinion lors des manifestations d'étudiants de la fin de 1986, la façon dont F.R.3 en Corse servait - consciemment ou inconsciemment -, les intérêts de l'ex-F.L.N.C., la façon dont certaines radios, par goût de la sensation, du scoop et sans se soucier du reste, permettent à des preneurs d'otages d'échapper aux mesures policières, la façon dont le terrorisme lié au kidnapping et autres crimes a pu se développer par le chantage exercé grâce à l'utilisation des médias.

C'est pour tenter de porter remède à tout cela qu'il m'apparaît comme indispensable et urgent d'établir une législation adéquate, la loi de 1881 ne pouvant plus suffire tant elle est largement dépassée. Et qu'on n'aille pas voir dans cette revendication la moindre volonté de porter atteinte à la liberté de la presse, au contraire.

Je sais qu'aujourd'hui, devant l'abondance des scandales qui sortent, la tendance est de reprocher aux journalistes de se faire les égoutiers du régime. C'est vrai, mais n'est-ce pas leur rôle de révéler des fautes graves qui, sans cela, demeureraient ignorées du grand public, tout en consolidant des alliances tacites et malsaines par une complicité souterraine, au bout du compte néfaste pour la démocratie ? Ce n'est pas aux journalistes que l'on doit reprocher de sortir les scandales de plusieurs années de gouvernement, tant des uns que des autres, mais à ceux qui alimentent ces journalistes, et surtout à notre système qui, en réduisant notre assemblée, authentiquement et seule véritable représentante du peuple souverain, au rôle de muette du sérail, fait que c'est ailleurs que dans cet hémicycle que se disent, finalement, les vérités

ou les demi-vérités (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) et que se règlent ou se neutralisent les comptes entre majorité et opposition.

Mais si le journalisme doit demeurer le plus libre possible pour continuer à être la voix de l'opinion et son informateur même, et surtout quand les politiques manquent à leur mission, il ne saurait pour autant devenir ce qu'il en est en train de devenir, c'est-à-dire le premier pouvoir pour ne pas dire le pouvoir absolu dans ce pays, un pouvoir qui va jusqu'à ignorer la loi quelquefois.

C'est à cette inquiétude, qui n'est pas celle de mon seul groupe, bien qu'il en ait été jusqu'ici la principale victime, que je souhaite vous entendre répondre, monsieur le ministre, parce que c'est là un problème essentiel : plus encore, une question de vie ou de mort pour notre société de liberté et notre Etat de droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Mes chers collègues, la tolérance dont ont bénéficié les orateurs premiers inscrits de chaque groupe - sauf un qui ne s'est pas encore exprimé - équilibre l'ampleur du propos ministériel de départ.

Je souhaiterais qu'à partir de maintenant chacun essaye de s'en tenir à son temps de parole.

La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, vous le savez, j'ai l'habitude de parler un langage clair et peut-être certains de mes propos vous surprendront-ils.

Divers problèmes relatifs au paysage audiovisuel français ont été soulevés. Pour ma part, monsieur le ministre, je ne partage pas l'euphorie que vous avez affichée tout à l'heure.

M. Charles Metzinger. Vous n'êtes pas la seule !

Mme Christine Boutin. Ne disposant que de peu de temps, je me bornerai à évoquer certains problèmes. D'abord, je vous ferai part de ma surprise quant à la place réservée au produit de la redevance dans ce budget. J'exposerai ensuite le problème spécifique de Radio-France, ainsi que les difficultés majeures rencontrées actuellement par la création audiovisuelle française. Enfin, je traiterai du problème général du service public de la communication.

M. Jean-Jack Queyranne. Très bien !

Mme Christine Boutin. En ce qui concerne la redevance, comment, monsieur le ministre, ne pas s'étonner de la procédure adoptée par le Gouvernement ? Elle consiste à rejeter en annexe du budget l'affectation du produit de cette redevance. Contrairement à tous les projets de loi de finances soumis au vote du Parlement depuis 1975, le projet de budget pour 1988 ne comporte aucun article précisant la répartition du produit de la redevance entre les services publics de la communication.

M. Charles Metzinger. C'est plus qu'extraordinaire !

Mme Christine Boutin. Est-ce là la réponse à l'action que j'avais menée l'an dernier. Elle avait, à la surprise de certains, apporté une manne financière au service public de la communication ? Je n'ose le penser !

Toujours est-il que l'on ne peut que réprover cette procédure qui, de fait, prive le Parlement de son pouvoir de contrôle. C'est pourquoi je soutiendrai l'amendement présenté par M. de Préaumont - il est identique à celui que j'ai moi-même déposé. Cet amendement tend à rétablir les droits du Parlement dans ce domaine.

Sans doute à la suite des observations formulées l'an dernier, le service chargé de la collecte de la redevance annonce pour cette année une meilleure gestion de ses services et un meilleur produit de la taxe. Nous ne pouvons que remarquer cet effort réel. Le niveau des encaissements constaté aujourd'hui laisse espérer un redressement de la situation et même des plus-values, de près de 9 p. 100, par rapport aux prévisions. Saluons ce résultat !

Mais, monsieur le ministre, qui affectera ces recettes inattendues ? Nous avons commencé cette séance dans le tohu-bohu à ce sujet. Je pense que, s'il n'est pas possible pour le Parlement de réévaluer le montant des encaissements, rien ne nous empêche de proposer une répartition en pourcentage des excédents escomptés. C'est pourquoi j'ai déposé un

amendement qui tend à assurer une répartition équitable du surplus de recettes entre tous les services publics, dont Radio-France.

A propos de Radio-France, que je connais bien et dont j'ai l'honneur d'être administrateur, j'ai remarqué que notre rapporteur, M. Pelchat, lui avait attribué la palme d'or du service public. Eh bien moi, monsieur le ministre, je ne peux que constater combien cette grande maison reste le parent pauvre du service public de l'audiovisuel !

Pour illustrer mon propos, je vous rappelle, mes chers collègues, les évolutions des budgets pour 1988 des différents services publics de la communication. Ils marquent une augmentation de 4,1 p. 100 pour Antenne 2, de 2,5 p. 100 pour F.R. 3, de 4,2 p. 100 pour R.F.O., de 2,6 p. 100 pour R.F.I. et seulement de 0,6 p. 100 pour Radio-France.

M. Charles Metzinger. C'est triste !

Mme Christine Boutin. Pourquoi cette différence importante et inéquitable dans les choix budgétaires ?

C'est à Radio-France que vous avez demandé, l'an dernier, une compression de personnel de 100 postes. Celle-ci s'est passée calmement, grâce aux efforts de l'équipe responsable mais également à ceux, très importants, du personnel.

Vous avez souhaité aussi, l'an dernier, la remise en cause du réseau des radios décentralisées. J'ai dû les défendre quasi seule, et c'est avec satisfaction que nous pouvons constater que certains de nos collègues, hostiles à leur maintien en 1986, s'accordent à reconnaître leur utilité cette année.

M. Jean-Jack Queyranne. Très bien !

Mme Christine Boutin. Mais, malgré cette évolution positive de chacun d'entre nous, vous redemandez à Radio-France de geler, cette année encore, trente-cinq emplois et d'en supprimer quarante-huit, soit quatre-vingt-trois au total. Il n'est pas possible, mes chers collègues, de demander chaque année un effort supplémentaire de cette ampleur ! Vous le savez tous, lorsque la limite est atteinte, lorsque le seuil va être dépassé, il n'est plus possible de demander encore un sacrifice au personnel. Ou alors, c'est la qualité du service qui est en jeu, qu'il soit public ou privé.

J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur l'inquiétude légitime du personnel mais également sur la volonté du président-directeur général de concilier les contraintes que la tutelle lui impose avec la continuité du service public.

Il faut savoir également que, derrière ces trente-cinq emplois gelés et ces quarante-huit emplois supprimés, le plan de restructuration que vous avez souhaité, et qui est en cours, touche plus de soixante-sept cachetiers qui, naturellement, risquent de se retrouver sans emploi. Comment ne seraient-ils pas inquiets ?

A côté de ces problèmes de personnel, il faut constater que les prévisions budgétaires de Radio France ne reconnaissent en aucun cas le caractère spécifique des activités exercées par les formations musicales.

Or, vous le savez bien, il n'est pas possible, dans un orchestre, de réduire les effectifs. C'est pourtant ce que laissent à penser les orientations budgétaires.

D'autres faits encore peuvent nourrir mon inquiétude vis-à-vis de Radio France.

Beaucoup parlent à grands frais de la préparation du bicentenaire de la Révolution française. Mais aucun crédit n'a été dégagé pour préparer le stock de programmes indispensables à Radio France dans cette perspective. Or, c'est cette année ou jamais ! Les stocks pourront être préparés en 1988 pour être prêts en 1989. En 1990, on ne fêtera plus le bicentenaire de la Révolution !

M. Roland Carraz. Ils s'en foutent !

Mme Christine Boutin. La même observation peut être faite pour la préparation des Jeux olympiques d'hiver. Peut-on envisager qu'il n'existe pas de radio de service public locale pour suivre cet événement ? Je vous laisse la réponse.

Enfin, c'est Radio France - et chacun a rendu hommage à cet effort qui, dans les douze derniers mois, a fait preuve du plus grand esprit d'innovation, notamment avec la création de France Infos que tout le monde salue, et ce dans le respect d'une gestion rigoureuse. Alors, pourquoi, monsieur le ministre, une si petite progression de son budget ?

A propos de la création originale française, je partirai de faits concrets.

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Christine Boutin. Il existe, dans les Yvelines comme ailleurs, différents ateliers de création. Je connais bien Tel-France. Cette entreprise a joué le jeu, comme vous l'avez demandé : force est de constater que ses espoirs de contrats sont quasi nuls.

Cette année, on peut estimer que la réduction de l'aide directe de l'Etat à la production audiovisuelle équivaut à la suppression de 200 heures de création française. Peut-on laisser les choses en l'état alors que le mécontentement transparaît aussi bien chez les téléspectateurs que chez les auteurs et les diffuseurs, alors que les diffusions d'anciens programmes de télévision, de séries étrangères et de longs métrages se multiplient ?

En conclusion de ces réflexions sur Radio France, sur des faits concrets, sur l'évolution des mentalités quant à la décentralisation du service public et sur les difficultés de la création française, je constate que la mission que doit avoir le service public de la communication laisse subsister un certain flou quant à ses contours et à ses objectifs. Il semble pourtant essentiel, à une époque où la communication est un vecteur majeur de notre vie de tous les jours, de bien définir à la fois la mission du service public et celle du service privé de la communication.

Il a été décidé récemment de fermer de FR 3 Corse. Quelle en est la vraie raison ? Est-ce parce que nous ne maîtrisons pas la sécurité dans l'île ? Est-ce parce que nous souhaitons au fond la fermeture d'un outil d'information ? Sommes-nous bien conscients, au-delà, des aléas politiques, qu'une station fermée, c'est un outil de communication détruit ? (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

A partir de ces interrogations, il me semble indispensable que des réflexions en profondeur soient entreprises en vue de préciser notre volonté pour le service public de la communication. C'est pourquoi, monsieur le ministre, pour éclairer et rassurer l'ensemble des partenaires, qu'ils soient publics ou privés, je vous demande de bien vouloir prendre l'initiative d'un débat parlementaire sur le service public de la communication afin que nous puissions définir clairement ses missions et ses objectifs. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe U.D.F. et sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*)

M. Alain Calmat. Les barristes vont voter socialiste bientôt !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le ministre, votre exposé introductif sur l'état de l'audiovisuel avait les accents féériques d'un conte d'enfant. De quoi peuvent donc bien se plaindre aujourd'hui les personnels de Radio France, de FR 3 et de R.F.I. qui sont massivement en grève pour protester contre un budget qu'ils qualifient « d'intolérable » ? Pourquoi ces réactions de mécontentement de téléspectateurs qui ne reconnaissent pas le visage de leur télévision ?

Au début de cette séance, vous vous êtes transformé en père Noël, en apportant dans votre hotte 350 millions de francs supplémentaires pour les organismes de service public. Mais l'annonce de cette rallonge était trop belle : nous en discuterons ultérieurement. En fait, cette annonce correspond à l'attitude générale de votre gouvernement qui vit de promesses et d'expédients.

En attendant, nous risquons d'avoir, ce soir, un débat tronqué, parce que, pour la première fois depuis 1974, nous ne sommes pas appelés à discuter, et nous sommes donc empêchés d'amender, la répartition du produit de la redevance entre les diverses sociétés du service public.

M. Charles Metzinger. C'est scandaleux !

M. Jean-Jack Queyranne. Je reviendrai cependant sur les répartitions de crédits telles que vous les annoncez, mais je voudrais auparavant décrire la situation d'ensemble de l'audiovisuel.

Vous avez, monsieur le ministre, entrepris une déréglementation anarchique et brutale qu'aucun pays au monde n'avait engagée avant nous. Depuis onze mois, l'audiovisuel vit en pleine folie et votre rêve libéral a tourné au cauchemar. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Le cauchemar, c'est quand je vous entends !

M. Bertrand Coulin. C'est grotesque, monsieur Queyranne !

M. Jean-Jack Queyranne. Vous êtes seul, monsieur le ministre, et les interventions de M. d'Aubert, de Mme Boutin, voire du rapporteur pour avis, M. Pelchat, montrent bien que de nombreux députés ne partagent pas votre optimisme sur les bienfaits de ce que vous avez appelé, dans un article du *Journal du dimanche*, la « révolution audiovisuelle française ».

M. François Loncle. Le ratage, oui !

M. Jean-Jack Queyranne. Lors de la discussion de la loi, nous vous avons mis en garde contre les risques que comportait un grand chambardement du paysage audiovisuel. Même au sein de votre majorité, des voix s'élevaient élevées, notamment, au Sénat, celles de M. Diligent et de M. Cluzel.

M. François d'Aubert. Arrêtez de citer des gens qui n'ont rien à voir avec vous !

M. Jean-Jack Queyranne. Nous disions, à l'époque, que l'audiovisuel français avait besoin de stabilité pour que les entreprises puissent investir et faire face à l'explosion des technologies.

Aujourd'hui, une émission symbolise à merveille les nouvelles télévisions : Télé-Mago ! C'est le règne de Télé-Mago, ce nouveau jeu de TF 1, symbole d'une télévision commerciale où la publicité domine les programmes.

M. François d'Aubert. Le magot de Hernu ?

M. Jean-Jack Queyranne. Nous avons assisté, au cours de ces derniers mois, à une concurrence sauvage qui s'est traduite par un racolage indécent des stars, par une surenchère pour la retransmission des films et des grands événements sportifs et par une médiocrité générale, dont l'heure de grande écoute, vingt heures trente, le fameux *prime time*, pour employer le terme américain, est le plus triste exemple.

La privatisation de TF 1, selon vous, devait offrir un plus grand choix. Mais nous constatons que c'est le mimétisme qui sévit partout. La concurrence, loin de se fonder sur la recherche de la différence, conduit à appliquer les mêmes formules. Le P.-D.G. de TF 1 lui-même, M. Le Lay, en vient à déclarer : « La concurrence gâche la télévision... et amène forcément un abaissement de la qualité des programmes. »

La loi du marché, avec votre libéralisme sauvage, a débouché sur une télévision que le grand réalisateur Claude Santelli, président de la société des auteurs, qualifiait de « télévision de singes et de marchands ». Dans la bataille des images, la France est en train de poser ses meilleures armes, celles de la création...

M. François d'Aubert. Et vous vous y connaissez, en marchands d'armes !

M. Alain Calmat. Ça ne vole pas haut, monsieur d'Aubert ! Vous nous aviez habitués à mieux !

M. Jean-Jack Queyranne. ... et le mieux-disant culturel auquel vous prétendiez il y a un an sombre dans la bouffonnerie.

Monsieur le ministre, votre budget pour 1988 va aggraver la situation, et ce, même s'il est corrigé ultérieurement. Ce budget va conduire à l'asphyxie du service public. Pourquoi ? Parce qu'il ne donne pas au service public les moyens financiers de lutter à armes égales contre les télévisions privées. Le service public, faute de ressources suffisantes, se voit bridé dans ses ambitions.

En fait, votre libéralisme ne fonctionne qu'à sens unique au profit des chaînes commerciales. Quand il pourrait bénéficier au service public, il est bloqué par le dirigisme d'Etat. Monsieur Léotard, vous mettez ainsi en œuvre dans l'audiovisuel une étonnante doctrine qu'on pourrait appeler le « le libéral-dirigisme ».

Pour illustrer l'application de cette doctrine, je prendrai l'exemple d'Antenne 2.

Antenne 2 devait être, à en croire vos déclarations de l'époque, la chaîne de référence, le « navire amiral du service public ». Face à TF 1 privatisée, elle devait incarner les vertus de la qualité, de la création et du pluralisme. Mais, pour cela, il faudrait des ressources, il faudrait un projet.

Pour 1988, le budget d'Antenne 2, tel qu'il figure au « bleu » budgétaire, a été arrêté à 2 614 millions de francs, soit une augmentation de 105 millions de francs, auxquels doit venir s'ajouter - en principe - la réaffectation d'une part

du produit de la vente de T.F.1, pour 125 millions. En apparence, les ressources progressent donc de façon significative. Mais Antenne 2 doit faire face à l'augmentation de ses coûts, que ce soit pour le cinéma ou pour la télévision. Antenne 2 aubait aussi, à l'inverse des télévisions commerciales, les contraintes de ses missions et les obligations qui figurent dans son cahier des charges. Par rapport à sa rivale T.F.1 privatisée, Antenne 2 aura, en 1987, récolté 300 millions de ressources de moins que la chaîne privée dont elle est concurrente. Pour 1988, le décrochage va s'accroître : la Deux aura 500 millions de moins que la Une. En fait, le régime d'Antenne 2 peut se résumer par cette formule : moins de ressources, plus d'obligations !

Mais le dirigisme que j'évoquais tout à l'heure s'applique avec toute sa force dans la limitation des ressources publicitaires de la chaîne. Celles-ci ont été plafonnées - sous l'œil vigilant de M. Bouygues - à 1 588 millions de francs pour 1988, avec un taux de progression particulièrement faible, alors que tout le monde sait qu'Antenne 2 peut largement dépasser ces chiffres, même sans introduire de coupures dans les programmes. En fait, pour protéger les chaînes privées, vous refusez de donner au service public la possibilité de faire jouer à plein la loi du marché.

M. Roland Carraz. Il fallait le dire !

M. Willy Diméglio. Les cinq minutes sont passées, monsieur le président !

M. Jean-Jack Queyranne. Antenne 2 pourra d'autant moins concourir dans la même catégorie que T.F.1 qu'elle ne peut compenser son infériorité financière par un projet qui mobilise les personnels. Les purges que M. Contamine a imposées au sein des rédactions et des équipes de programme...

M. Bertrand Coueln. Et M. Fillioud ?

M. Jean-Jack Queyranne. ... ont cassé l'esprit d'entreprise. Les projets de téléfilms et de séries français qui sont à l'étude semblent sortir des archives de l'O.R.T.F. Faute de dynamisme, la chaîne s'enfonce dans le conformisme le plus plat.

Nous pourrions aussi, monsieur le ministre, évoquer la situation des autres chaînes du service public.

M. le président. Vous pourriez aussi songer à conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Jack Queyranne. Il y a une crise d'identité à F.R.3, parce que cette chaîne a été marquée par une épuration sans précédent des rédactions...

M. Jacques Baumel. C'est la meilleure !

M. Roland Carraz. Ce n'est pas contestable !

M. Bertrand Coueln. Et Guy Thomas !

M. Jean-Jack Queyranne. ... qui s'est achevée par la fermeture de F.R.3 Corse.

Je souligne aussi l'abandon, à F.R.3, de toute idée de programmation régionale puisque les émissions régionales sont aujourd'hui réduites à l'information. Il en résulte un sous-emploi des moyens techniques et des compétences dans les régions, avec des menaces qui pèsent sur un certain nombre de centres, dont Dijon et Limoges, alors que le parc de matériel n'est pas renouvelé.

Les autres sociétés sont entraînées dans la même logique.

M. Willy Diméglio. Le temps de parole est écoulé !

M. Jacques Baumel. Finies, les cinq minutes !

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Je conclus, monsieur le président.

L'I.N.A., auquel vous avez rendu hommage tout à l'heure, monsieur le ministre - mais c'était pour saluer la gestion de M. Pomonti, son ancien président, et de M. Berthod, son directeur général - l'I.N.A. n'aura pas les moyens de sa politique commerciale et de sa politique de recherche.

M. Bernard Schreiner. Très juste !

M. Jean-Jack Queyranne. Radio France, comme toutes les autres sociétés de service public, va perdre des emplois - quarante-huit seront supprimés et trente-cinq gelés - tandis que des menaces de fermeture pèsent sur quatre radios décentralisées de service public.

Voilà, monsieur le ministre, un rapide tour d'horizon. Le service public est voué à une asphyxie progressive. La tutelle de votre pouvoir politique est de plus en plus pesante. Les possibilités d'expansion sont bridées. Le service public est sans perspectives d'avenir, il vit dans un climat d'impuissance et de médiocrité. Rien n'est fait pour mobiliser les compétences et les talents. Bien au contraire, on a le sentiment que le Gouvernement, par négligence ou par volonté, ...

M. Jacques Baumel. Assez !

M. Jean-Jack Queyranne. ... réduit peu à peu les moyens pour mieux proclamer plus tard la faillite du service public.

C'est pour cela, monsieur le ministre, que nous ne voterons pas votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis.

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Je tiens à répondre à M. Queyranne, car trop c'est trop !

Nous sommes ici pour débattre et il est normal que nous ayons des appréciations différentes sur tel ou tel aspect de la politique du Gouvernement ou sur telle ou telle de ses propositions, notamment dans le domaine de l'audiovisuel. Aujourd'hui, nombreuses opinions se sont exprimées dans la plus grande liberté mais, globalement, elles marquaient tout de même une certaine satisfaction. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Calmat. Vous êtes sourd !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Je peux admettre que quelques parlementaires pensent qu'il y a des difficultés et que les moyens mis en place face à ces difficultés ne sont pas suffisants.

M. François Loncle. Ce sont les Français qui le pensent !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Mais caricaturer la réalité de la façon dont l'a fait M. Queyranne me paraît absolument inacceptable. Je prendrai trois exemples.

Le premier concerne la concurrence. Vous la dites « sauvage », monsieur Queyranne. Mais c'est quand vous étiez aux affaires, c'est quand vos amis ont mis en place les chaînes privées qu'elle a démarré dans le secteur audiovisuel.

M. François Loncle. TF1 était toujours publique !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. A ce moment-là, vous jugiez la concurrence valorisante pour le service public et pour l'ensemble de l'audiovisuel français. Aujourd'hui que nous avons établi une véritable concurrence, elle est « sauvage ». Vous déformez la vérité !

M. Jean-Jack Queyranne. Les cahiers des charges ne sont pas respectés !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Le deuxième exemple, monsieur Queyranne, a trait aux moyens du service public de l'audiovisuel.

M. Charles Metzinger. Vous parlez au nom du Gouvernement ?

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. Je suis rapporteur pour la communication et je réponds en tant que rapporteur. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Il vient au secours du Gouvernement !

M. Jacques Baumel. Votre démonstration les gêne, monsieur le rapporteur !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. En ce qui concerne, messieurs, les moyens du service public de l'audiovisuel...

M. Charles Metzinger. C'est arbitraire de prendre ainsi la parole !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... entre le dernier budget que vous avez voté, celui de 1986, et celui que nous nous apprêtons à voter pour 1988...

M. Alain Calmat. C'est scandaleux de parler au nom du Gouvernement et pas de la commission !

M. Michel Pelchat, rapporteur pour avis. ... il y a 25 p. 100 d'augmentation - excusez-moi de vous le rappeler.

C'est bien entendu nous qui l'avons étriqué et vous qui lui avez donné de l'oxygène pour respirer !

En ce qui concerne le dirigisme politique et la désignation des présidents de chaîne, je n'aurai tout de même pas l'outrecuidance de vous rappeler Hervé Bourges, Jean-Claude Héberlé ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) et en ce qui concerne les purges, Elkabbach, Bassi, Duhamel ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*) Enfin, messieurs, un peu de mémoire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Alain Calmat. C'est scandaleux !

M. Roland Carraz. C'est le rapporteur qui parle ?

M. le président. Il serait tout de même préférable que les interventions des commissions se détachent nettement des interventions dans la discussion.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Georges-Paul Wagner.

M. Georges-Paul Wagner. Monsieur le ministre, au milieu de tant de chiffres et de pourcentages qui sont parfois lancés dans ce débat comme des invectives, je voudrais, en quelques minutes, comme l'a fait avant moi mon collègue et ami Gabriel Domenech, examiner d'autres éléments. Ils vous paraîtront peut-être inactuels parmi vos chiffres, mais je crois qu'ils sont très actuels par rapport aux événements.

La loi du 30 septembre 1986, que vous avez la fierté d'avoir fait voter, proclame en son article 1^{er} la liberté de la communication, comme la loi du 29 juillet 1881 proclamait la liberté de la presse.

Que de différences cependant entre ces deux dates !

La loi de 1881, très bien faite en son temps, pour son temps, venait à la fin d'un siècle au cours duquel la liberté de la presse n'avait cessé de souffrir d'importantes atteintes. Elle faisait une grande lessive de tous les délits d'opinion et son article 1^{er} était une sorte de cri de joie.

En 1986, malgré un retour parfois sournois des délits d'opinion dans la loi sur la presse - « sournois » parce que le dernier exemple en date est un texte introduit dans une loi réprimant le trafic de la drogue - la liberté de la communication n'a plus besoin d'être proclamée. Elle existe. Elle est reine. La presse, tous les médias l'ont dit, tout le monde le sait, constitue un pouvoir qui est probablement au-dessus de tous les autres et qui, c'est vrai, comme le disait mon ami Domenech, a tendance quelquefois à se mettre non seulement au-dessus des autres, mais même au-dessus des lois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Georges Hage. Ce n'est pas la presse ; ce sont les patrons de presse !

M. Georges-Paul Wagner. Monsieur Hage, laissez-moi m'expliquer !

M. Georges Hage. Quelle affaire, la presse !

M. Georges-Paul Wagner. C'est un point sur lequel j'appelle votre attention, monsieur le ministre. Il est bien que la communication se développe, mais à condition que l'information soit disciplinée, sinon la désinformation va progresser et plutôt que de servir la vérité, nous servirons le mensonge.

Parmi les lois ouvertement bafouées et méconnues par la presse écrite ou parlée, les exemples abondent.

Le secret de l'instruction, que nul ne peut désormais dans les palais de justice évoquer sans rire, est toujours inscrit dans nos codes, mais les procès-verbaux de juges d'instruction passent les murailles plus aisément que le héros de Marcel Aymé, les inculpations sont connues quelquefois avant même d'être prononcées, et l'on peut dire que c'est un véritable, un dérisoire secret de Polichinelle !

Pour les besoins de l'information croissante ou de la polémique politique, les textes privés, les testaments, les lettres, les documents confidentiels, auxquels la loi et l'Etat quelquefois garantissent le secret, peuvent être volés, recelés, publiés sans que apparemment les pouvoirs publics s'inquié-

tent, ni les procureurs de la République. L'honneur de quelqu'un ou simplement les secrets de sa vie sont ainsi à la merci d'une vengeance ou d'une malhonnêteté que les médias accueillent ou sollicitent.

Avant-hier, nous avons été, ici, les témoins d'une bouffonnerie sans précédent. Un document, classé « confidentiel défense », était déclassifié par M. le ministre de la défense dans le courant de l'après-midi, si l'on en croit l'heure à laquelle il nous l'annonça, quand tout le monde avait pu lire, intégralement,...

Plueteure députée du groupe socialiste. Dans *Le Figaro* !

M. Georges-Paul Wagner. ... « dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne », comme dirait le poète, dans un grand journal du matin, ce même document.

M. Jacques Baumel. Quel rapport avec le budget ?

M. Georges-Paul Wagner. Un malheureux juge d'instruction - il paraît que c'est l'homme le plus puissant de France - était ce jour-là le seul, en France, à ne pas pouvoir connaître d'un document que tout le monde avait lu ! Cela ne change rien, bien sûr, aux responsabilités des auteurs de trafic d'armes, mais cela y ajoute de façon déplorable une manipulation fâcheuse de documents.

Avant-hier encore, le président de mon groupe, Jean-Marie Le Pen, me montrait un journal dont les journalistes s'étaient présentés dans le Loiret en émissaires de notre groupe pour recueillir des signatures de maires. Ce journal publiait la réponse de ces maires ainsi abusés par une fausse qualité, au prix d'une véritable escroquerie. Bien entendu, monsieur le ministre, la justice sera saisie. Elle se prononcera dans trois ans, bien après les élections présidentielles !

Combien de fois le journaliste dit « d'enquête » joue-t-il le rôle du policier ou du juge sans aucune des garanties que le code de procédure pénale impose à ce genre de missions ? Combien de procès sont refaits, en dépit de la chose jugée, dans les étranges lucarnes, avec des témoins sans serment, sans qu'on l'entoure d'aucune de ces précautions ou de ces précautions que toute accusation ou tout procès exige ?

Je sais, monsieur le ministre, que votre conception libérale de la culture et de la communication vous empêche, comme vous dites, de vous investir dans les querelles de l'esthétique et, je suppose, dans les querelles de l'information, c'est-à-dire dans celles de la vérité et du mensonge. Pour ces dernières, vous vous en remettez essentiellement, s'agissant de l'audiovisuel, à la C.N.C.L. qui doit, d'après le texte de la loi du 30 septembre 1986, « veiller au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des sociétés nationales » et aussi - on ne s'en aperçoit d'ailleurs vraiment pas - « à la protection de l'enfance et de l'adolescence » dans ces mêmes programmes.

M. Françoise Loncle. Le « L » est de trop à la C.N.C.L. !

M. Georges-Paul Wagner. Ne pourrait-elle aussi veiller, non seulement à certaines rumeurs, mais à certains silences ?

J'ai un souvenir qui remonte à l'époque où la télévision était sous contrôle socialiste. Le 12 février 1985 - j'étais l'avocat de Jean-Marie Le Pen - commençait une campagne de diffamation formidable dans un journal qui s'appelle *Libération*. Cet événement purement médiatique, c'est-à-dire créé par un journal, recueillait à Antenne 2, T.F.1 et F.R.3 dans une seule journée, à l'heure des informations, soixante minutes d'antenne ! Lorsque, le 15 janvier 1986, cinq arrêts de la cour de Paris donnaient raison à mon client et l'innocentaient des accusations diffamatoires portées contre lui, je constatais la présence dans le prétoire de la 11^e chambre de tous les journalistes de Antenne 2, de T.F.1, de F.R.3. Mais je puis vous assurer que, ce jour-là, pas une seule minute, pas une seule seconde n'a été consacrée à la lecture ou au commentaire des arrêts qui avaient été rendus ! Voilà quel était l'équilibre sous votre règne, messieurs les socialistes, entre les diffamations et les arrêts qui les réparent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Je ne sais si la C.N.C.L. fera mieux son travail. Elle est aujourd'hui dans une tempête et peut-être se préoccupe-t-elle d'autre chose, mais je souhaite qu'elle veille aussi au respect, comme vous l'a dit mon collègue Domenech, d'une certaine déontologie et de l'observation des lois dans le domaine dont je viens de parler. Sinon, monsieur le ministre, il faut dire franchement que certaines lois, qui sont ouvertement violées,

bafoûées, sont inapplicables. Je pense, par exemple, à la loi qui concerne le secret de l'instruction. Alors il faut l'abroger ! Il faut un texte. Il n'est pas concevable que l'on continue de voir des lois violées publiquement et que des Français, parfois poursuivis pour des délits de rien ou des contraventions misérables, aient le sentiment qu'il y a des lois que l'on peut scandaleusement oublier pour régler un compte politique ou obtenir un avantage pécuniaire. Il est dangereux de trop longtemps maintenir un trop grand décalage entre la loi et les faits ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le ministre, je formulerai trois souhaits qui font écho aux priorités que vous avez fixées et qui s'inscrivent dans le travail qu'ont fait la commission et notre excellent rapporteur, Michel Pelchat.

D'abord « des chaînes publiques de qualité », avez-vous dit, et vous avez insisté sur le rayonnement accru de l'audiovisuel public. C'est, en effet, l'une des conditions du succès du nouveau paysage audiovisuel pour lequel le législateur, suivant en cela la démarche que vous avez initiée, a voulu une saine émulation.

Dès lors il faut que le secteur public soit assurée d'abord d'un bon recouvrement de la redevance - nous sommes sur la voie pour obtenir des progrès substantiels, c'est heureux ! -, de sa bonne répartition dont nous parlerons sans doute à la faveur des amendements.

Il faut ensuite organiser un accès équitable de toutes les parties prenantes au marché publicitaire. C'est cet objectif qui a guidé notre démarche lorsque nous avons élaboré la loi du 30 septembre 1986. Nous nous étions préoccupés notamment du sort de la presse écrite. Nous voulions éviter, en prévoyant un plafonnement des ressources publicitaires mises à la disposition du service public audiovisuel, que la presse ne souffrit d'une montée en régime très forte de la publicité sur l'audiovisuel. Nos craintes n'ont pas été confirmées puisque les ressources publicitaires pour la presse ont augmenté de 3 p. 100 ; un équilibre positif se crée donc.

Quand nous avons posé ces règles de plafonnement, - le législateur n'a d'ailleurs pas arrêté la base sur laquelle il est établi, ni les modalités, cela étant de la compétence de l'exécutif - nous n'avons pas voulu brimer le secteur public, ni en aucune manière gêner son développement. C'est pourquoi il nous paraît, conformément à l'esprit qui nous a guidés, nécessaire d'améliorer à terme ce plafonnement qui pourrait être exprimé en pourcentage car, dans la mesure où les ressources publicitaires croissent de manière substantielle, il ne faudrait pas qu'un plafonnement arrêté en valeur absolue vienne défavoriser le secteur public.

Il faut être fidèle à l'esprit de la loi. Mais, monsieur le ministre, je regarde, comme vous sans doute, plus loin. Je pense qu'il faudra dépasser cette notion de plafonnement et se demander si la redevance n'est pas liée à la mission de service public qui peut d'ailleurs être quelquefois exercée par le secteur privé au même titre que le secteur public. La redevance correspondrait alors à des missions de service public et la publicité financerait la partie concurrentielle.

J'insiste sur les modalités de ce plafonnement. Il est essentiel de ne pas handicaper le secteur public qui a son rôle à jouer.

Vous avez aussi insisté sur une industrie française des programmes. D'ailleurs vous apportez dans ce projet de budget des moyens nouveaux et substantiels pour cette industrie de la création.

Cependant, tout en approuvant l'amendement que Michel Pelchat a déposé sur l'assujettissement de la vidéocassette à un taux minoré de T.V.A., je suis de ceux qui pensent qu'il faudra aller plus loin. J'ai d'ailleurs déposé un amendement qui sera discuté non pas ce soir mais à la fin de la discussion budgétaire et qui vise à aligner le taux de T.V.A. de la vidéocassette non pas sur le disque, mais sur le film, partant de l'idée que l'objet exploité dans la vidéocassette préenregistrée est un film et que l'investissement dont il s'agit est lourd, très supérieur à ce que requiert le disque. Il est certain que, avec ce taux de 7 p. 100 aligné sur celui du film, nous pourrions donner l'essor nécessaire au marché de la vidéocassette qui, vous le savez très bien, monsieur le ministre, contribue pour 40 p. 100 à l'investissement de films aux Etats-Unis, alors qu'il ne représente que 7 à 8 p. 100 du financement de nos films.

Je suis convaincu que nous pourrions créer un véritable marché, qui n'est pas aujourd'hui abordable à un grand public, et ainsi dégager des ressources nouvelles pour l'alimentation d'un compte de soutien qui permettrait de renforcer le financement et la position des films français sur le marché. La moins-value fiscale ne serait pas aussi élevée qu'on pourrait le penser. Nous avons certes l'un et l'autre gagé nos amendements, mais M. Pelchat est sans doute plus proche de ce que la direction du budget est prête à accepter. Je n'en reste pas moins convaincu qu'il faut aller vers cet alignement de la vidéocassette sur le film.

Enfin, garantir, avez-vous dit, le dynamisme de la presse écrite en lui permettant un accès équitable au marché publicitaire. Je serais tenté de dire que le pari est tenu, monsieur le ministre. Mais j'ajouterais qu'il faut assurer une coexistence harmonieuse - c'est vous qui avez employé ces mots - entre la presse et les autres moyens de communication. Pour cela, il faut des règles du jeu bien claires. C'est l'esprit qui nous a guidés, en tant que législateurs, en dotant l'ensemble du nouveau paysage audiovisuel d'instances de régulation.

Sur l'affaire dite du télé-achat, la C.N.C.L. a été saisie, a fait connaître son avis, mais affirme ne pas avoir les éléments juridiques pour trancher le problème.

M. Roland Carraz. Si elle peut !

M. François Loncle. Elle se couche !

M. Jacques Barrot. Elle a, par conséquent, consulté la commission de la concurrence. Je vous demande, monsieur le ministre, si la commission de la concurrence ne peut pas dans cette affaire trouver une solution harmonieuse qui permette de conserver à la presse une activité qu'elle assure, pour l'essentiel, jusqu'à présent. Mais si la commission nationale de la concurrence ne peut pas remplir ce rôle, qu'à mon sens elle devrait remplir, il restera en effet à prendre une initiative législative. C'est ce que Michel Pelchat nous rappelait tout à l'heure.

Je souhaite, pour ma part, que ces instances de régulation puissent jouer leur rôle. Elles allègent d'autant le travail législatif et montrent la maturité d'une démocratie qui admet des autorités indépendantes régulatrices.

En conclusion, monsieur le ministre, vous avez initié une démarche ambitieuse qui, comme toute démarche ambitieuse, demande du temps.

Mon propos n'était pas de compliquer votre tâche mais, ainsi d'ailleurs que le travail de la commission et de notre rapporteur, d'améliorer encore le dispositif. Je crois qu'un paysage audiovisuel un peu ambitieux exige que le législateur, patiemment, soit à l'écoute de l'exécutif...

M. François Loncle. Faites donc !

M. Jacques Barrot. ...apporte peu à peu ses suggestions et prenne des initiatives.

M. François Loncle. La tâche est difficile !

M. Jacques Barrot. C'est l'esprit qui nous anime dans ce débat.

Monsieur le ministre, sous réserve que le Gouvernement veuille bien donner suite à ces observations, nous voterons ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Roland Carraz. C'est bien d'évoluer !

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Mes chers collègues, il ne m'appartient pas de répondre aux orateurs. C'est votre rôle, monsieur le ministre. Il se trouve qu'hier le parti socialiste, par la voix de M. Queyranne, a fait une conférence de presse sur l'audiovisuel et son budget.

M. Roland Carraz. Excellente conférence !

M. Michel Péricard. Vous savez avec quelle attention je suis toujours ce que dit le parti socialiste, en particulier M. Queyranne. Quand il a déclaré, après une description apocalyptique, que tout allait mal, j'attendais une démonstration, des preuves, des chiffres. Rien ! D'ailleurs, son discours l'a démontré tout à l'heure. C'est le même que l'année dernière ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) « Tout va mal, tout va mal, tout va mal, tout va mal. » C'est la méthode Coué à l'envers. Si j'osais, je dirais : c'est la

méthode « Couéranne ». (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Je suis, vous l'imaginez, d'un avis légèrement différent.

M. François Loncle. Quelle surprise !

M. Jean-Jack Queyranne. Et les téléspectateurs ?

M. Michel Périllard. Je trouve que les choses vont plutôt bien ou, du moins, qu'elles vont normalement. Il y a à peine un peu plus d'un an que nous avons voté la loi sur la liberté de la communication. Un an ! Quand on connaît un peu mieux l'audiovisuel que certains, on sait que ce délai est très bref, ...

M. François Loncle. Mais suffisant !

M. Roland Carrez. Pour faire des dégâts !

M. Bernard Schreiner. Un désastre !

M. Michel Périllard. ... à peine suffisant pour que les choses se mettent en place. Or nous observons que ce paysage audiovisuel français se met tranquillement en place. Oh, bien sûr, il y a eu quelques épisodes fâcheux dont nous nous serions bien dispensés, la petite « guerre des étoiles », par exemple, qui nous a tous un peu indignés. Mais quelle importance par rapport à l'enjeu qui était celui de la loi ! Ce sont là des épiphénomènes. S'y attarder serait le signe d'une vision bien étriquée de l'histoire de l'audiovisuel français.

Moi, je vais dire des choses concrètes. La création audiovisuelle française, parlons-en ! Elle repart comme jamais !

M. Roland Carrez. Elle part à l'étranger !

M. Michel Périllard. Les chiffres n'ont cessé de diminuer entre 1981 et 1985, c'est cela la réalité - et je précise que ce sont les chiffres de M. Bourges et non les miens ! Et, depuis, elle repart, elle remonte. Mais il faut du temps pour fabriquer des œuvres de qualité. Et, naturellement, les résultats ne sont pas encore là. Mais ils sont dans les commandes des sociétés de production. Même les chiffres de TF1 - je ne prendrai que ceux-là puisque ce sont peut-être ceux auxquels on s'attend le moins - montrent que cette création audiovisuelle est en bonne voie et qu'elle dépasse dans certains domaines ce qui était prévu par les cahiers des charges.

M. Roland Carrez. Pour les jeux !

M. François Loncle. La télé, c'est un casino !

M. Michel Périllard. Quant à la redevance, souvenons-nous que, ici même, il y a un an, M. Schreiner nous annonçait que, les Français ayant perdu confiance dans l'audiovisuel et le Gouvernement, le produit de la redevance allait s'effondrer, que plus personne ne paierait ! Or on enregistre 350 millions de plus cette année. C'est la réponse des Français !

Et cette somme, monsieur le ministre, vous avez la charge de la distribuer. Et là, je vous plains un peu. Vous n'auriez rien à distribuer, vous ne seriez guère critiqué ; vous avez de l'argent et, naturellement, la façon dont vous allez le répartir amènera les uns et les autres à regretter de ne pas en avoir davantage.

Nous, parlementaires, avons quelque chose à dire dans ce débat. Nous avons reçu des émissaires, entendu les présidents ou leurs ambassadeurs. Je dis ces choses avec précaution, car je ne voudrais pas qu'un juge un peu particulier me taxe de forfaiture. Quoi qu'il en soit, nous sommes chargés aujourd'hui de plaider pour toutes les sociétés du service public.

Je formulerai trois recommandations.

D'abord, n'oubliez pas la radio. N'oubliez pas Radio-France. Et je veux saluer à mon tour la performance exceptionnelle de Radio-France, et singulièrement de France-Info, que nous écoutons tous. Et j'ai plaisir à constater que, arrêté aux feux tricolores de la circulation, on l'entend à peu près dans la quasi-totalité des voitures, ce qui n'était pas le cas pour beaucoup d'émissions de Radio-France.

M. Roland Carrez. C'est une intervention euphorique !

M. Michel Périllard. Quant à Antenne 2, qu'il s'agisse de la répartition de la redevance ou du calcul de sa part de publicité, il faut qu'elle soit à égalité avec son puissant concurrent TF1.

M. Michel Pelchat. rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Jack Queyranne. Vous êtes d'accord avec moi, monsieur Périllard !

M. Michel Périllard. C'est, je crois, la philosophie de la loi que vous avez voulue. Il faut assurer l'équilibre entre le secteur public et le secteur privé.

M. François Loncle. Ce n'est pas le cas !

M. Michel Périllard. A vous, monsieur le ministre, de traduire effectivement dans les faits cette volonté de donner à Antenne 2 les moyens d'être cette chaîne de référence qu'elle doit être en France et à l'étranger.

Enfin, monsieur le ministre, n'oubliez pas l'action internationale ! Comme vous le savez, le Premier ministre m'a chargé de faire un rapport sur l'action extérieure audiovisuelle de la France. Il y a beaucoup à dire et je le dirai le moment venu, mais je ne crois pas qu'il puisse y avoir dans cette assemblée la moindre contestation si vous souhaitez renforcer l'action internationale de la France, surtout si vous obtenez, comme il me semble que l'engagement en a été pris, que soit budgétisée une partie du budget de R.F.I. qu'il n'est pas normal de financer aujourd'hui entièrement par la redevance.

En ce qui concerne les cahiers des charges, je rappelle que la volonté du législateur n'est pas que tel ou tel concessionnaire interprète à sa guise le cahier des charges qui lui a été imposé. Ce n'est pas à tel ou tel de dire dans quelles conditions il respectera son cahier des charges ou dans quelle proportion il entend s'y tenir. Il y a des instances pour cela, mais peut-être, et nous l'avions déjà évoqué au cours du débat sur la loi concernant la liberté de communication, le mieux est-il l'ennemi du bien. Peut-être avons-nous frappé trop fort en prévoyant des sanctions si dures qu'elles se révélaient inapplicables. Il est vrai qu'à vouloir trop démontrer on finit par prendre le risque de ne rien dire du tout. Après le président de la C.N.C.L., je vous pose la question, monsieur le ministre, de savoir s'il ne serait pas opportun qu'un texte législatif crée une palette plus étendue et plus adaptée de sanctions pour ceux qui ne respectent pas leur cahier des charges. Cela éviterait de recourir à l'arme suprême. Mais cela ne doit pas laisser planer de doute sur la volonté de l'Assemblée, et je l'imagine du Gouvernement, de voir ces cahiers des charges respectés et non interprétés.

Nous allons entrer dans une campagne présidentielle majeure, et il me semble que je dois rappeler à cet instant que l'audiovisuel, qui n'était que public jusqu'à cette année, a toujours été, dans toutes les campagnes électorales et à toutes les époques - je ne connais pas d'exception - exemplaire dans ces circonstances. Il a été exemplaire parce que, paradoxalement, c'est une période plus facile que les autres, car elle se déroule le doigt sur le chronomètre qui est un instrument de mesure simple et facile. Il n'y a jamais eu de bavure - et je mets quiconque au défi de me prouver le contraire - même si l'on a pu enregistrer parfois des réclamations mineures qui ont toujours donné lieu à correction.

Or, aujourd'hui, je me pose une question : que signifient ces attaques contre la C.N.C.L. ? Certains futurs acteurs de cette campagne électorale ne voudraient-ils pas se mettre hors des règles du jeu. Est-ce qu'ils ne voudraient pas à l'avance disqualifier l'arbitre qui sera chargé de veiller sur la régularité de cette campagne ?

M. François Loncle. C'est déjà fait !

M. Michel Périllard. Le champion olympique est le champion olympique pendant quatre ans. Mais aux Jeux suivants, il est sur la même ligne de départ que les autres. Candidat ou pas, il est astreint aux mêmes règles que les autres. Nous avons déjà vécu des circonstances semblables, sans que ces règles soient remises en question par ceux à qui elles s'appliquaient. Il faut que les choses soient claires : il devra en aller de même la prochaine fois.

M. Roland Carrez. Vous avez la trouille !

M. Michel Périllard. Je pose respectueusement une question à M. le Président de la République.

M. François Loncle. Qu'est-ce que cela veut dire ? Expliquez-vous.

M. Michel Périllard. Acceptera-t-il ou non, candidat ou non, que les règles qui s'imposent à tous les Français s'imposent à lui de la même façon durant la campagne qui va s'ouvrir ?

M. Roland Carrez. Commencez par les respecter vous-même !

M. François Loncle. Insinuations grossières ! Expliquez-vous !

M. Michel Périscard. C'est à mon avis la seule interprétation possible des campagnes qui commencent aujourd'hui à se dérouler contre une institution que l'on cherche à déstabiliser. Et les réactions que j'entends me confirment dans cette opinion.

M. Bernard Schreinar. C'est un procès d'intention !

M. Michel Périscard. Monsieur le ministre, je ne voudrais pas conclure sans parler de la presse.

J'ai appris avec satisfaction que la T.V.A. serait appliquée au même taux à tous les organismes de presse, c'est-à-dire à 2,1 p. 100.

M. Jean-Jack Quayranne. En 1989 !

M. Michel Périscard. Je souhaite que vous nous apportiez quelques éclaircissements, en particulier sur la procédure qui pourrait être retenue pour que cette T.V.A. unique puisse être appliquée à l'ensemble des organes de presse.

En conclusion, monsieur le ministre, votre budget est un bon budget, et c'est l'âme légère que le groupe du R.P.R. le votera. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. François Loncle. Avec de gros sabots !

M. Roland Carraz. C'est plutôt le budget qui est léger.

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, le faible temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas, bien entendu, d'aborder les nombreux problèmes soulevés par votre budget.

Je me permettrai simplement de vous rappeler une promesse et de vous demander deux précisions.

La promesse, c'est celle qui a été faite l'année dernière au moment de la discussion de la loi sur l'audiovisuel, et concernant le statut futur de FR3. Normalement nous devrions dans un délai relativement court aborder ce problème. Il est même temps de l'aborder ! Je m'exprime sans aucune passion, et sans aucun parti pris. La loi dont vous avez su conduire heureusement l'adoption s'applique actuellement de manière très positive quoique à travers un certain nombre de difficultés. Mais elle comporte encore plusieurs lacunes, dont la principale concerne FR3.

Or c'est un problème qui intéresse non seulement les professionnels et la classe politique, mais aussi de très nombreux téléspectateurs de province. Actuellement, la formule de FR3 est un peu ambiguë. Elle est à la fois une chaîne nationale généraliste, une chaîne qui se veut régionalisée et, en même temps, une chaîne culturelle.

Par ailleurs, elle traîne derrière elle un appareil très lourd de stations régionales et de services, ce qui a pour conséquence d'alourdir terriblement son budget administratif par rapport à la création. Je n'en dis pas plus. Mais je pense qu'il faut absolument que, très rapidement, nous puissions mettre à l'étude un statut de FR3.

Mais cette étude posera certains problèmes fort délicats parce qu'elle est liée finalement à l'évolution de ce qu'on appelle le paysage audiovisuel français, et notamment au développement de chaînes nationales.

Il y a à peine trois jours au Sénat, devant 200 représentants de collectivités territoriales réunis à l'initiative d'un conseil national de ces collectivités, de nombreux maires, de nombreux présidents de conseils généraux et régionaux ont exprimé la frustration, la déception de leurs administrés devant ce régime d'une France à deux vitesses, si je puis dire, qui est profondément inégalitaire. On pourrait même parler d'une France à trois vitesses. Il y a les Français qui peuvent recevoir les six chaînes, ceux qui ne peuvent encore, dans de nombreux départements - plus de vingt-deux - ne recevoir que trois chaînes et, enfin, ceux qui, vivant près des frontières en reçoivent douze ou treize, dont, malheureusement, trois seulement sont françaises.

C'est là une situation extrêmement regrettable. Je sais bien que certains problèmes techniques et les scrupules qu'a la C.N.C.L. de respecter de façon parfaite les conditions d'attribution de nouveaux émetteurs ne faciliteront pas l'extension à l'ensemble du territoire national de toutes ces chaînes. On a rappelé que l'extension à l'ensemble du territoire national

de TF1 et Antenne 2 avait demandé de nombreuses années. On ne peut pas, en quelques mois, couvrir 85 p. 100 ou 90 p. 100 du territoire.

Je tiens cependant à souligner cette situation qui ne pourra pas ne pas avoir quelques conséquences sur le plan politique, local ou national, si, dans un délai relativement proche, on ne peut améliorer cela.

On peut aussi se demander s'il était bien raisonnable de décider la création de six chaînes nationales généralistes ? (*« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) La France est-elle aujourd'hui en état de supporter une telle compétition sauvage ? La bataille à laquelle nous assistons traduit les difficultés, pour un pays comme le nôtre, de faire vivre honorablement et sérieusement six chaînes nationales.

M. Jean-Jack Quayranne. Sagesse tardive !

M. Jacques Baumel. Peut-être - et je crois que malheureusement on a raté cette occasion - pouvait-on imaginer le maintien d'une chaîne thématique musicale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) On a dit qu'on la ferait plus tard. Je ne sais pas où l'on en est.

Je crois qu'il ne faut pas négliger, tant sur le plan français que sur le plan européen, le « plus-disant culturel » et notamment l'influence que pourrait avoir une meilleure présentation de notre patrimoine historique et culturel. Il est tout de même navrant, pour un certain nombre de citoyens français, de voir dans tous les détails les différentes périodes de l'histoire d'un grand pays d'outre-Atlantique et d'avoir si peu de feuilletons, si peu d'émissions sur ce qu'a été le passé français, sur ses grands moments, sur ses grands hommes, sur ses productions littéraires et artistiques.

Pour terminer, car j'ai très peu de temps et je ne veux pas abuser de la patience du président, je poserai une question. Monsieur le ministre, quelle est la position du Gouvernement en ce qui concerne le problème fort délicat du télé-achat ? La situation doit être clarifiée. J'ai sous les yeux un certain nombre de déclarations et d'engagements, notamment celui de la C.N.C.L., dont je tiens d'ailleurs à dire le plus grand bien, face à toute une campagne de désinformation et d'accusations excessives. La C.N.C.L. s'efforce de faire ce qu'elle doit faire en respectant scrupuleusement les garanties et les conditions de travail.

Aujourd'hui, elle se trouve dans une position très délicate, puisqu'il n'existe pas de législation particulière pour cette forme nouvelle de distribution que constituent la télé-vente ou le télé-achat. Faut-il déposer un amendement, faut-il que le Gouvernement se saisisse de cette question ?

Devant l'extraordinaire développement de l'audiovisuel en France, comme dans le monde entier, devant l'impact que peut représenter demain l'ensemble de ces chaînes de télévision ou de radio, tout pouvoir politique, tout responsable, tout parlementaire, tout citoyen doit avoir en tête, en permanence, le souci d'assurer un équilibre strict entre l'audiovisuel, la presse écrite, le cinéma et toutes les formes culturelles qui constituent notre richesse. C'est un point essentiel. Je vous demande de le respecter, car il y va non seulement d'un rapport équitable entre diverses activités, mais aussi du maintien d'une profession, celle de la presse écrite, expression de notre pluralisme, du maintien d'une industrie de production, d'une industrie audiovisuelle, que l'on néglige souvent et qui est un des éléments importants dans la bataille économique que nous livrons tant en France que dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication *(suite)* :

Communication, lignes 52 et 53 de l'état E et articles 52 *(suite)* :

Annexe n° 10. - M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome VI, de M. Michel Pelchat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 962, tome VII, de Mme Catherine Lalumière, au nom de la commission des affaires étrangères.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

